

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXVII^e ANNEE. - N° 88

VENDREDI 7 NOVEMBRE 2008

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

Avis aux abonnés

En raison de la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, le « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris - Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris » ne paraîtra pas le mardi 11 novembre 2008.

SOMMAIRE DU 7 NOVEMBRE 2008

Pages

CONSEIL DE PARIS

Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil municipal, les lundi 24 et mardi 25 novembre 2008 3087

Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil Général, le lundi 24 novembre 2008 3087

VILLE DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction des Ressources Humaines). — (Arrêté modificatif du 29 octobre 2008)..... 3087

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé) (Arrêté du 30 octobre 2008)..... 3088

Fixation de la composition du jury du Label Paris Co-développement Sud — Edition 2008 de la Ville de Paris (Arrêté du 3 novembre 2008)..... 3091

Arrêté de péril relatif à la concession perpétuelle additionnelle numéro 212 accordée le 9 mars 1827 au cimetière du Père-Lachaise (42^e division — cadastre 139) (Arrêté du 30 octobre 2008)..... 3092

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2008-090 complétant l'arrêté préfectoral n° 01-15042 du 12 janvier 2001 autorisant les cycles à circuler dans certaines voies de circulation réservées (Arrêté du 30 octobre 2008)..... 3092

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2008-073 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Sully, à Paris 4^e (Arrêté du 29 octobre 2008)..... 3094

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2008-074 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Condorcet, à Paris 9^e (Arrêté du 31 octobre 2008)..... 3094

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2008-075 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Duperré, à Paris 9^e (Arrêté du 31 octobre 2008)..... 3094

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2008-076 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Mansart, à Paris 9^e (Arrêté du 31 octobre 2008)..... 3095

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2008-077 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de la Trinité, à Paris 9^e (Arrêté du 31 octobre 2008)..... 3095

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2008-091 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique dans plusieurs voies du 15^e arrondissement (Arrêté du 28 octobre 2008)..... 3096

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 5/2008-034 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans la rue André Bréchet, à Paris 17^e (Arrêté du 24 octobre 2008)..... 3096

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 5/2008-035 instituant, à titre provisoire, un sens unique de circulation rue Louis Loucheur, à Paris 17^e (Arrêté du 24 octobre 2008)..... 3097

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 5/2008-036 modifiant, à titre provisoire, un sens unique de circulation rue Fernand Pelloutier, à Paris 17^e (Arrêté du 24 octobre 2008)..... 3097

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2008-039 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue Duvergier, à Paris 19^e (Arrêté du 28 octobre 2008)..... 3097

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2008-040 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans le passage de l'Atlas, à Paris 19^e (Arrêté du 30 octobre 2008)..... 3098

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2008-076 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Picpus, à Paris 12^e (Arrêté du 30 octobre 2008) 3098

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2008-077 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique cours des Maréchaux (Bois de Vincennes), à Paris 12^e (Arrêté du 30 octobre 2008) 3098

Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'une Directrice de la Commune de Paris 3099

Direction des Ressources Humaines. — Désignation d'un Chef de Bureau à la Direction des Affaires Juridiques 3099

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats reçus à l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes, ouvert à partir du 16 mai 2008 3099

Direction des Ressources Humaines. — Nomination au choix au grade d'agent de maîtrise, au titre de l'année 2008 3099

DEPARTEMENT DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction des Ressources Humaines). — (Arrêté modificatif du 29 octobre 2008) 3100

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé) (Arrêté du 30 octobre 2008) 3101

Désignation des membres appelés à siéger au Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées de Paris (Arrêté du 22 octobre 2008) 3107

Autorisation donnée à la fondation « Œuvre de la Croix Saint-Simon » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche familiale, situé 68, rue Saint-Charles, à Paris 15^e (Arrêté du 24 octobre 2008) 3108

Autorisation donnée à l'Association « Crescendo » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil, situé 37, rue Vergniaud, à Paris 13^e (Arrêté du 24 octobre 2008) 3109

Autorisation donnée à l'Association « Crescendo » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective, situé 33/35, boulevard du Temple, à Paris 3^e (Arrêté du 24 octobre 2008) 3109

Autorisation donnée à la S.A.R.L. « L'île aux Enfants » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type halte-garderie, situé 119-123, rue de Saussure, à Paris 17^e (Arrêté du 24 octobre 2008) 3109

Autorisation donnée à la Ville de Paris pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type halte-garderie, situé 5/7, place Armand Carrel, à Paris 19^e (Arrêté du 24 octobre 2008) 3110

Autorisation donnée à l'Association « Crescendo » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil, situé 8, rue d'Ankara, à Paris 16^e (Arrêté du 24 octobre 2008) 3110

Fixation du tarif journalier 2008, applicable au Foyer Michel Cahen situé 10, rue de Pali Kao, 75020 Paris, géré par l'Association Fondation CASIP COJASOR (Arrêté du 28 octobre 2008) 3110

Fixation pour l'année 2008, de la capacité d'accueil, du budget et du montant de participation journalière applicables au SAVS CASIP COJASOR situé 14, rue Bisson, à Paris 20^e (Arrêté du 29 octobre 2008) 3111

Fixation du tarif journalier 2008 applicable, à compter du 1^{er} novembre 2008, au foyer Barbanègre situé 3, rue Barbanègre, à Paris 19^e (Arrêté du 30 octobre 2008) 3112

VILLE DE PARIS DEPARTEMENT DE PARIS

Direction des Ressources Humaines. — Désignation des membres des centres de vote de la Commune et du Département de Paris, chargés de recueillir, lors du scrutin des 13-14 novembre 2008, les votes émis à l'occasion des élections générales des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires et aux Commissions Consultatives Paritaires (Arrêté du 30 octobre 2008) 3112

Direction des Ressources Humaines. — Désignation des membres du bureau de vote central de la Commune et du Département de Paris chargés de recueillir, lors du scrutin des 13-14 novembre 2008, les votes émis à l'occasion des élections générales des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires et aux Commissions Consultatives Paritaires (Arrêté du 31 octobre 2008) 3123

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2008-00736 portant autorisation aux cycles à deux roues d'utiliser les voies de circulation réservées à certains véhicules (Arrêté du 29 octobre 2008) 3125

Arrêté n° 2008-00741 portant modification de l'arrêté n° 98-10922 du 10 juin 1998, modifié par les arrêtés n° 98-11033 du 30 juin 1998, n° 02-11563 du 9 octobre 2002 et n° 05-21164 du 28 décembre 2005, interdisant l'exercice des professions d'artiste-peintre, de portraitiste, de silhouettiste, de caricaturiste et autre artiste plasticien dans certaines voies de la capitale (Arrêté du 31 octobre 2008) 3126

Arrêté n° 2008/3118/00035 portant modification de l'arrêté n° 2006-21049 du 20 septembre 2006 fixant la représentation de l'administration et du personnel au sein du Comité Technique Paritaire Central compétent à l'égard des personnels de la Préfecture de Police relevant du statut des administrations parisiennes (Arrêté du 29 octobre 2008) 3127

Liste d'immeubles faisant l'objet d'un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation 3127

Liste d'immeubles faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation 3127

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2008-4136 fixant la composition du jury du concours sur titre complété d'épreuves d'adjoint technique 1^{re} classe — spécialité lingère (Arrêté du 28 octobre 2008) 3127

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2008-4148 relatif aux fonctions et emplois de chef de service administratif (Arrêté du 29 octobre 2008) 3128

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Tableau d'avancement au grade d'agent supérieur d'exploitation, au titre de l'année 2008 3128

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris — Registre des inscriptions au concours externe d'adjoint administratif — spécialité administration générale, du 19 novembre 2008 3129

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris — Registre des inscriptions au concours interne d'adjoint administratif — spécialité administration générale, du 19 novembre 2008	3133
SEMAEST (Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Est de Paris). — Offres de location des locaux commerciaux acquis par la SEMAEST	3134

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours public sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des éducatrices et éducateurs de jeunes enfants de la Commune de Paris. — Rappel.....	3134
Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2 ^e classe — dans la spécialité installations sportives. — Rappel.....	3134

POSTES A POURVOIR

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)	3135
Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).....	3135
Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur des travaux	3135
Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (E.I.V.P.). — Avis de vacance d'un poste d'enseignant en charge de l'International et du département langues	3135
Caisse des Ecoles du 4^e arrondissement. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie C (F/H) — responsables de cuisines titulaires en restauration scolaire	3136
Caisse des Ecoles du 6^e arrondissement. — Avis de vacance d'un poste d'adjoint administratif (F/H)	3136

CONSEIL DE PARIS

Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil municipal, les lundi 24 et mardi 25 novembre 2008.

Le Conseil de Paris se réunira à l'Hôtel-de-Ville, en séance publique et en formation de Conseil municipal, les lundi 24 et mardi 25 novembre 2008 à 9 h.

L'ordre du jour de la séance comprendra divers projets de délibération et communications.

Conformément aux dispositions de la loi P.M.L. du 31 décembre 1982, certains de ces projets de délibération ont été préalablement soumis à l'examen des Conseils d'arrondissement concernés.

Le Maire de Paris
Bertrand DELANOË

Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil Général, le lundi 24 novembre 2008.

Le Conseil de Paris se réunira à l'Hôtel-de-Ville, en séance publique et en formation de Conseil Général, le lundi 24 novembre 2008 à 15 h 30.

L'ordre du jour de la séance comprendra divers projets de délibération et communications.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
Bertrand DELANOË

VILLE DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction des Ressources Humaines). — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié par l'arrêté du 6 février 2003, fixant la structure générale des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 8 octobre 2003 nommant M. Michel YAHIEL, Directeur des Ressources Humaines de la Ville de Paris à compter du 23 octobre 2003 ;

Vu l'arrêté en date du 19 juin 2008 portant délégation de signature du Maire de Paris au Directeur des Ressources Humaines ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté du 19 juin 2008 susvisé est modifié comme suit :

A — Sous-Direction du Développement des Ressources Humaines :

— Bureau des rémunérations :

Modifier comme suit le premier et le dernier paragraphe :

- *remplacer* M. Hugues SCHMITT, attaché d'administrations parisiennes par M. Hugues SCHMITT, attaché principal d'administrations parisiennes.

— Bureau de la formation :

Substituer le premier paragraphe ainsi rédigé :

- Mme Dominique NICOLAS-FIORASO, administratrice et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Olivier MORIETTE, attaché principal d'administrations parisiennes.

Substituer l'alinéa 4 ainsi rédigé :

4. arrêtés de liquidation des factures et arrêtés de mandatement spécifiques au bureau de la formation ;

Ajouter :

6. attestations de service fait.

B — Sous-Direction des Emplois et des Carrières :

Remplacer le Bureau des personnels ouvriers et d'action sportive par le Bureau des personnels ouvriers et techniques.

C — Sous-Direction des Interventions Sociales et de la Santé :

— Bureau du budget et des marchés :

Substituer l'alinéa 3 ainsi rédigé :

3 - ordres de service et bons de commande de fournitures, prestations et travaux passés dans le cadre des marchés publics, y compris des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 206 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget du bureau du budget et des marchés et à celui du bureau de la formation ;

— Bureau du développement social :

Ajouter :

21. chèques d'accompagnement personnalisé.

— Bureau des interventions sociales :

Ajouter :

9. chèques d'accompagnement personnalisé.

— Bureau des pensions :

Substituer le dernier paragraphe ainsi rédigé :

M. Eric BACHELIER, attaché d'administrations parisiennes et Mme Claudine ELINEAU, attachée d'administrations parisiennes pour tous les actes énumérés aux 1° à 13° ;

M. Joseph SELVANADIN, attaché d'administrations parisiennes, pour les actes énumérés aux 4°, 10°, 11° et 13° ;

Bénéficiaire en outre de la délégation de l'alinéa 4° et 9°, les agents suivants : Mme Sophie TAYEB, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Mmes Elise PRECART, Christine SOLAIRE, Nadia DARGENT et Françoise STRAGLIATI, secrétaires administratives de classe supérieure, Mme Ariane FATE, technicienne de laboratoire de classe normale et M. André BEY, secrétaire administratif de classe supérieure, pour les arrêtés et actes entrant dans leurs attributions respectives.

Art. 2. — L'article 4 de l'arrêté du 19 juin 2008 susvisé est modifié comme suit :

— *remplacer* au troisième paragraphe Mme Véronique BELLAMY, attachée principale d'administrations parisiennes par M. Alain FLUMIAN, attaché principal d'administrations parisiennes.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France,

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 29 octobre 2008

Bertrand DELANOË

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé).

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2004 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2002 portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris est déléguée à Mme Geneviève GUEYDAN, Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, à l'effet de signer dans la limite des attributions de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité.

La signature du Maire de Paris est également déléguée à :

— Mme Isabelle GRIMAUULT, Directrice Adjointe en charge de la sous-direction des actions familiales et éducatives ;

— Mme Ghislaine GROSSET, sous-directrice de la santé ;

— Mme Marianne de BRUNHOFF, sous-directrice de l'insertion et de la solidarité ;

— M. Bernard GARRO, sous-directeur de l'action sociale.

Art. 2. — Délégation de signature est également donnée, dans les conditions énumérées à l'article 3 et dans le cadre de leurs attributions, aux fonctionnaires ci-après :

Direction :

Mission Communication :

— Mme Anne CATROU, chargée de mission, chef de la mission,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mlle Emmanuelle PIREYRE, chargée de mission cadre supérieur.

Mission prévention des toxicomanies :

— Mme Marguerite ARENE, chargée de mission, chef de la mission.

Sous-Direction de l'administration générale du personnel et du budget :

Service des Ressources Humaines :

— Mme Marie-Christine LANGLAIS, administratrice, chef du service ;

— Mme Monique EYMARD, attachée principale d'administrations parisiennes, détachée dans l'emploi de chef de service administratif, adjointe au chef du service.

Bureau des personnels administratifs techniques et ouvriers :

— Mme Hélène MORAND, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau.

Bureau des personnels spécialisés, de service et des non titulaires :

— Mme Agnès VACHERET, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau.

Bureau de la formation :

— Mme Chantal Le BOUFFANT, conseillère socio-éducative, chef du bureau ;

— M. Rémi LECOMTE, attaché d'administrations parisiennes, adjoint au chef du bureau.

Service des Moyens Généraux :

— Mme Frédérique BERGÉ, administratrice, chef de service.

Bureau du patrimoine et des travaux :

— Mme Irène WICHLINSKI, ingénieur des services techniques de la Commune de Paris, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Sophie LOIRE, ingénieur des travaux de la Ville de Paris, adjointe au chef du bureau ;

— Mme Dominique PICARD, architecte voyer, adjointe au chef du bureau ;

— M. David BOISAUBERT, attaché d'administrations parisiennes.

Bureau de la logistique et des achats :

— Mme Christine PUJOL, secrétaire administrative de classe supérieure d'administrations parisiennes, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Roseline PIZEUIL, secrétaire administrative d'administrations parisiennes.

Bibliothèque sanitaire et sociale :

— Mme Monique CHARAVEL, documentaliste contractuelle.

Bureau des archives :

— Mme Emmanuelle MAURET, chargée d'études documentaires, chef du bureau.

Bureau de l'informatique et de l'ingénierie :

— M. Dominique OLLIVIER, attaché d'administrations parisiennes, chef du bureau.

Bureau du courrier :**Service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective :**

— Mme Myriam METAIS-CLAVEREAU, administratrice, chef du service ;

— Mlle Caroline WYBIERALA, attachée principale d'administrations parisiennes, adjointe au chef du service ;

— Mlle Marianne HAUSER, attachée d'administrations parisiennes ;

— M. Stéphane DERENNE, attaché d'administrations parisiennes.

Cellule Conseil de Paris :

— Mme Diane BROWER, chargée de mission, chef de la cellule.

Sous-Direction de l'insertion et de la solidarité :**Bureau du revenu minimum d'insertion :**

— Mme Josiane BOE, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Béatrice MEYER, conseillère socio-éducative, adjointe au chef du bureau ;

— Mme Jacqueline RIOM, attachée d'administrations parisiennes ;

— Mme Nicole SEURET, conseillère socio-éducative ;

— Mlle Julie COMBE, attachée d'administrations parisiennes.

Bureau de l'insertion par le logement et de la veille sociale :

— Mlle Chloé SIMONNET, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Hawa COULIBALY, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef du bureau, chargée de l'insertion par le logement et des affaires générales ;

— Mlle Jeanne-Marie FAURE, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef du bureau, chargée de la veille sociale et du budget d'investissement ;

— Mme Anne-Sophie TISSIER, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef du bureau, chargée du secrétariat du Fonds de Solidarité pour le Logement et de l'Accord Collectif Départemental ;

— M. Dominique GIOVANNELLI, attaché d'administrations parisiennes ;

— M. Brice COIGNARD, attaché d'administrations parisiennes ;

— Mlle Aurore PATRY, attachée d'administrations parisiennes.

Bureau de l'insertion et de la lutte contre les exclusions :

— Mme Catherine TROMBETTA, attachée d'administrations parisiennes, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Marie-Claire BOUCHEZ, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine TROMBETTA, chef du bureau de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, délégation de signature est également donnée à Mlle Chloé SIMONNET, chef du bureau de l'insertion par le logement et de la veille sociale.

Sous-Direction de la Santé :

En cas d'absence ou d'empêchement de la sous-directrice :

— M. Eric CALLET, attaché principal d'administrations parisiennes, détaché dans l'emploi de chef de service administratif, chef du service de la gestion des ressources ;

— M. Xavier BOUCHE-PILLON, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau des moyens généraux et du budget.

Service de la gestion des ressources :

— M. Eric CALLET, attaché principal d'administrations parisiennes, détaché dans l'emploi de chef de service administratif, chef du service de la gestion des ressources,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Xavier BOUCHE-PILLON, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau des moyens généraux et du budget.

Bureau des marchés et des subventions :

— M. Eric CALLET, attaché principal d'administrations parisiennes, détaché dans l'emploi de chef de service administratif, chef du service de la gestion des ressources,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Pascale TILLY, attachée d'administrations parisiennes ;

— Mme Karine MULLER-MARIN, attachée d'administrations parisiennes.

Bureau des moyens généraux et du budget :

— M. Xavier BOUCHE-PILLON, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Grégory COMBET, secrétaire administratif stagiaire.

Bureau de la santé scolaire et des Centres d'Adaptation Psycho-Pédagogique (C.A.P.P.) :

— Mme Geneviève RICHARD, médecin hors classe, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Anne THERY, médecin hors classe du département.

Bureau du service social scolaire :

— Mme Marie-Hélène POTAPOV, conseillère socio-éducative, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Marie-Joëlle IRBAH, conseillère socio-éducative.

Bureau des centres de santé :

— M. Jean-Loup THERY, médecin hors classe, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Eric CALLET, attaché principal d'administrations parisiennes, détaché dans l'emploi de chef de service administratif, chef du service de la gestion des ressources ;

— M. Xavier BOUCHE-PILLON, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau des moyens généraux et du budget.

Bureau des centres médico-sociaux, SIDA, IST, cancer et prévention précarité :

— M. Nicolas BOO, médecin 1^{re} classe, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Eric CALLET, attaché principal d'administrations parisiennes, détaché dans l'emploi de chef de service administratif, chef du service de la gestion des ressources ;

— M. Xavier BOUCHE-PILLON, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau des moyens généraux et du budget.

Bureau des vaccinations et de la cellule tuberculose :

— Mme Sylvie LARNAUDIE, médecin hors classe, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Arthur FOURNIER, médecin 2^e classe stagiaire.

Bureau de la santé environnementale et de l'hygiène :

— M. Fabien SQUINAZI, directeur de laboratoire de classe exceptionnelle, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Yvon LE MOULLEC, directeur de laboratoire de la Commune de Paris (LHVP-SMASH) ;

— Mme Sylvie DUBROU, directrice de laboratoire de la Commune de Paris (LHVP-SMASH).

Sous-Direction des actions familiales et éducatives :

En cas d'absence ou d'empêchement de la sous-directrice :

— Mme Claire GUILLEMOT, administratrice, adjointe à la sous-directrice.

Bureau des activités de prévention pour la jeunesse :

— Mme Marie-José SEMELIER, attachée principale d'administrations parisiennes, détachée dans l'emploi de chef de service administratif, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Claire PROST, attachée d'administrations parisiennes.

Sous-Direction de l'Action Sociale :*Service des prestations :*

— Mme Michèle PEYRAUD, attachée principale d'administrations parisiennes, détachée dans l'emploi de chef de service administratif, chef du service.

Bureau des prestations sociales générales :

— M. Dominique MENAGER, attaché d'administrations parisiennes, chef du bureau.

Bureau des prestations aux personnes handicapées :

— Mme Marie-Paule BEOUTIS, attachée d'administrations parisiennes, chef du bureau.

Bureau des prestations aux personnes âgées :

— Mme Emmanuelle ALEXIS, attachée d'administrations parisiennes, chef du bureau.

Bureau de la réglementation :

— Mlle Marie-Ange BOUET, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Lourdes DIEGUEZ, attachée d'administrations parisiennes ;

— M. Bertrand ARZEL, attaché d'administrations parisiennes ;

— Mme Anne-Marie TISSIER, attachée d'administrations parisiennes ;

— M. Joffrey BARBAGALLO, attaché d'administrations parisiennes.

Bureau des actions en direction des personnes handicapées :

— Mme Geneviève MARC, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau ;

— Mme Véronique POIRSON, attachée d'administrations parisiennes ;

— Mme Emmanuelle NEZ, attachée d'administrations parisiennes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève MARC, chef du bureau des actions en direction des personnes handicapées, délégation de signature est également donnée à Mme Fabienne DUBUISSON, chef du bureau des actions en direction des personnes âgées.

Bureau des actions en direction des personnes âgées :

— Mme Fabienne DUBUISSON, chargée de mission, chef du bureau ;

— M. Didier JOLIVET, attaché d'administrations parisiennes ;

— Mme Marie-Christine LAFARGUE, attachée d'administrations parisiennes, pour son secteur d'activité (aide à domicile) ;

— M. Jérémie SUISSA, attaché d'administrations parisiennes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne DUBUISSON, chef du bureau des actions en direction des personnes âgées, délégation de signature est également donnée à Mme Geneviève MARC, chef du bureau des actions en direction des personnes handicapées.

Equipe médico-sociale pour l'allocation personnalisée autonomie :

— Mme Marie-Hélène RENAULT, conseillère socio-éducative, chef d'équipe.

Commission des Marchés :

Délégation de signature est également donnée aux agents membres de la « Commission des Marchés » dans le cadre des compétences qui sont dévolues à cette commission, d'une part pour ouvrir les plis en appels d'offres, d'autre part pour participer aux procédures formalisées négociées (article 35), ainsi qu'aux procédures de l'article 30 et aux procédures adaptées (article 28) concernant les marchés supérieurs à 90 000 € H.T. :

— M. Claude BOULLE, directeur adjoint, en qualité de président ;

— Mme Myriam METAIS-CLAVEREAU, administratrice, chef du service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre titulaire.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, délégation est donnée à Mme Myriam METAIS-CLAVEREAU en qualité de présidente suppléante.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du président et de sa suppléante, délégation est donnée à Mlle Caroline WYBIERALA, attachée principale d'administrations parisiennes en qualité de présidente suppléante.

— Mlle Caroline WYBIERALA, attachée principale d'administrations parisiennes, adjointe au chef du service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre titulaire ;

— Mme Marianne HAUSER, attachée d'administrations parisiennes du service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre titulaire ;

— Mme Rose-Marie DESCHAMPS, chargée de mission cadre supérieure du service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre suppléant ;

— M. Jérôme ECKER, secrétaire administratif d'administrations parisiennes du service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre suppléant ;

— Mme Christine ROUSSEAU, attachée d'administrations parisiennes du service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre suppléant ;

— M. Stéphane DERENNE, attaché d'administrations parisiennes, en qualité de membre suppléant ;

— Mlle Agnès LAROCHE, secrétaire administrative d'administrations parisiennes au service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre suppléant ;

— Mlle Nathalie VERNIER, secrétaire administrative d'administrations parisiennes au service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre suppléant.

Art. 3. — Ces dispositions ne sont toutefois pas applicables :

- aux arrêtés de subvention, sauf aux arrêtés accordant des subventions aux organismes privés gestionnaires d'établissements de garde d'enfants,
- aux arrêtés d'autorisation d'ouverture et d'agrément des pouponnières, des crèches, des haltes-garderies et jardins d'enfants dépendant des collectivités publiques,
- aux opérations d'ordonnancement,
- aux virements de crédits, sauf dans les limites autorisées par le Conseil de Paris,
- aux arrêtés d'engagement d'autorisation de programme,
- aux arrêtés portant création ou suppression des régies d'avances ou de régies de recettes,
- aux mémoires en défense ou recours pour excès de pouvoir,
- aux actions d'acquisition, de cession ou portant promesse de vente du domaine Municipal,
- aux actions portant location d'immeubles pour le compte de la Ville,
- aux ordres de mission pour les déplacements de la Directrice,
- aux décisions prononçant des peines disciplinaires supérieures à cinq jours de mise à pied.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté du 21 mars 2008 déléguant la signature du Maire de Paris à Mme Geneviève GUEYDAN, Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé sont abrogées.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 6. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
- M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France,
- aux intéressés.

Fait à Paris, le 30 octobre 2008

Bertrand DELANOË

Fixation de la composition du jury du Label Paris Co-développement Sud — Edition 2008 de la Ville de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date du 4 février 2008 validant le principe de lancer en 2008 la troisième édition du « Label Paris Co-développement Sud » ;

Vu le budget primitif 2008 adopté par le Conseil de Paris en séance des 18 et 19 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté portant modalités de candidature, de sélection et de financement des projets du « Label Paris Co-développement Sud » — édition 2008, émis par la Ville de Paris le 19 mai 2008 ;

Arrête :

Article premier. — En vertu de l'arrêté sus-cité, un jury est composé afin d'analyser, noter et sélectionner les projets labellisés dans le cadre de l'édition 2008 du Label Paris Co-développement Sud.

Les membres de ce jury sont les suivants :

— Pierre SCHAPIRA, Adjoint au Maire de Paris chargé des relations internationales, des affaires européennes et de la francophonie, Député au Parlement européen,

— Pascale BOISTARD, Adjointe au Maire de Paris chargée de l'intégration et des étrangers non communautaires,

— Jean-Pierre CAFFET, Président du Groupe Socialiste, radical de Gauche et apparentés au Conseil de Paris, ou son représentant,

— Jean VUILLERMOZ, Président du Groupe Communiste au Conseil de Paris, ou son représentant,

— Mariette BACHE, Président du Groupe Mouvement Républicain et Citoyen au Conseil de Paris, ou son représentant,

— Danièle FOURNIER ou Sylvain GAREL, Co-présidents du Groupe Les Verts au Conseil de Paris, ou leur représentant,

— Yves POZZO DI BORGIO, Président du Groupe Centre et indépendants au Conseil de Paris, ou son représentant,

— Jean-François LAMOUR, Président du Groupe Union pour une Majorité de Progrès à Paris et apparentés au Conseil de Paris, ou son représentant,

— Henri ROUILLE D'ORFEUIL, Président de Coordination SUD,

— Chansamone VORAVONG, Président du FORIM,

— Gustave MASSIAH, Président du CRID,

— Frédéric TIBERGHEIN, Président du SSAE,

— Marie-Noëlle ROSENWEG, Déléguée Générale de la Fondation Adoma,

— Gahoro DOUCOURE, Chef de service d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile à l'AFTAM, Président du Haut Conseil des Maliens de France, expert,

— Babacar SALL, Sociologue, consultant, expert auprès de l'OCDE et de l'UNESCO sur les affaires migratoires, directeur de publication aux éditions l'Harmattan,

— Bernard PIGNEROL, Délégué Général aux Relations Internationales,

— Claude LANVERS, Délégué à la Politique de la Ville et à l'Intégration.

Art. 2. — Le jury sera secondé par la Délégation Générale aux Relations Internationales et la Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration, chargées notamment d'analyser et de noter les projets proposés par les associations candidates.

Les décisions du jury seront sans appel.

Art. 3. — Le jury se réunira au courant du mois de novembre 2008.

Art. 4. — Le Délégué Général aux Relations Internationales et le Délégué à la Politique de la Ville et à l'Intégration sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 novembre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Pour la Secrétaire Générale
de la Ville de Paris,

*Le Secrétaire Général
Délégué de la Ville de Paris*

Philippe CHOTARD

Arrêté de péril relatif à la concession perpétuelle additionnelle numéro 212 accordée le 9 mars 1827 au cimetière du Père-Lachaise (42^e division — cadastre 139).

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L. 2213-24 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitat, articles L. 511-1 au L. 511-4 ;

Vu l'arrêté municipal en date du 1^{er} juin 2005 portant règlement général des cimetières parisiens, et notamment les dispositions des articles 46 et 58 ;

Vu le titre de concession accordant le 9 mars 1827 à Mlle CARPENTIER, une concession perpétuelle additionnelle numéro 212 au cimetière du Père-Lachaise ;

Vu le procès-verbal dressé le 29 septembre 2008 constatant l'état de péril du monument et du danger qu'il présente pour le public ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date du 21 mars 2008 donnant délégation à M. le Maire de Paris pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Vu l'arrêté en date du 30 juillet 2008 portant délégation de la signature du Maire de Paris à la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Considérant que la mise en demeure adressée le 1^{er} octobre 2008 est restée sans effet et qu'il y a lieu de prendre toutes mesures nécessaires afin de maintenir la sécurité du public et la propreté des divisions ;

Arrête :

Article premier. — Le monument érigé sur la concession perpétuelle additionnelle numéro 212 accordée le 9 mars 1827 au cimetière du Père-Lachaise à Mlle CARPENTIER, est déclaré en état de péril.

Art. 2. — Les éléments du monument érigé sur la concession présentant un danger pour le public seront retirés sans délai aux frais avancés par la Ville de Paris, et déposés dans un lieu désigné par la Conservatrice du cimetière du Père-Lachaise.

Art. 3. — La Conservatrice du cimetière du Père-Lachaise est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 octobre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Administrateur,
Chef du Service des Cimetières
Pascal-Hervé DANIEL

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2008-090 complétant l'arrêté préfectoral n° 01-15042 du 12 janvier 2001 autorisant les cycles à circuler dans certaines voies de circulation réservées.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-3 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25, R. 412-7 et R. 412-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 74-16716 du 4 décembre 1974, portant création et utilisation de voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 96-10915 du 18 juin 1996 portant création de voies de circulation réservées aux cycles ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 00-10110 du 24 janvier 2000 modifiant l'arrêté du 4 décembre 1974 précité ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 01-15042 du 12 janvier 2001 portant autorisation aux cycles à deux-roues d'utiliser les voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Considérant que l'ouverture de certaines voies de circulation réservées à la circulation des cyclistes présente un intérêt pour la valorisation des modes de transports non polluants ;

Considérant que l'autorisation pour les cyclistes de circuler dans certaines voies réservées participe à une politique au service d'un partage plus équilibré du domaine public routier ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures propres à assurer la sécurité des usagers empruntant les voies de circulation réservées ;

Considérant qu'il importe de faciliter la progression des cycles dans les voies de la Capitale ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — L'article 6 de l'arrêté préfectoral n° 01-15042 du 12 janvier 2001 susvisé portant autorisation aux cycles à deux-roues d'utiliser les voies de circulation réservées à certains véhicules est complété comme suit :

Couloir dans le sens de la circulation générale :

1^{er} arrondissement :

— Etienne Marcel (rue) : côté impair : depuis la place des Victoires, vers et jusqu'à la rue du Louvre ;

— Louvre (rue du) :

- côté impair : depuis la rue Berger, vers et jusqu'à la rue de Rivoli,

- côté pair : depuis la rue Saint-Honoré, vers et jusqu'à la rue Berger et depuis la rue Adolphe Jullien, vers et jusqu'à la rue Etienne Marcel ;

— Richelieu (rue de) : côté impair : depuis la rue des Petits Champs, vers et jusqu'à la rue Montpensier.

2^e arrondissement :

— Louvre (rue du) : côté pair : depuis la rue Etienne Marcel, vers et jusqu'à la rue Montmartre ;

— Montmartre (rue) : côté pair : depuis la rue d'Aboukir, vers et jusqu'à la rue Réaumur ;

— Richelieu (rue) : côté impair : depuis le boulevard Montmartre, vers et jusqu'à la rue de Louvois et depuis la rue Rameau, vers et jusqu'à la rue des Petits Champs.

4^e arrondissement :

— Sébastopol (boulevard de) : côté pair : depuis l'avenue Victoria, vers et jusqu'à la rue de Rivoli.

— Pas de la Mule (rue du) : côté impair : depuis la place des Vosges, vers et jusqu'au boulevard Beaumarchais.

5^e arrondissement :

— Ecoles (rue des) : côté pair : depuis la rue du Cardinal Lemoine, vers et jusqu'au boulevard Saint-Michel.

6^e arrondissement :

- 18 Juin 1940 (place du) : côté pair : depuis la rue de Rennes, vers et jusqu'au boulevard du Montparnasse ;
- Rennes (rue de) :
 - côté pair : depuis la rue d'Assas, vers et jusqu'à la place du 18 Juin 1940,
 - côté impair : depuis la rue du Four, vers et jusqu'au boulevard Saint-Germain.

8^e arrondissement :

- Tronchet (rue) : côté pair : depuis la place de la Madeleine, vers et jusqu'à la rue Auber ;
- Amsterdam (rue d') : côté impair : depuis la place de Clichy, vers et jusqu'à la place du Havre ;
- Saint-Petersbourg (rue de) : côté pair : depuis le n° 2, vers et jusqu'à la place de Clichy ;
- Saint-Honoré (rue du Faubourg) : côté impair : depuis la place des Ternes, vers et jusqu'à l'avenue Hoche.

9^e arrondissement :

- Clichy (boulevard de) : le long du terre plein en demi-lune de la place Blanche ;
- Estienne d'Orves (place d') : côté impair : depuis la rue de la Chaussée d'Antin, vers et jusqu'à la rue de Chateaudun ;
- Auber (rue) : côté impair : depuis la rue Tronchet, vers et jusqu'à la place de l'Opéra ;
- Blanche (rue) : côté impair : depuis la place Blanche, vers et jusqu'à la rue de Moncey ;
- Clichy (rue de) : côté pair : depuis la place d'Estienne d'Orves, vers et jusqu'à la rue de Bruxelles ;
- Chaussée d'Antin (rue de la) : côté pair : depuis la rue La Fayette, vers et jusqu'à la place d'Estienne d'Orves ;
- Montmartre (rue du Faubourg) : côté pair : depuis le boulevard Poissonnière, vers et jusqu'à la rue de Montyon et depuis la rue Richer, vers et jusqu'à la rue La Fayette.

10^e arrondissement :

- La Fayette (rue) : côté pair : depuis la place Frantz Listz, vers et jusqu'au boulevard Magenta ;
- Huit Mai 1945 (rue du) : côté pair : de la rue d'Alsace, vers et jusqu'à la rue du Faubourg Saint-Denis.

11^e arrondissement :

- Oberkampf (rue) : côté pair : du n° 142, vers et jusqu'au boulevard de Ménilmontant ;
- Saint-Antoine (rue du Faubourg) : côté impair de la rue Saint-Bernard, vers et jusqu'à la place de la Bastille.

12^e arrondissement :

- Bercy (rue) :
 - côté impair : du boulevard Diderot, vers et jusqu'à la rue Van Gogh,
 - côté pair : du vis-à-vis de la rue Van Gogh, vers et jusqu'à 40 mètres en amont du boulevard Diderot ;
- Proudhon (rue) : côté pair : de la rue Coriolis, vers et jusqu'à la rue de Charenton ;
- Diderot (boulevard) : côté pair : de la rue Traversière, vers et jusqu'à la rue de Bercy.

13^e arrondissement :

- France (avenue de) :
 - côté est : de la rue des Grands Moulins, vers et jusqu'à la rue Thomas Mann,
 - côté est : du vis-à-vis de la rue Emile Durkheim, vers et jusqu'à la rue Neuve Tolbiac,
 - côté ouest : de la rue Thomas Mann, vers et jusqu'à la rue des Grands Moulins.

14^e arrondissement :

- Raspail (boulevard) : côté pair : du vis-à-vis de la rue Campagne Première à la rue Victor Considérant ;
- Raspail (boulevard) : côté impair : du vis-à-vis de la rue Victor Considérant au vis-à-vis de la rue Huyghens.

15^e arrondissement :

- Lecourbe (rue) : côté pair : du boulevard Garibaldi, vers et jusqu'à la rue Blomet et depuis la rue des Volontaires, vers et jusqu'à la rue Pétel.

16^e arrondissement :

- Chardon Lagache (rue) : côté pair : du boulevard Exelmans à l'avenue de Versailles ;
- Félix d'Hérelle (avenue) : côté pair : de la rue Fanfan la Tulipe, vers et jusqu'à l'avenue du stade Pierre de Coubertin ;
- Félix d'Hérelle (avenue) : côté impair : de l'avenue du stade Pierre de Coubertin, vers et jusqu'à la rue Fanfan la Tulipe.

17^e arrondissement :

- Clichy (avenue de) : côté impair : du pont S.N.C.F., vers et jusqu'à la place de Clichy ;
- Villiers (avenue de) : côté pair : de la place du Maréchal Juin, vers et jusqu'au boulevard Berthier ;
- Porte de Champerret (place de la) : côté impair : de l'avenue de la porte de Champerret, vers et jusqu'au n° 5.

18^e arrondissement :

- Jessaint (rue de) : côté pair : de la rue Marx Dormoy, vers et jusqu'à la rue Stephenson ;
- Ordener (rue) : côté pair : du vis-à-vis de la rue Jean Robert, vers et jusqu'à la rue Stephenson.

19^e arrondissement :

- Secrétan (avenue) : côté impair : de la rue de Meaux, vers et jusqu'au boulevard de la Villette ;
- Simon Bolivar (avenue) :
 - côté impair : de la rue de Meaux, vers et jusqu'à l'avenue Mathurin Moreau,
 - côté impair : de la rue Pradier, vers et jusqu'à la rue de Belleville ;
- Petitot (rue) : de la rue des Fêtes, vers et jusqu'à la rue du Pré Saint-Gervais ;
- Crimée (rue de) : côté impair : de la rue Arthur Rozier, vers et jusqu'à la rue des Fêtes ;

- Fêtes (rue des) : côté impair : de la rue de Crimée, vers et jusqu'à la rue des Solitaires ;

- Bois (rue des) : côté impair : du boulevard Sérurier, vers et jusqu'à la rue de l'Orme, du n° 43, vers et jusqu'au n° 37 et du vis-à-vis du n° 6, vers et jusqu'au vis-à-vis du n° 2 (côté terre-plein central).

20^e arrondissement :

- Bagnolet (rue de) : côté impair : depuis le n° 57, vers et jusqu'à la rue Planchat ;
- Pyrénées (rue des) : côté pair : de la rue de la Plaine, vers et jusqu'à la rue de Bagnolet et de la rue Stendhal, vers et jusqu'à la rue de la Cour des Noues ;
- Pyrénées (rue des) : côté impair : de la rue de Belleville, vers et jusqu'à la place Gambetta.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de

l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 30 octobre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjointe au Maire
chargée des Déplacements,
des Transports et de l'Espace Public*
Annick LEPETIT

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2008-073 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Sully, à Paris 4^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de voirie entrepris rue de Sully, à Paris 4^e il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique sur cette voie ;

Considérant dès lors qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux qui s'échelonnent jusqu'au 12 décembre 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans la voie suivante du 4^e arrondissement :

— Sully (rue de) : côtés pair et impair selon l'avancement des travaux.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables jusqu'au 12 décembre 2008 inclus.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 29 octobre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 1^{re} Section Territoriale de Voirie*
Bénédicte PERENNES

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2008-074 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Condorcet, à Paris 9^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, des travaux de tirage de câbles en égouts doivent être entrepris rue Condorcet, à Paris 9^e, et qu'il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation dans cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux qui s'échelonnent du 8 décembre 2008 au 13 mars 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans la voie suivante du 9^e arrondissement :

— Condorcet (rue) : côté impair, au droit du n° 53.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables du 8 décembre 2008 au 13 mars 2009 inclus.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 31 octobre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 1^{re} Section Territoriale de Voirie*
Bénédicte PERENNES

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2008-075 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Duperré, à Paris 9^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, des travaux de tirage de câbles en égouts doivent être entrepris rue Duperré, à Paris 9^e, et qu'il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation dans cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux qui s'échelonnent du 10 au 28 novembre 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans la voie suivante du 9^e arrondissement :

— Duperré (rue) : côté pair, au droit du n° 10.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables du 10 au 28 novembre 2008 inclus.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 31 octobre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 1^{re} Section Territoriale de Voirie*

Bénédicte PERENNES

Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2008-076 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Mansart, à Paris 9^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, des travaux de tirage de câbles en égouts doivent être entrepris rue Mansart, à Paris 9^e, et qu'il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation dans cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux qui s'échelonnent du 24 novembre au 12 décembre 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans la voie suivante du 9^e arrondissement :

— Mansart (rue) : côté impair, au droit du n° 9.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables du 24 novembre au 12 décembre 2008 inclus.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 31 octobre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 1^{re} Section Territoriale de Voirie*

Bénédicte PERENNES

Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2008-077 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de la Trinité, à Paris 9^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, des travaux de tirage de câbles en égouts doivent être entrepris rue de la Trinité, à Paris 9^e, et qu'il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation dans cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux qui s'échelonnent du 8 décembre 2008 au 16 janvier 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans la voie suivante du 9^e arrondissement :

— Trinité (rue de la) : côté pair, au droit du n° 2 bis.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables du 8 décembre 2008 au 16 janvier 2009 inclus.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 31 octobre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 1^{re} Section Territoriale de Voirie*

Bénédicte PERENNES

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2008-091 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique dans plusieurs voies du 15^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'une emprise de chantier privé rue Emeriau et rue du Théâtre, à Paris 15^e, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans une section de ces voies ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant les travaux qui se dérouleront jusqu'au 15 avril 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans les voies suivantes du 15^e arrondissement :

- Emeriau (rue) : au droit du n° 44.
- Théâtre (rue du) : au droit du n° 22.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables jusqu'à la fin des travaux prévue le 15 avril 2009 inclus.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 28 octobre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur Chef d'arrondissement,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Daniel LE DOUR

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 5/2008-034 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans la rue André Bréchet, à Paris 17^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux d'aménagement de voirie de la rue André Bréchet, à Paris 17^e arrondissement, il convient de neutraliser, à titre provisoire, la circulation dans cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 24 novembre 2008 au 30 novembre 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue André Bréchet à Paris 17^e arrondissement sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale, entre la rue de Pont à Mousson et la rue Frédéric Brunet pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 24 novembre 2008 au 30 novembre 2009 inclus.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieure Divisionnaire des Travaux,
Adjointe au Chef de la 5^e Section Territoriale
de Voirie*

Florence REBRION

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 5/2008-035 instituant, à titre provisoire, un sens unique de circulation rue Louis Loucheur, à Paris 17^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, du fait d'importants travaux d'aménagement de la rue André Bréchet, à Paris 17^e arrondissement, il apparaît nécessaire d'instituer, à titre provisoire, un sens unique dans une portion de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 24 novembre 2008 au 30 novembre 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation sera établi, à titre provisoire, du 24 novembre 2008 au 30 novembre 2009 inclus, dans la voie suivante du 17^e arrondissement :

— Louis Loucheur (rue), depuis la rue Fernand Pelloutier, vers et jusqu'à la rue Frédéric Brunet.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et de Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieure Divisionnaire des Travaux,
Adjointe au Chef de la 5^e Section Territoriale
de Voirie*

Florence REBRION

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 5/2008-036 modifiant, à titre provisoire, un sens unique de circulation rue Fernand Pelloutier, à Paris 17^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 01-16501 du 13 août 2001 relatif aux sens de circulation à Paris ;

Considérant que, du fait d'importants travaux d'aménagement de la rue André Bréchet, à Paris 17^e arrondissement, il apparaît nécessaire de procéder à l'inversion du sens de circulation de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 24 novembre 2008 au 30 novembre 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation sera établi, à titre provisoire, du 24 novembre 2008 au 30 novembre 2009 inclus, dans la voie suivante du 17^e arrondissement :

— Fernand Pelloutier (rue), depuis la rue de Pont à Mousson, vers et jusqu'à la rue Louis Loucheur.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé du 13 août 2001 seront suspendues, à titre provisoire, du 24 novembre 2008 au 30 novembre 2009 inclus.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et de Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieure Divisionnaire des Travaux,
Adjointe au Chef de la 5^e Section Territoriale
de Voirie*

Florence REBRION

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2008-039 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue Duvergier, à Paris 19^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réparation de fuites sur le réseau CPCU dans la rue Duvergier, à l'angle du quai de la Seine, à Paris 19^e, il convient de réglementer, à titre provisoire, la circulation dans cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 3 novembre au 5 décembre 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La circulation sera interdite, à titre provisoire, dans la voie suivante à Paris 19^e arrondissement :

Du 3 novembre au 5 décembre 2008 inclus :

— Duvergier (rue) : entre le quai de la Seine et la contre-allée de la place de l'édit de Nantes.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré dans cette partie de la rue Duvergier.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 28 octobre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieure des Services Techniques,
Chef de la 6^e Section Territoriale de Voirie*

Christelle GODINHO

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2008-040 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans le passage de l'Atlas, à Paris 19^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de déplacement d'une bouche d'égout au n° 1 du passage de l'Atlas, à Paris 19^e arrondissement, il convient de réglementer, à titre provisoire, la circulation dans cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent jusqu'au 26 novembre 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La voie suivante du 19^e arrondissement sera mise en impasse, à titre provisoire, jusqu'au 26 novembre 2008 inclus :

— Atlas (passage de l') : à partir de la rue de l'Atlas, vers et jusqu'au n° 1.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 30 octobre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieure des Services Techniques,
Chef de la 6^e Section Territoriale de Voirie*

Christelle GODINHO

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2008-076 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Picpus, à Paris 12^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'importants travaux de l'Assainissement de Paris (entreprise S.R.B.G.) et de la Voirie (entreprise EIFFAGE), rue de Picpus, à Paris 12^e, il convient d'y interdire, à titre provisoire, le stationnement et de le considérer comme gênant la circulation publique ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 12 au 21 novembre 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique, du 12 au 21 novembre 2008 inclus, dans les voies suivantes du 12^e arrondissement :

- Picpus (rue de), côté impair, au droit du n° 141 (2 places) ;
- Picpus (rue de), côté pair, au droit du n° 136 (4 places).

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 30 octobre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques
Chef de la 8^e Section Territoriale de Voirie*

Emmanuel MARTIN

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2008-077 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique cours des Maréchaux (Bois de Vincennes), à Paris 12^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'importants travaux de l'EDF Saint-Mandé (entreprise FORCLUM), cours des Maréchaux (Bois de Vincennes), à Paris 12^e, il convient d'y interdire, à titre provisoire, le stationnement et de le considérer comme gênant la circulation publique ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 17 novembre jusqu'au 12 décembre 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique, du 17 novembre jusqu'au 12 décembre 2008 inclus, dans la voie suivante du 12^e arrondissement :

— Cours des Maréchaux, voie impaire, depuis l'avenue des Minimes, vis-à-vis des candélabres n^{os} 1422 à 1430 (25 places) ;

— Cours des Maréchaux, voie impaire, depuis l'avenue des Minimes, au droit du candélabre n^o 1430 (4 places) ;

— Cours des Maréchaux, voie paire, depuis l'avenue des Minimes, au droit du candélabre n^o 1429 (4 places).

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 30 octobre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 8^e Section Territoriale de Voirie*

Emmanuel MARTIN

Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'une Directrice de la Commune de Paris.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 30 octobre 2008,

Il est mis fin aux fonctions de sous-directrice de la Commune de Paris, dévolues à Mme Patricia ORSINI, administratrice hors classe de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} novembre 2008, date à laquelle l'intéressée est réintégrée dans son corps d'origine, pour être détachée sur un emploi de Directrice de la Commune de Paris, en qualité de Directrice adjointe à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

Mme Patricia ORSINI est maintenue, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

Direction des Ressources Humaines. — Désignation d'un Chef de Bureau à la Direction des Affaires Juridiques.

Par arrêté en date du 7 octobre 2008,

— Mlle Julie CORNIC, attachée d'administrations parisiennes à la Direction des Affaires Juridiques, est désignée en qualité de chef du bureau des affaires générales, à compter du 1^{er} novembre 2008.

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats reçus à l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes, ouvert à partir du 16 mai 2008.

1 — Mlle Sandrine BRETON

2 — Mme Dominique BARRAUD

3 — Mme Nathalie BASTIEN

4 — Mme Laurence MERLOT

5 — Mme Sophie KALBFUSS-CAPELLA

ex aequo — M. Baptiste THIBIERGE

7 — Mlle Nathalie MARKOVINA

8 — Mme Sandrine MORDAQUE-OUDET

9 — Mme Lucyna CHAMAGNE

ex aequo — Mme Angèle GARCIA

11 — Mme Jade REINBOLT

12 — M. Alain HAYET

13 — Mlle Josie BALTA

ex aequo — Mlle Séverine CASTEL

15 — Mlle Séverine ROSEAU

16 — Mlle Carole ZEROUALI

17 — Mlle Martine CONNET

ex aequo — Mme Odile RICHARD

19 — M. Hervé JONOT

ex aequo — Mme Dominique LE CORRE

ex aequo — M. Thierry SALABERT

22 — Mlle Vanessa DE LEON

ex aequo — M. David DJURIC

24 — Mlle Véronique PIERSON

25 — Mme N'Deye DIENE

ex aequo — M. Eric GERMOND

27 — M. Didier MORAND

ex aequo — Mlle Sylvie SALAGNAC

29 — M. Hervé MARTIN

30 — Mme Joëlle BONNET

ex aequo — Mme Cécile BRUNELLIÈRE

ex aequo — M. Americo DE SOUSA

ex aequo — Mlle Frédérique LETONDOR

ex aequo — Mme Catherine MICHEL

ex aequo — Mme Agnès THEVENIAULT-CAVALIN

ex aequo — Mme Chantal TOSCA-MOINE

ex aequo — Mme Anne VUGHT.

Arrête la présente liste à 37 (trente-sept) noms.

Fait à Paris, le 27 octobre 2008

Le Président du Jury

Alain DURAND

Direction des Ressources Humaines. — Nomination au choix au grade d'agent de maîtrise, au titre de l'année 2008.

Par arrêtés du 3 novembre 2008, sont nommés au choix au grade d'agent de maîtrise au titre de l'année 2008 :

— A compter du 1^{er} août 2008 :

- M. FACQUE Michel (Direction de la Jeunesse et des Sports)

- M. TRANCHANT Jackie (Direction du Patrimoine et de l'Architecture)

- M. DELEIGLE Jacques-Pierre (Direction du Patrimoine et de l'Architecture)

- M. LUBIN Régis (Direction du Patrimoine et de l'Architecture)

- M. GROUALLE Michel (Direction de la Propreté et de l'Eau)

- M. PERREAU Philippe (Direction de la Propreté et de l'Eau)

- M. CAMUS Pascal (Direction de la Propreté et de l'Eau)

- M. TONDUT Michel (Direction de la Propreté et de l'Eau)
- M. JANEST Claude (Direction de la Propreté et de l'Eau)
- M. DELALANDE Pierre (Direction de la Propreté et de l'Eau)
- M. PHILIPPOT Jean (Direction de la Propreté et de l'Eau)
- M. LEROUXEL Michel (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement)
- M. DIDIER Patrick (Direction des Ressources Humaines)
- M. MAURICE Serge (Agent détaché CRECEP)
- M. SCHMITT Joël (Agent détaché Eau de Paris)
- M. GRUHS Jean-Marc (Agent détaché Eau de Paris).
- A compter du 8 septembre 2008 :
- M. DOPP Gabriel (Direction de la Propreté et de l'Eau)
- M. MANOUKIAN Louis (Direction de la Propreté et de l'Eau)
- M. LEAU René (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement)
- M. VASSEUR Marc (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement)
- M. PARONUZZI Jean (Direction de la Voirie et des Déplacements)
- M. MILLOT Bernard (Direction de la Voirie et des Déplacements)
- M. RESSENT Jacques (Direction de la Voirie et des Déplacements).

DEPARTEMENT DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction des Ressources Humaines). — Modificatif.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu les arrêtés mettant, en tant que de besoin, certains fonctionnaires de la Ville de Paris à la disposition du Département de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 8 octobre 2003 nommant M. Michel YAHIEL, Directeur des Ressources Humaines de la Ville de Paris à compter du 23 octobre 2003 ;

Vu l'arrêté en date du 19 juin avril 2008 portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général au Directeur des Ressources Humaines ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Sur la proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté du 19 juin 2008 susvisé est modifié comme suit :

A — Sous-Direction du Développement des Ressources Humaines :

— Bureau des rémunérations :

Modifier comme suit le premier et le dernier paragraphe :

- *remplacer* M. Hugues SCHMITT, attaché d'administrations parisiennes par M. Hugues SCHMITT, attaché principal d'administrations parisiennes.

— Bureau de la formation :

Substituer le premier paragraphe ainsi rédigé :

- Mme Dominique NICOLAS-FIORASO, administratrice et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Olivier MORIETTE, attaché principal d'administrations parisiennes.

Substituer l'alinéa 4 ainsi rédigé :

4. arrêtés de liquidation des factures et arrêtés de mandatement spécifiques au bureau de la formation ;

Ajouter :

6. attestations de service fait.

B — Sous-Direction des Emplois et des Carrières :

Remplacer le Bureau des personnels ouvriers et d'action sportive par le Bureau des personnels ouvriers et techniques.

C — Sous-Direction des Interventions Sociales et de la Santé :

— Bureau du budget et des marchés :

Substituer l'alinéa 3 ainsi rédigé :

3. ordres de service et bons de commande de fournitures, prestations et travaux passés dans le cadre des marchés publics, y compris des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 206 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget du bureau du budget et des marchés et à celui du bureau de la formation ;

— Bureau du développement social :

Ajouter :

21. chèques d'accompagnement personnalisés.

— Bureau des interventions sociales :

Ajouter :

9. chèques d'accompagnement personnalisés.

— Bureau des pensions :

Substituer le dernier paragraphe ainsi rédigé :

M. Eric BACHELIER, attaché d'administrations parisiennes et Mme Claudine ELINEAU, attachée d'administrations parisiennes pour tous les actes énumérés aux 1^o à 13^o ;

M. Joseph SELVANADIN, attaché d'administrations parisiennes, pour les actes énumérés aux 4^o, 10^o, 11^o et 13^o ;

Bénéficient en outre de la délégation de l'alinéa 4^o et 9^o, les agents suivants : Mme Sophie TAYEB, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Mmes Elise PRECART, Christine SOLAIRE, Nadia DARGENT et Françoise STRAGLIATI, secrétaires administratives de classe supérieure, Mme Ariane FATET, technicienne de laboratoire de classe normale et M. André BEY, secrétaire administratif de classe supérieure, pour les arrêtés et actes entrant dans leurs attributions respectives.

Art. 2. — L'article 4 de l'arrêté du 19 juin 2008 susvisé est modifié comme suit :

— *remplacer* au troisième paragraphe Mme Véronique BELLAMY, attachée principale d'administrations parisiennes par M. Alain FLUMIAN, attaché principal d'administrations parisiennes.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet du Département de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Île-de-France,

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 29 octobre 2008

Bertrand DELANOË

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé).

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2512-1, L. 2512-8, L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général a donné au Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, délégation de pouvoir dans les conditions de l'article L. 3121-22 du Code général des collectivités territoriales sur les matières visées aux articles L. 3211-2, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-1 du même code ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2004 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2002 portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Sur la proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est déléguée à Mme Geneviève GUEYDAN, Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, à l'effet de signer dans la limite des attributions de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité.

La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée à :

— Mme Isabelle GRIMAUT, Directrice Adjointe en charge de la sous-direction des actions familiales et éducatives ;

— Mme Ghislaine GROSSET, sous-directrice de la santé ;

— Mme Marianne de BRUNHOFF, sous-directrice de l'insertion et de la solidarité ;

— M. Bernard GARRO, sous-directeur de l'action sociale.

Art. 2. — Délégation de signature est également donnée, dans les conditions énumérées à l'article 3 et dans le cadre de leurs attributions, aux fonctionnaires ci-après :

Direction :

Mission Communication :

— Mme Anne CATROU, chargée de mission, chef de la mission,

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mlle Emmanuelle PIREYRE, chargée de mission cadre supérieur.

Mission prévention des toxicomanies :

— Mme Marguerite ARENE, chargée de mission, chef de la mission.

Sous-Direction de l'administration générale du personnel et du budget :

Service des Ressources Humaines :

— Mme Marie-Christine LANGLAIS, administratrice, chef du service ;

— Mme Monique EYMARD, attachée principale d'administrations parisiennes, détachée dans l'emploi de chef de service administratif, adjointe au chef du service.

Bureau des personnels administratifs techniques et ouvriers :
— Mme Héléne MORAND, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau.

Bureau des personnels spécialisés, de service et des non titulaires :

— Mme Agnès VACHERET, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau.

Bureau de la formation :

— Mme Chantal Le BOUFFANT, conseillère socio-éducative, chef du bureau ;

— M. Rémi LECOMTE, attaché d'administrations parisiennes, adjoint au chef du bureau.

Service des Moyens Généraux :

— Mme Frédérique BERGÉ, administratrice, chef du service.

Bureau du patrimoine et des travaux :

— Mme Irène WICHLINSKI, ingénieur des services techniques de la Commune de Paris, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Sophie LOIRE, ingénieur des travaux de la Ville de Paris, adjointe au chef du bureau ;

— Mme Dominique PICARD, architecte voyer, adjointe au chef du bureau ;

— M. David BOISAUBERT, attaché d'administrations parisiennes.

Bureau de la logistique et des achats :

— Mme Christine PUJOL, secrétaire administrative de classe supérieure d'administrations parisiennes, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Roseline PIZEUIL, secrétaire administrative d'administrations parisiennes.

Bibliothèque sanitaire et sociale :

— Mme Monique CHARAVEL, documentaliste contractuelle.

Bureau des archives :

— Mme Emmanuelle MAURET, chargée d'études documentaires, chef du bureau.

Bureau de l'informatique et de l'ingénierie :

— M. Dominique OLLIVIER, attaché d'administrations parisiennes, chef du bureau.

Service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective :

— Mme Myriam METAIS-CLAVEREAU, administratrice, chef du service ;

— Mlle Caroline WYBIERALA, attachée principale d'administrations parisiennes, adjointe au chef du service ;

— Mlle Marianne HAUSER, attachée d'administrations parisiennes ;

— M. Stéphane DERENNE, attaché d'administrations parisiennes.

Cellule Conseil de Paris :

— Mme Diane BROWER, chargée de mission, chef de la cellule.

Sous-Direction de l'insertion et de la solidarité :

Bureau du revenu minimum d'insertion :

— Mme Josiane BOE, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Béatrice MEYER, conseillère socio-éducative, adjointe au chef du bureau ;

— Mme Jacqueline RIOM, attachée d'administrations parisiennes ;

— Mme Nicole SEURET, conseillère socio-éducative ;

— Mlle Julie COMBE, attachée d'administrations parisiennes.

Délégation de signature est également donnée pour statuer sur l'ouverture du droit au R.M.I., sur les recours gracieux, les recouvrements d'indus et les remises de dettes présentés par les allocations du R.M.I., à :

— Mme Mireille JAEGLE, attachée d'administrations parisiennes, placée sous l'autorité du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, en application de l'article 42 de la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de revenu minimum d'insertion et créant un revenu minimum d'activité ;

— M. Félix DE VALOIS, attaché d'administrations parisiennes, placé sous l'autorité du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, en application de l'article 42 de la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de revenu minimum d'insertion et créant un revenu minimum d'activité.

Délégation de signature est également donnée aux fins de signer au nom du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, les contrats d'insertion conclus en application de l'article L. 262-37 du Code de l'action sociale et des familles, à :

— M. David ANDREU, conseiller socio-éducatif, responsable de l'espace insertion des 5^e et 13^e arrdts ;

— Mme Sylviane MELLE, conseillère socio-éducative, responsable de l'espace insertion des 9^e et 17^e arrdts ;

— Mme Mireille BARBIER, conseillère socio-éducative, responsable de l'espace insertion du 10^e arrdt ;

— Mme Dominique TOURY, conseillère socio-éducative, responsable de l'espace insertion du 11^e arrdt ;

— Mme Sylvie DOREAU-NGUYEN, conseillère socio-éducative, responsable du pré-espace insertion du 12^e arrdt ;

— Mme Mireille GRANIER, conseillère socio-éducative, responsable de l'espace insertion des 14^e et 15^e arrdts ;

— Mme Angélica COFRE, conseillère socio-éducative, responsable de l'espace insertion du 18^e arrdt ;

— M. Didier HEMERY, conseiller socio-éducatif, responsable de l'espace insertion du 19^e arrdt ;

— Mme Catherine LAVELLE, conseillère socio-éducative, responsable de l'espace insertion du 20^e arrdt.

Bureau de l'insertion par le logement et de la veille sociale :

— Mlle Chloé SIMONNET, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Hawa COULIBALY, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef du bureau, chargée de l'insertion par le logement et des affaires générales ;

— Mlle Jeanne-Marie FAURE, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef du bureau, chargée de la veille sociale et du budget d'investissement ;

— Mme Anne-Sophie TISSIER, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef du bureau, chargée du secrétariat du Fonds de Solidarité pour le Logement et de l'Accord Collectif Départemental ;

— M. Dominique GIOVANNELLI, attaché d'administrations parisiennes ;

— M. Brice COIGNARD, attaché d'administrations parisiennes ;

— Mlle Aurore PATRY, attachée d'administrations parisiennes.

Délégation de signature est également donnée à Mlle Chloé SIMONNET, Mme Hawa COULIBALY, M. Brice COIGNARD et Mme Anne-Sophie TISSIER, pour les décisions prises dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L).

Bureau de l'insertion et de la lutte contre les exclusions :

— Mme Catherine TROMBETTA, attachée d'administrations parisiennes, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Marie-Claire BOUCHEZ, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine TROMBETTA, chef du bureau de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, délégation de signature est également donnée à Mlle Chloé SIMONNET, chef du Bureau de l'insertion par le logement et de la veille sociale.

Une délégation de signature est accordée à Mme Josiane BOE, chef du bureau du R.M.I. afin de signer les décisions relatives à l'aide financière accordée dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes et de Paris Jeunes Solidarité.

L'Inspectrice technique :

— Mme Véronique HUBER, conseillère socio-éducative, inspectrice technique responsable du Service Social Départemental Polyvalent (S.S.D.P.) et Mmes Valérie LACOUR et Arlette MILOSAVLJEVIC, conseillères socio-éducatives, inspectrices techniques adjointes, pour les actes, arrêtés préparés par les services placés sous leur autorité et les décisions prises dans le cadre du F.S.L.

Une délégation de signature est également accordée à Mme Hélène SVAHNSTRÖM, responsable de l'équipe départementale logement, et à Mme Madeleine ROGHE, responsable adjointe de l'équipe départementale logement, pour les décisions prises dans le cadre du F.S.L.

Une délégation de signature est accordée aux personnes dont les noms suivent afin de signer les décisions relatives à l'aide financière accordée en urgence dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) :

— M. Jean-Philippe POIRIER, délégué à la coordination du 1^{er} arrdt ;

— Mme Martine BONNOT, déléguée à la coordination du 2^e arrdt ;

— Mme Françoise GASTAL-DEMME, déléguée à la coordination du 3^e arrdt ;

— Mme Olivia DARNAULT, déléguée à la coordination du 4^e arrdt ;

— Mme Michèle PERCHE, déléguée à la coordination du 5^e arrdt ;

— Mme Josiane LANDOUAR, déléguée à la coordination du 6^e arrdt ;

— Mme Marie-Pierre AUBERT, déléguée à la coordination du 7^e arrdt ;

— Mme Florentine MALM, déléguée à la coordination du 8^e arrdt ;

— Mme Violaine FERS, déléguée à la coordination du 9^e arrdt ;

— Mme Catherine HERVY, déléguée à la coordination du 10^e arrdt ;

— Mme Catherine POUYADE, déléguée à la coordination du 11^e arrdt ;

— Mme Betty CARON-FOUCARD, déléguée à la coordination du 12^e arrdt ;

— Mme Françoise MORVAN, déléguée à la coordination du 13^e arrdt ;

— Mme Marie-France SIMBILLE, déléguée à la coordination du 14^e arrdt ;

— Mme Françoise PATHIER, déléguée à la coordination du 15^e arrdt ;

— Mme Catherine DESCABILLOU, déléguée à la coordination du 16^e arrdt ;

— Mme Nathalie ZIADY, déléguée à la coordination du 17^e arrdt ;

— Mme Brigitte HAMON, déléguée à la coordination du 18^e arrdt ;

— Mme Roselyne SAROUNI, déléguée à la coordination du 19^e arrdt ;

— Mme Patricia RABEAU, déléguée à la coordination du 20^e arrdt.

Sous-Direction de la Santé :

En cas d'absence ou d'empêchement de la sous-directrice :

— M. Eric CALLET, attaché principal d'administrations parisiennes, détaché dans l'emploi de chef de service administratif, chef du service de la gestion des ressources ;

— M. Xavier BOUCHE-PILLON, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau des moyens généraux et du budget.

Service de la gestion des ressources :

— M. Eric CALLET, attaché principal d'administrations parisiennes, détaché dans l'emploi de chef de service administratif, chef du service de la gestion des ressources,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Xavier BOUCHE-PILLON, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau des moyens généraux et du budget.

Bureau des marchés et des subventions :

— M. Eric CALLET, attaché principal d'administrations parisiennes, détaché dans l'emploi de chef de service administratif, chef du service de la gestion des ressources,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Pascale TILLY, attachée d'administrations parisiennes ;

— Mme Karine MULLER-MARIN, attachée d'administrations parisiennes.

Bureau des moyens généraux et du budget :

— M. Xavier BOUCHE-PILLON, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Grégory COMBET, secrétaire administratif stagiaire.

Bureau de la santé scolaire et des Centres d'Adaptation Psycho-Pédagogique (C.A.P.P.) :

— Mme Geneviève RICHARD, médecin hors classe, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Anne THERY, médecin hors classe du département.

Bureau du service social scolaire :

— Mme Marie-Hélène POTAPOV, conseillère socio-éducative, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Marie-Joëlle IRBAH, conseillère socio-éducative.

Bureau des centres de santé :

— M. Jean-Loup THERY, médecin hors classe, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Eric CALLET, attaché principal d'administrations parisiennes, détaché dans l'emploi de chef de service administratif, chef du service de la gestion des ressources ;

— M. Xavier BOUCHE-PILLON, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau des moyens généraux et du budget.

Bureau des centres médico-sociaux, SIDA, IST, cancer et prévention précarité :

— M. Nicolas BOO, médecin 1^{re} classe, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Eric CALLET, attaché principal d'administrations parisiennes, détaché dans l'emploi de chef de service administratif, chef du service de la gestion des ressources ;

— M. Xavier BOUCHE-PILLON, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau des moyens généraux et du budget.

Bureau des vaccinations et de la cellule tuberculose :

— Mme Sylvie LARNAUDIE, médecin hors classe, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Arthur FOURNIER, médecin 2^e classe stagiaire.

Bureau de la santé environnementale et de l'hygiène :

— M. Fabien SQUINAZI, directeur de laboratoire de classe exceptionnelle, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Yvon LE MOULLEC, directeur de laboratoire de la Commune de Paris (LHVP-SMASH) ;

— Mme Sylvie DUBROU, directrice de laboratoire de la Commune de Paris (LHVP-SMASH).

Sous-Direction des actions familiales et éducatives :

En cas d'absence ou d'empêchement de la sous-directrice :

— Mme Claire GUILLEMOT, administratrice, adjointe à la sous-directrice.

Bureau de l'aide sociale à l'enfance :

— M. Cyrille PAJOT, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau ;

— Mme Elisabeth KUCZA, inspectrice technique, adjointe au chef du bureau.

Secteurs de l'aide sociale à l'enfance :Secteurs 1 et 17^e :

— M. Michel LE ROY, attaché d'administrations parisiennes, responsable des secteurs,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Sylvia BOLOSIER-DECAUX, conseillère socio-éducative, adjointe au responsable des secteurs.

Secteurs 2 et 11^{es} :

— Mme Marie-Elise COTTET, conseillère socio-éducative, responsable des secteurs,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Claudine SCHLENIUS, conseillère socio-éducative, adjointe au responsable des secteurs.

Secteurs 3, 4 et 12^{es} :

— Mme Marie-Claude JULIENNE, conseillère socio-éducative, responsable des secteurs,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Anne Perrine DEPAY, conseillère socio-éducative, adjointe au responsable des secteurs.

Secteur 5, 6 et 14^{es} :

— M. Jean-Louis GORCE, attaché d'administrations parisiennes, responsable des secteurs.

Secteurs 7, 15 et 16^{es} :

— Mme Sabine LAURENT, attachée d'administrations parisiennes, responsable des secteurs,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Dominique JANET, conseillère socio-éducative, adjointe au responsable des secteurs.

Secteurs 8 et 13^{es} :

— Mme Esther UZAN, attachée d'administrations parisiennes, responsable des secteurs,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Marie-Thérèse DAVID, conseillère socio-éducative, adjointe au responsable des secteurs.

Secteurs 9 et 10^{es} :

— Mme Brigitte PATAUX, conseillère socio-éducative, responsable des secteurs,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Monique LEMELLE, conseillère socio-éducative, adjointe au responsable des secteurs.

Secteur 18^e :

— Mme Guénaëlle ALEXANDROV, attachée d'administrations parisiennes, responsable du secteur (lettres de A à J),

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Valérie BONNEMAINS-LUTHER, conseillère socio-éducative, adjointe au responsable du secteur ;

— Mme Danièle MUGUET, attachée d'administrations parisiennes, responsable du secteur (lettres de K à Z).

Secteur 19^e :

— Mme Firyel ABDELJAOUAD, attachée d'administrations parisiennes, responsable du secteur (lettres de A à K),

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Annie TOCHE, conseillère socio-éducative, adjointe au responsable du secteur ;

— M. Gérard DEVILLERS, attaché d'administrations parisiennes, responsable du secteur (lettres de L à Z).

Secteur 20^e :

— Mme Emilie NOIROT, attachée d'administrations parisiennes, responsable du secteur (lettres de A à K),

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Maryse BOUTET, conseillère socio-éducative, adjointe au responsable du secteur (lettres de A à K) ;

— Mme Doris-Ellen DISS, conseillère socio-éducative, responsable du secteur 20^e (lettres L à Z),

en cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Jean-Michel RAVILY, conseiller socio-éducatif, adjoint à la responsable du secteur.

Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (C.R.I.P. 75) :

— Mme Catherine REVEILLERE, attachée principale d'administrations parisiennes, responsable de la cellule,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Corinne PESCADOR, conseillère socio-éducative, adjointe à la responsable de la cellule.

Cellule de l'action départementale envers les mères isolées avec enfants :

— Mme Catherine GORCE, conseillère socio-éducative, responsable de la cellule,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Guy Le CALONNEC, conseiller socio-éducatif, responsable de la Cellule d'Accueil des Mineurs Isolés Etrangers.

Cellule d'accueil des mineurs isolés étrangers :

— M. Guy LE CALONNEC, conseiller socio-éducatif, responsable de la cellule,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Catherine GORCE, conseillère socio-éducative, responsable de la Cellule de l'Action Départementale Envers les Mères Isolées avec Enfants.

Bureau de l'accueil familial départemental :

— M. Stéphane MEZENECV, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Cyril AVISSE, attaché d'administrations parisiennes, adjoint au chef du bureau.

Pour les documents relatifs à la paie et au chômage des assistantes maternelles :

— Mme Martine CHEVAL, secrétaire administrative de classe supérieure d'administrations parisiennes,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Isabelle ETIENNE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes.

Services d'accueil familial du Département de Paris :

Service d'accueil familial du Département de Paris d'Antony :

— Mme Dominique MAINEZ, attachée principale d'administrations parisiennes, détachée dans l'emploi de chef de service administratif, directrice du service,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Martine MIRET, conseillère socio-éducative, adjointe à la directrice.

Service d'accueil familial du Département de Paris d'Enghien :

— M. Bernard FAVAREL, attaché d'administrations parisiennes, directeur du service,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Luc ROUSSET, conseiller socio-éducatif, adjoint au directeur.

Service d'accueil familial du Département de Paris de Montfort l'Amaury :

— Mme Christine LEPERS, conseillère socio-éducative, détachée du Conseil Général des Yvelines, directrice du service,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Marc ROSE, conseiller socio-éducatif, adjoint à la directrice du service.

Service d'accueil familial du Département de Paris de Bel-lême :

— M. Dominique FROGER, conseiller socio-éducatif, directeur du service,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Dominique JOLY, infirmière de classe supérieure, adjointe au directeur du service.

Service d'accueil familial du Département de Paris d'Alençon :

— M. Jean-Luc GIRARD, attaché d'administrations parisiennes, directeur du service,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Céline VALETTE, conseillère socio-éducative, adjointe au directeur du service.

Service d'accueil familial du Département de Paris d'Ecomoy :

— Mme Josiane LAUSSU, conseillère socio-éducative, directrice du service,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Christine MAHMOUD, conseillère socio-éducative stagiaire, adjointe à la directrice du service ;

— M. James ZYLTMAN, secrétaire administratif.

Service d'accueil familial du Département de Paris de Sens :

— M. Eric CHAILLET, attaché d'administrations parisiennes, directeur du service,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Patrick PASCAL, conseiller socio-éducatif, adjoint au directeur ;

— Mme Liliane FONDASE, secrétaire administrative de classe supérieure.

Service d'accueil familial du Département de Paris d'Auxerre :

— M. Eric CHAILLET, attaché d'administrations parisiennes, directeur du service,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Marie-Christine BATY, conseillère socio-éducative, adjointe au directeur du service.

Service d'accueil familial du Département de Paris :

— Mme Corinne VARNIER, conseillère socio-éducative, directrice du service,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Muriel LONG, conseillère socio-éducative, adjointe à la directrice du service.

Bureau des établissements départementaux :

— M. François COURTADE, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mlle Perrine FOUQUET, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef de bureau.

Pour leurs sections respectives :

— Mme Martine AGIÉ, attachée principale d'administrations parisiennes ;

— M. François LEVIN, attaché d'administrations parisiennes ;

— M. Marc BALZARINI, secrétaire administratif d'administrations parisiennes ;

— Mme Martine OBRIOT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes ;

— M. Eric MERLE, secrétaire administratif d'administrations parisiennes.

Pour leurs établissements respectifs :

Centre d'accueil Saint-Vincent de Paul :

— M. Jean-Claude BERNADAT, directeur.

Centre d'observation d'Annet sur Marne :

— Mme Christine DELESTRE, directrice.

Centre éducatif et de formation professionnelle Greban de Pontourny :

— M. Yves GODARD, directeur.

Centre Marie Béquet de Vienne :

— M. Didier PETIT, directeur.

Centre éducatif Dubreuil :

— Mme Annie ACHARD-BORDESSOULLES, directrice.

Foyer Parent de Rosan :

— Mme Isabelle MALTERRE-LIBAN, directrice.

Foyer Tandou :

— Mme Sylviane CORDIER, directrice.

Centre maternel « Nationale » :

— M. Pierre TUAUDEN, directeur.

Centre éducatif et de formation professionnelle d'Alembert :

— Mme Morgane NICOT, directrice.

Centre éducatif et de formation professionnelle Le Nôtre :

— M. Jean-Claude LEBRETON, directeur.

Centre éducatif et de formation professionnelle de Villepreux :

— Mme Isabelle MALTERRE-LIBAN, directrice par intérim.

Centre éducatif et de formation professionnelle de Bénéville :

— M. Léon FORYS, directeur.

Centre Michelet :

— M. Xavier POULAIN, directeur.

Foyer Melingue :

— Mme Brigitte DELUOL, directrice.

Centre maternel Ledru-Rollin :

— Mme Sabrina VOGELWEITH, directrice.

Foyer des Récollets :

— Mme Nicole GAIME, directrice.

Centre d'accueil de Forges les Bains :

— M. Marc-Vincent RICHARD, directeur.

Bureau des actions éducatives :

— M. Andrès CARDENAS, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mlle Kounouho AMOU, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef du bureau ;

— Mme Laurence CARRE, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef du bureau.

Bureau des activités de prévention pour la jeunesse :

— Mme Marie-José SEMELIER, attachée principale d'administrations parisiennes, détachée dans l'emploi de chef de service administratif, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Claire PROST, attachée d'administrations parisiennes.

Bureau des adoptions :

— M. Robert PAVY, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau ;

— Mme Geneviève ORTEGA, attachée principale d'administrations parisiennes, adjointe au chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Odile SCANLON, conseillère socio-éducative.

Délégation de signature est donnée aux travailleurs sociaux dont les noms suivent pour établir les procès-verbaux de recueil des enfants de l'aide sociale à l'enfance, en vue de leur prise en charge en qualité de pupille de l'Etat (dispositions de l'article L. 224-5 du Code de l'action sociale et des familles) :

— Mme Sylvie ROMANO, assistante socio-éducative ;

— Mme Anne BAROUSSE, assistante socio-éducative ;

— Mme Mireille BLANCOTTE, assistante socio-éducative ;

— M. Patrick BONNAIRE, assistant socio-éducatif ;

— Mme Rachida DJAIFRI, assistante socio-éducative ;

— M. Mustapha TAJJI, assistant socio-éducatif ;

— Mme Odile SCANLON, conseillère socio-éducative ;

— Mme Christine LISSILOUR, assistante socio-éducative ;

— Mme Laurence OLLIVIER, assistante socio-éducative ;

— Mme Christine EYMARD, assistante socio-éducative ;

— Mme Catherine ALBOUY, assistante socio-éducative ;

— Mme Sylvaine ZINSMEISTER, assistante socio-éducative ;

— Mme Caroline DOLE, assistante socio-éducative ;

— Mme Sylvie DHERMAIN, assistante socio-éducative ;

— Mme Martine LHULLIER, assistante socio-éducative.

Bureau de gestion financière :

— Mme Elisabeth STIRNEMANN, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Solange CATTEAU, attachée d'administrations parisiennes.

Les délégations de signature de Mmes Elisabeth STIRNEMANN et Solange CATTEAU sont également données pour tout mouvement de fonds ou de valeurs mobilières à effectuer sur les legs, au profit de l'aide sociale à l'enfance, des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance ou sur les successions d'anciens pupilles.

M. Christophe LEGER, secrétaire administratif d'administrations parisiennes, pour les pièces comptables et administratives.

Bureau des affaires juridiques :

— M. Philippe SAUVAGEOT, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Chantal REY, secrétaire administrative de classe supérieure d'administrations parisiennes, adjointe au chef du bureau.

*Sous-Direction de l'action sociale :**Service des prestations :*

— Mme Michèle PEYRAUD, attachée principale d'administrations parisiennes, détachée dans l'emploi de chef de service administratif, chef du service.

Bureau des prestations sociales générales :

— M. Dominique MENAGER, attaché d'administrations parisiennes, chef du bureau.

Bureau des prestations aux personnes handicapées :

— Mme Marie-Paule BEOUTIS, attachée d'administrations parisiennes, chef du bureau.

Bureau des prestations aux personnes âgées :

— Mme Emmanuelle ALEXIS, attachée d'administrations parisiennes, chef du bureau.

Bureau de la réglementation :

— Mlle Marie-Ange BOUET, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau,

en cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Lourdes DIEGUEZ, attachée d'administrations parisiennes ;

— M. Bertrand ARZEL, attaché d'administrations parisiennes ;

— Mme Anne-Marie TISSIER, attachée d'administrations parisiennes ;

— M. Joffrey BARBAGALLO, attaché d'administrations parisiennes.

Bureau des actions en direction des personnes handicapées :

— Mme Geneviève MARC, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau ;

— Mme Véronique POIRSON, attachée d'administrations parisiennes ;

— Mme Emmanuelle NEZ, attachée d'administrations parisiennes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève MARC, chef du bureau des actions en direction des personnes handicapées, délégation de signature est également donnée à Mme Fabienne DUBUISSON, chef du bureau des actions en direction des personnes âgées.

Bureau des actions en direction des personnes âgées :

— Mme Fabienne DUBUISSON, chargée de mission, chef du bureau ;

— M. Didier JOLIVET, attaché d'administrations parisiennes ;

— Mme Marie-Christine LAFARGUE, attachée d'administrations parisiennes, pour son secteur d'activité (aide à domicile) ;

— M. Jérémie SUISSA, attaché d'administrations parisiennes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne DUBUISSON, chef du bureau des actions en direction des personnes âgées, délégation de signature est également donnée à Mme Geneviève MARC, chef du bureau des actions en direction des personnes handicapées.

Equipe médico-sociale pour l'allocation personnalisée autonomie :

— Mme Marie-Hélène RENAULT, conseillère socio-éducative, chef d'équipe.

Commission des Marchés :

Délégation de signature est également donnée aux agents membres de la « Commission des Marchés » dans le cadre des compétences qui sont dévolues à cette commission, d'une part pour ouvrir les plis en appels d'offres, d'autre part pour participer aux procédures formalisées négociées (article 35), ainsi qu'aux procédures de l'article 30 et aux procédures adaptées (article 28) concernant les marchés supérieurs à 90 000 € H.T. :

— M. Claude BOULLE, directeur adjoint, en qualité de président ;

— Mme Myriam METAIS-CLAVÉREAU, administratrice, chef du service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre titulaire.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, délégation est donnée à Mme Myriam METAIS-CLAVÉREAU en qualité de présidente suppléante.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du président et de sa suppléante, délégation est donnée à Mlle Caroline WYBIERALA, attachée principale d'administrations parisiennes en qualité de présidente suppléante.

— Mlle Caroline WYBIERALA, attachée principale d'administrations parisiennes, adjointe au chef du service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre titulaire ;

— Mme Marianne HAUSER, attachée d'administrations parisiennes du service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre titulaire ;

— Mme Rose-Marie DESCHAMPS, chargée de mission cadre supérieure du service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre suppléant ;

— M. Jérôme ECKER, secrétaire administratif d'administrations parisiennes du service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre suppléant ;

— Mme Christine ROUSSEAU, attachée d'administrations parisiennes du service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre suppléant ;

— M. Stéphane DERENNE, attaché d'administrations parisiennes, en qualité de membre suppléant ;

— Mlle Agnès LAROCHE, secrétaire administrative d'administrations parisiennes au service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre suppléant ;

— Mlle Nathalie VERNIER, secrétaire administrative d'administrations parisiennes au service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre suppléant.

Art. 3. — Ces dispositions ne sont toutefois pas applicables :

— aux rapports et communications au Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et à son bureau ;

— aux arrêtés de subvention, sauf aux arrêtés accordant des subventions aux organismes privés gestionnaires d'établissements de garde d'enfants ;

— aux arrêtés d'autorisation d'ouverture et d'agrément des pouponnières, des crèches, des haltes-garderies et jardins d'enfants dépendant des collectivités publiques ;

— aux opérations d'ordonnancement ;

— aux virements de crédits, sauf dans les limites autorisées par le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général ;

— aux arrêtés d'engagement d'autorisation de programme ;

— aux arrêtés portant création ou suppression des régies d'avances ou de régies de recettes ;

— aux mémoires en défense ou recours pour excès de pouvoir ;

— aux actions d'acquisition, de cession ou portant promesse de vente du domaine départemental ;

— aux actions portant location d'immeubles pour le compte du Département ;

— aux ordres de mission pour les déplacements de la Directrice ;

— aux décisions prononçant des peines disciplinaires supérieures à cinq jours de mise à pied.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté du 21 mars 2008 déléguant la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général à Mme Geneviève GUEYDAN, Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé sont abrogées.

Art. 6. — Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
 — M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris,
 — M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France,
 — aux intéressés.

Fait à Paris, le 30 octobre 2008

Bertrand DELANOË

Désignation des membres appelés à siéger au Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées de Paris.

Le Maire de Paris,
 Président du Conseil de Paris
 siégeant en formation de Conseil Général,

Vu l'article 57 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu la délibération ASES-05-083 G du Conseil de Paris du 20 juin 2005 ;

Sur la proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés pour siéger au Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées de Paris :

a) Dix-neuf représentants d'associations et d'organisations représentatives, sur le plan local, des retraités et personnes âgées :

— M. Paul DUBOST, représentant de la Confédération Nationale des Retraités (C.N.R.) ;

Suppléant : M. Bernard PETITHOMME-LAFAYE.

— Mme Jacqueline PASQUIER, représentante de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique de Paris (F.G.R.) ;

Suppléante : Mme Annick CONCINA.

— Mme Genia DEMARTINI, représentante de la Fédération Nationale des Associations de Retraités (F.N.A.R.) ;

Suppléant : en attente de désignation.

— M. Raoul de PLINVAL, représentant de l'Union Nationale des Instances, Offices et Réseaux de Personnes Agées (U.N.I.O.R.P.A.) ;

Suppléant : M. Guy MARRIAUD.

— Mme Marie-Thérèse VERQUIERE, représentante de l'Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées (U.N.R.P.A.) ;

Suppléant : en attente de désignation.

— M. Georges PITAVY, représentant de l'Union Française des Retraités (U.F.R.) ;

Suppléant : M. Pierre DECAILLOT.

— Mme Rolande AUTISSIER, représentante de l'Union Syndicale des Retraités (U.S.R./C.G.T.) ;

Suppléant : M. Jean-Pierre FLORET.

— Mme Joëlle GUIGNARD, représentante de l'Association Syndicale des Travailleurs Retraités de Paris (C.F.D.T.) ;

Suppléante : Mme Eliane ROYER.

— M. Jean GARABUAU, représentant de l'Union Départementale des Syndicats Confédérés (F.O.) ;

Suppléant : M. Jean MILLET.

— Mme Marie-Anne RADOUBE, représentante de l'Union Nationale des Associations de Retraités et Pensionnés (U.N.A.R./C.F.T.C.) ;

Suppléante : Mme Marie-Françoise LEFEBVRE.

— Mme Maud GILOUX, représentante de l'Union Départementale pour la Prévoyance Sociale Encadrement CFE-CGC ;

Suppléant : M. Michel GUIONNEAU.

— M. Serge THIVENIN, représentant de la Fédération Nationale des Associations de Retraités de l'Artisanat (FENARA) ;

Suppléant : M. Claude BAUDOUIN.

— Docteur Jacques DONAT, représentant de la Confédération Générale des Retraités des Professions Libérales (C.N.R.P.L.) ;

Suppléant : M. Emile TENET.

— M. Raymond PEHWARD, représentant des Petits Frères des Pauvres ;

Suppléant : M. Marcel CHAVIGNY.

— Mme Yvonne SCHOUMAKER, représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F.) ;

Suppléant : en attente de désignation.

— M. Jean-Claude LOOS, président du Collectif des Accidentés du Travail, Handicapés et Retraités pour l'Egalité des Droits (C.A.T.R.E.D.) ;

Suppléant : M. Pierre ROGEL.

— M. Christian GHESQUIERE, représentant de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (U.N.S.A.) ;

Suppléant : M. André CLAVELOU.

— M. Jean-Marc MAZURIER, représentant de la Fédération Nationale des Associations de Directeurs d'Etablissements et de Services pour Personnes Agées (F.N.A.D.E.P.A.) ;

Suppléant : M. Henri NAUDET.

— Mme Anne-Marie AGENAIS, représentant de l'Association Nationale des Retraités de La Poste, de France Télécom, et de leurs Filiales ;

Suppléante : Noëlle DE PERETTI.

b) Six personnes en activité au sein des principales professions concernées par l'action sanitaire et sociale en direction des personnes âgées :

— M. Bruno de la SOUDIERE, représentant de l'U.N.A. PARIS (Union des Associations d'Aide, de Soins et de Services à Domicile de Paris) ;

Suppléante : Mme Patricia CORDEAU.

— Mme Laurence ESLOUS, représentante du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (C.A.S.V.P.) ;

Suppléante : Mme Jacqueline TRIN DINH.

— Mme Denise LESSMAN, représentante du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (C.A.S.V.P.) ;

Suppléante : Mme Françoise FILEPPI.

— M. Philippe LAPORTE, représentant du Réseau de Gérontologie du Nord de Paris ;

Suppléant : M. Maurice BEAUSSART.

— Mme Maïté BUET, représentante du Centre de Gérontologie de la Croix Saint-Simon ;

Suppléante : Mme Isabelle BACHELET.

— Mme Catherine PIOT, représentante de l'Etablissement de Notre Dame de Bon Secours ;

Suppléante : Mme Joëlle HEDAYA.

c) Quinze personnes représentant les collectivités locales et les organismes financeurs :

— Mme Liliane CAPELLE, Adjointe au Maire de Paris chargée des Seniors et du lien intergénérationnel ;

Suppléante : Mme Marinette BACHE.

— Mme Halima JEMNI, Conseillère de Paris ;

Suppléante : Mme Olga TROSTIANSKY, Adjointe au Maire de Paris chargée de la solidarité, de la famille et de la lutte contre les exclusions.

— Mme Joëlle CHERIOUX de SOULTRAIT, Conseillère de Paris ;

Suppléant : M. Vincent ROGER.

— Mme Fabienne GASNIER, Conseillère de Paris ;

Suppléante : Mme Catherine BRUNO.

— Mme Aline ARROUZE, Conseillère de Paris ;

Suppléante : Mme Hélène BIDARD.

— Titulaire : en attente de désignation, Conseiller de Paris ;

Suppléant : en attente de désignation.

— M. Christian BERNARD, représentant de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France ;

Suppléante : Mme Françoise FABRE.

— Mme Geneviève GUEYDAN, représentante de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (D.A.S.E.S.) ;

Suppléante : Mme Fabienne DUBUISSON.

— M. Bernard GARRO, représentant de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (D.A.S.E.S.) ;

Suppléant : M. Jérémie SUISSA.

— M. Bruno COSTE, représentant de l'Union Régionale Inter-fédérale des Œuvres Privées Sanitaires et Sociales (U.R.I.O.P.S.S.) ;

Suppléante : Mme Anne LEPICARD.

— M. Michel MOISE-MIJEON, représentant de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés (C.N.A.V.) ;

Suppléant : M. Rémi FAU.

— M. Pierre RICHTER, représentant de l'AG2R (AGIRC) ;

Suppléante : Mme Dominique BOUCHAIN.

— Mme Dominique BACHELIN, représentante de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP/HP) ;

Suppléante : Mme le Docteur Diane PULVENIS.

— Mme Véronique DESJARDIN, représentante de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP/HP) ;

Suppléante : Mme Jeanne LAUROUA.

d) Quatre personnes qualifiées :

— Mme Christine PATRON, représentante de l'Association « Les Maisons Isatis » ;

Suppléante : Mme Sylvie TARTESSE.

— Mme Marie-Louise EHLINGER, représentante des Equipes Saint Vincent.

— M. Bernard MALGRAS, représentant du Centre d'étude en faveur du logement des populations en mutations économique et sociale (C.E.T.A.F.).

— M. Luc HEÏD, représentant de la Commission Nationale de l'Expertise Hospitalière (C.N.E.H.).

Art. 2. — Ces membres sont nommés pour un mandat de trois ans.

Art. 3. — La Directrice des Services administratifs du Département de Paris et la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 22 octobre 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice des Services administratifs
du Département de Paris*

Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS

Autorisation donnée à la fondation « Œuvre de la Croix Saint-Simon » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche familiale, situé 68, rue Saint-Charles, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-47,

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

Vu l'arrêté du 14 septembre 1981 autorisant l'association « Centre Français de Protection de l'Enfance » dont le siège social est situé 23, place Victor Hugo au Kremlin Bicêtre (94270) à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche familiale située 68, rue Saint-Charles, à Paris 15^e, pour l'accueil de 80 enfants présents simultanément,

Vu l'arrêté du 2 mai 1996 modifiant l'article 1^{er} de l'arrêté du 14 septembre 1981 comme suit : « Une annexe à la crèche familiale est ouverte au 41, rue des Périchaux, à Paris 15^e, elle pourra recevoir 12 enfants »,

Vu le rapport du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile,

Arrête :

Article premier. — La fondation « Œuvre de la Croix Saint-Simon » dont le siège social est situé 18, rue de la Croix Saint-Simon, à Paris 20^e, est autorisée à faire fonctionner, à compter du 1^{er} septembre 2008, un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche familiale, sis 68, rue Saint-Charles, à Paris 15^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à 80 enfants présents simultanément âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans dont 12 enfants présents simultanément au sein de l'annexe située au 41, rue des Périchaux, à Paris 15^e.

Art. 3. — Les arrêtés du 14 septembre 1981 et du 2 mai 1996 sont abrogés.

Art. 4. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution de la présente autorisation qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

La Sous-Directrice de la Petite Enfance

Sylvie MAZOYER

Autorisation donnée à l'Association « Crescendo » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil, situé 37, rue Vergniaud, à Paris 13^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-47,

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

Vu le rapport du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile,

Arrête :

Article premier. — L'Association « Crescendo » dont le siège social est situé 102, rue Amelot, à Paris 11^e, est autorisée à faire fonctionner, à compter du 23 octobre 2008, un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil, sis 37, rue Vergniaud, à Paris 13^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à 20 enfants présents simultanément âgés de 2 mois 1/2 à 4 ans.

Art. 3. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution de la présente autorisation qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
La Sous-Directrice de la Petite Enfance
Sylvie MAZOYER

Autorisation donnée à l'Association « Crescendo » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective, situé 33/35, boulevard du Temple, à Paris 3^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-47,

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

Vu l'arrêté du 2 novembre 2001 autorisant l'association « Enfance et Découvertes » dont le siège social est situé 121, rue de la Réunion, à Paris 15^e, à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif, non permanent, type mini-crèche situé 33/35, boulevard du Temple, à Paris 3^e, pour l'accueil de 20 enfants présents simultanément âgés de 3 mois à 3 ans,

Vu le rapport du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile,

Arrête :

Article premier. — L'Association « Crescendo » dont le siège social est situé 102, rue Amelot, à Paris 11^e, est autorisée à faire fonctionner, à compter du 1^{er} janvier 2008, un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective, sis 33/35, boulevard du Temple, à Paris 3^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à 20 enfants présents simultanément de l'âge de la marche à 3 ans.

Art. 3. — L'arrêté du 2 novembre 2001 est abrogé.

Art. 4. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution de la présente autorisation qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
La Sous-Directrice de la Petite Enfance
Sylvie MAZOYER

Autorisation donnée à la S.A.R.L. « L'île aux Enfants » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type halte-garderie, situé 119-123, rue de Saussure, à Paris 17^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-47,

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

Vu le rapport du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile,

Arrête :

Article premier. — La S.A.R.L. « L'île aux Enfants » dont le siège social est situé 14/16, rue Théophile Gautier, à Paris 16^e, est autorisée à faire fonctionner, à compter du 15 octobre 2008, un établissement d'accueil collectif, non permanent, type halte-garderie, sis 119-123, rue de Saussure, à Paris 17^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à 20 enfants présents simultanément de l'âge de la marche à 4 ans.

Art. 3. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution de la présente autorisation qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

La Sous-Directrice de la Petite Enfance

Sylvie MAZOYER

Autorisation donnée à la Ville de Paris pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type halte-garderie, situé 5/7, place Armand Carrel, à Paris 19^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-47,

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 1^{er} février 2006 autorisant la Ville de Paris à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif, non permanent, type halte-garderie situé 5/7, place Armand Carrel, à Paris 19^e pour l'accueil de 10 enfants présents simultanément de l'âge de la marche à 4 ans,

Vu le rapport du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile,

Arrête :

Article premier. — La Ville de Paris est autorisée à faire fonctionner, à compter du 15 octobre 2008, un établissement d'accueil collectif, non permanent, type halte-garderie, sis 5/7, place Armand Carrel, à Paris 19^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à 10 enfants présents simultanément, de l'âge de la marche à 6 ans.

Art. 3. — L'arrêté du 1^{er} février 2006 est abrogé.

Art. 4. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution de la présente autorisation qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2008

Pour Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

La Sous-Directrice de la Petite Enfance

Sylvie MAZOYER

Autorisation donnée à l'Association « Crescendo » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil, situé 8, rue d'Ankara, à Paris 16^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-47,

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

Vu l'arrêté du 27 janvier 2004 autorisant l'Association « Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes » dont le siège social est situé 22 bis, rue Claude Lorrain, à Paris 16^e, à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective et halte-garderie situé 8, rue d'Ankara, à Paris 16^e, pour l'accueil de 20 enfants, en accueil régulier, présents simultanément, âgés de 3 mois à 3 ans et 18 enfants, en accueil occasionnel, présents simultanément, âgés de 3 mois à 4 ans,

Vu le rapport du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile,

Arrête :

Article premier. — L'Association « Crescendo » dont le siège social est situé 102, rue Amelot, à Paris 11^e, est autorisée à faire fonctionner, à compter du 1^{er} août 2008, un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil, sis 8, rue d'Ankara, à Paris 16^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à 38 enfants présents simultanément âgés de 2 mois 1/2 à 4 ans.

Art. 3. — L'arrêté du 27 janvier 2004 est abrogé.

Art. 4. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution de la présente autorisation qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

La Sous-Directrice de la Petite Enfance

Sylvie MAZOYER

Fixation du tarif journalier 2008, applicable au Foyer Michel Cahen situé 10, rue de Pali Kao, 75020 Paris, géré par l'Association Fondation CASIP COJASOR.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et son livre III, notamment les articles R. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu la convention conclue le 23 septembre 1991 entre le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et l'Association Fondation CASIP COJASOR pour le Foyer Michel Cahen situé 10, rue de Pali Kao, 75020 Paris ;

Vu les propositions budgétaires de l'établissement pour l'année 2008 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2008, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Foyer Michel Cahen situé 10, rue de Pali Kao, 75020 Paris, géré par l'Association Fondation CASIP COJASOR, sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

- Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 305 938 € ;
- Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 811 578 € ;
- Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 158 211 €.

Recettes prévisionnelles :

- Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 1 284 282,12 € ;
- Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 0 € ;
- Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 3 967 €.

Le tarif journalier visé à l'article 2 tient compte de la reprise du résultat déficitaire d'un montant de 12 522,12 €.

Art. 2. — Le tarif journalier afférent à l'établissement 2008 situé 10, rue de Pali Kao, 75020 Paris, géré par l'Association Fondation CASIP COJASOR, est fixé à 95,28 €, à compter du 1^{er} novembre 2008.

Art. 3. — Les recours éventuels contre la présente décision doivent être exercés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Art. 4. — La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 28 octobre 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice Générale de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

Fixation pour l'année 2008, de la capacité d'accueil, du budget et du montant de participation journalière applicables au SAVS CASIP COJASOR situé 14, rue Bisson, à Paris 20^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la convention conclue le 31 juillet 1997 entre M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et le Comité d'Action Sociale Israélite de Paris pour son SAVS CASIP COJASOR sis 8, rue de Pali Kao, 75020 Paris ;

Vu la convention signée le 29 septembre 2000 entre M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et la Fondation Casip-Cojasor substituant celle-ci au Comité d'Action Sociale Israélite de Paris dans les droits et obligations résultant des conventions d'aide sociale signées avec le Département de Paris, et l'avenant n° 1 à cette convention, du 1^{er} février 2005,

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2008,

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,

Arrête :

Article premier. — La capacité d'accueil de l'établissement suivant : SAVS CASIP COJASOR situé 14, rue Bisson, 75020 Paris, est fixée à 21 places.

Art. 2. — Le budget 2008 de l'établissement est arrêté, après vérification, à la somme de 155 867 €.

Art. 3. — La somme imputable au Département de Paris pour ses 21 ressortissants, au titre de l'aide sociale, est de 155 867 €.

Art. 4. — La participation annuelle individuelle pour 2008 opposable aux autres départements concernés est de 7 422,24 €. La participation journalière qui en découle est fixée à 20,28 € sur la base de 366 jours par an.

Art. 5. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Art. 6. — La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 29 octobre 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*Le Directeur Adjoint de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Claude BOULLE

Fixation du tarif journalier 2008 applicable, à compter du 1^{er} novembre 2008, au foyer Barbanègre situé 3, rue Barbanègre, à Paris 19^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et son livre III, notamment les articles R. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu la convention conclue le 17 juillet 1997 entre le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et l'Association Entraide Universitaire pour la Résidence « Barbanègre » située 3, rue Barbanègre, Paris 75019 ;

Vu les propositions budgétaires de l'établissement pour l'année 2008 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2008, les dépenses et les recettes prévisionnelles 2008 du foyer Barbanègre situé 3, rue Barbanègre, à Paris 75019, géré par l'Association Entraide Universitaire sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 280 938,94 € ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 1 041 731,35 € ;

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 286 586,55 €.

Recettes prévisionnelles :

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 1 590 104,84 € ;

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 3 108 € ;

— Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 16 044 €.

Le tarif visé à l'article 2 tient compte d'une reprise sur le résultat N-2 excédentaire/déficitaire de 0 €.

Art. 2. — Le tarif journalier afférent à l'établissement situé 3, rue Barbanègre, à Paris 75019, géré par l'association Entraide Universitaire, est fixé à 129,08 €, à compter du 1^{er} novembre 2008.

Art. 3. — Les recours éventuels contre la présente décision doivent être exercés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France, 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Art. 4. — La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 30 octobre 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

La Directrice Générale de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé

Geneviève GUEYDAN

**VILLE DE PARIS
DEPARTEMENT DE PARIS**

Direction des Ressources Humaines. — Désignation des membres des centres de vote de la Commune et du Département de Paris, chargés de recueillir, lors du scrutin des 13-14 novembre 2008, les votes émis à l'occasion des élections générales des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires et aux Commissions Consultatives Paritaires.

Le Maire de Paris,
et Maire de Paris, Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 14 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux Commissions Administratives Paritaires ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 16 janvier 1984 susvisée et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération DRH 106 des 17, 18 et 19 décembre 2007 fixant les compétences, la composition et les règles de fonctionnement des Commissions Consultatives Paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires de la Commune et du Département de Paris ;

Vu les arrêtés du 13 juin 2008 relatifs à l'organisation des élections aux Commissions Administratives Paritaires et aux Commissions Consultatives Paritaires de la Commune et du Département de Paris ;

Vu la note de service du 17 juin 2008 relative aux élections générales des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires et aux Commissions Consultatives Paritaires de la Commune et du Département de Paris ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale, Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme membres des centres de vote de la Commune et du Département de Paris chargés de recueillir, lors du scrutin des 13-14 novembre 2008, les votes émis à l'occasion des élections générales des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires et aux Commissions Consultatives Paritaires :

CENTRE DE VOTE N° 01A

Salle Jean-Jacques Alphand
40, rue du Louvre, 75001 Paris

Scrutin des 13 et 14 novembre 2008

Président titulaire :

— M. Serge CHARRIEAU, attaché d'administrations parisiennes.

Présidents suppléants :

- Mme Dolorès DARGAISSE, agent supérieur d'exploitation
- Mme Catherine POIRIER, attachée principale d'administrations parisiennes.

Assesseurs titulaires :

- M. Charles ALLARD ST ALBIN
- M. Pascal CALAMIER
- M. Fernel CHARENTE
- M. Francis CHOPARD
- M. Bruno COHEN
- Mme Frédérique EVRARD
- Mlle Nathalie GUIGNON
- Mlle Jocelyne MATHIAS

Assesseurs suppléants :

- M. Thierry ALFRED.
- M. Eugène BIKANDU-NZAU
- Mme Chantal BRACONNIER
- M. Serge BRUNET
- M. Frédéric CHOIN
- Mlle Colette PIBAULT
- M. Gérald PRUNIER
- M. Alain RINCOURT
- M. Ronan SAUNIER
- Mlle Laurence VIDALENC.

Assesseur titulaire (élection CCP) :

- Mme Marie-Noëlle MASSIMI.

CENTRE DE VOTE N° 03A

Mairie du 3^e arrondissement

Salle Bretagne

2, rue Eugène Spüller, 75003 Paris

Scrutin des 13 et 14 novembre 2008*Président titulaire :*

- M. Eric HARSTRICH, attaché principal d'administrations parisiennes.

Président suppléant :

- Mme Emmanuelle ETCHEVERRY, secrétaire administrative de classe normale d'administrations parisiennes.

Assesseurs titulaires :

- M. Hicham ALOUGANE
- Mme Annick BAGLA
- M. Fernand DOYELLE
- M. Youssouf HAMADI DJOUMOI
- Mme Marie-Claire POTEL
- M. Nadir TLAMSI

Assesseurs suppléants :

- M. Stéphane LAPLACE
- M. Alain LECOEUR
- M. Théodore LETUFF
- M. Marius LIMIER
- Mlle Véronique PAGE.

CENTRE DE VOTE N° 04A

Direction des Affaires Culturelles

Salle Jean Musy

31 rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris

Scrutin des 13 et 14 novembre 2008*Président titulaire :*

- Mme Andrée NIVETTE, attachée principale d'administrations parisiennes.

Présidents suppléants :

- Mme Marie-Hélène PILLORGET, attachée d'administrations parisiennes
- M. Eric TATON, attaché d'administrations parisiennes.

Assesseurs titulaires :

- Mme Agnès DUTREVIS
- Mme Viviane LINOIS
- Mme Pierrette PICART.
- Mme Martine BOUSSOUSOU

Assesseurs suppléants :

- M. Bertrand DROULERS
- Mme Pascale LACROIX
- Mlle Nadine LEMOULE
- M. Christian TAMBY.
- M. Armand BURGUIERE
- Mme Dominique QUENEHEN
- M. Alexandre EDOM

Assesseur titulaire (élection CCP) :

- M. Olivier DI PIZZIO.

Assesseur suppléant (élection CCP) :

- Mme Nasser SOUALIL.

CENTRE DE VOTE N° 04C

Centre de documentation

Salle 137

4, rue de Lobau, 75004 Paris

Scrutin des 13 et 14 novembre 2008*Président titulaire :*

- Mlle Fanny AZEMA, attachée principale d'administrations parisiennes.

Présidents suppléants :

- M. Michel DES BOSCS, attaché d'administrations parisiennes
- Mme Diane MARTIN, attachée principale d'administrations parisiennes.

Assesseurs titulaires :

- M. Jean-Philippe COMBE
- M. Frédéric DOYEN
- Mme Françoise GARNIER-BRUN
- M. Philippe LAURORA
- Mme Myriam MERINO
- M. Robert Léo MOREAU
- M. Patrick TAVERNIER.

Assesseurs suppléants :

- Mme Annaig ABDEMEZIANE
- Mme Odile BONVARLET
- Mme Amena CHOTIA
- M. Fabrice GRODOSKI
- Mme Maria José MALHEIROS-KNAEBEL
- M. Frédéric PANETTA
- M. Kamel YAHIAOUI.

CENTRE DE VOTE N° 04D
 DASCO
 Salle de conférences
 3, rue de l'Arsenal, 75004 Paris
Scrutin des 13 et 14 novembre 2008

Président titulaire :

— Mlle Florence POUYOL, administratrice hors classe.

Présidents suppléants :

— Mme Agnès ARLET, attachée principale d'administrations parisiennes

— M. Frédéric POMMIER, attaché d'administrations parisiennes.

Assesseeurs titulaires :

— M. Marc BARBE

— Mme Anne COUDERD

— Mme Claire LAURENT

— M. Frédéric MICOUD.

Assesseeurs suppléants :

— Mlle Marie-Laure BONIN

— Mme Annie LE GALLOUDEC.

Assesseeur suppléant (élection CCP) :

— Mme Marie KARIMIAN.

CENTRE DE VOTE N° 04E
 Salle 15109
 17, boulevard Morland, 75004 Paris
Scrutin des 13 et 14 novembre 2008

Président titulaire :

— Mme Annie BRETECHER, attachée principale d'administrations parisiennes.

Président suppléant :

— M. Alexandre PELTEREAU-VILLENEUVE, attaché d'administrations parisiennes.

Assesseeurs titulaires :

— Mme Yvette JEANIN CICHON

— Mlle Josiane COLIN

— M. Sylvain COSKER

— M. Joël DEBAIN

— M. Joseph-Jean DROT

— Mme Cécile LECOMTE

— Mme Denise NIGON.

Assesseeurs suppléants :

— Mme Catherine BONNIN

— Mme Mireille DELION

— Mme Felicia DUMENIL

— M. Hugues LOUSSERT

— Mme Chantal MILOUX

— Mme Dominique QUILLIER

— M. Nicolas SCHMITT.

CENTRE DE VOTE N° 04F
 Salle 8116 - Jean-Marie DIVISIA
 17, boulevard Morland, 75004 Paris
Scrutin des 13 et 14 novembre 2008

Président titulaire :

— Mme Catherine COTTE, attachée principale d'administrations parisiennes.

Président suppléant :

— Mme Dominique POCRY, attachée principale d'administrations parisiennes.

Assesseeurs titulaires :

— Mme Dominique BOULLE

— M. Hervé FRIEDMANN

— Mme Latifa HAMMAMI

— M. Jean-Marc LEYRIS.

Assesseeurs suppléants :

— M. Mohamed AHAMED M'ZE

— M. John BOURNE

— M. Dominique BRADEFER

— M. Didier DUROS

— M. Philippe GAINARD

— M. Christian MAURIN

— Mlle Rohra MEKKAS

— M. Sadi OUMESSAD

— M. Sergio PEREIRA.

CENTRE DE VOTE N° 04G
 Mairie du 4^e arrondissement
 Salle des Mariages
 2, place Baudoyer, 75004 Paris
Scrutin des 13 et 14 novembre 2008

Président titulaire :

— Mme Claire BURIEZ, attachée principale d'administrations parisiennes.

Président suppléant :

— Mme Dominique JUMEAU, secrétaire administrative de classe normale d'administrations parisiennes.

Assesseeurs titulaires :

— M. Christian DAGOU

— M. André GESSET

— M. Jean-Lucien LAMPIN

Assesseeurs suppléants :

— M. Hervé LOISEL.

— Mme Françoise DULAC

— M. Frédéric GORGOL.

Assesseeur titulaire (élection CCP) :

— Mme Magda HUBER.

CENTRE DE VOTE N° 04H
 Mairie du 4^e arrondissement
 Salle Jean Mouly
 2, place Baudoyer, 75004 Paris
Scrutin des 13 et 14 novembre 2008

Président titulaire :

— Mlle Anne FORLINI, attachée d'administrations parisiennes.

Présidents suppléants :

— M. Alain FLUMIAN, attaché principal d'administrations parisiennes

— M. Philippe GOROKHOFF, attaché principal d'administrations parisiennes.

Assesseeurs titulaires :

— Mme Aline CERIAIC

— M. Thierry CHENH

— M. Fabrice DESCHAMPS

— M. Fernand LEPIN

— M. Patrice MALINGRE

— M. Michel MINOTTE

— M. Gilles PENON

— Mme Patricia RIVIERE

— M. Jacky THIEFFINE

— M. Didier VALENTIN.

Assesseurs suppléants :

- Mlle Joëlle BONNET
- M. Philippe CHATILLON
- M. Xavier DELAHAYE
- M. William GUILLAUME
- Mlle Christiane HIREP
- Mme Sylvie LOPEZ
- Mme Nicole PIERRE
- M. Stéphane PROUX
- Mme Mireille SEISEN.

CENTRE DE VOTE N° 05A

Mairie du 5^e arrondissement

Salle Arago

21, place du Panthéon, 75005 Paris

Scrutin des 13 et 14 novembre 2008

Président titulaire :

- M. Norbert COHEN, attaché d'administrations parisiennes.

Présidents suppléants :

- Mme FAURE Gisèle, attachée principale d'administrations parisiennes

- Mlle Isabelle MURET, secrétaire administrative de classe supérieure d'administrations parisiennes.

Assesseurs titulaires :

- M. Jean-Max ATZENI
- M. Virgile CASOMONT
- M. Juan Carlos DE ORBE
- M. Christian DURLLOT
- Mme Brigitte HERVET
- Mlle Corinne MAUZAIZE
- M. Guy REGNAUT
- M. Joël SUTTY.

Assesseurs suppléants :

- Mlle Naouel ALCAIX
- M. Daniel BARBIER
- M. Christophe DEVIERCY
- M. Nasser HABHAB
- Mlle Pascale LABARDE-BOIS
- Mme Kheira LADJAL
- M. Christophe NEVEU
- M. Claude YACE.

Assesseur titulaire (élection CCP) :

- Mme Leïla KHADER.

CENTRE DE VOTE N° 06A

Centre Malraux

112, rue de Rennes, 75006 Paris

Scrutin des 13 et 14 novembre 2008

Président titulaire :

- Mme Jacqueline BIRETTE, attachée d'administrations parisiennes.

Présidents suppléants :

- M. Bernard JARRIGE, agent supérieur d'exploitation
- M. Eric PONS, ingénieur divisionnaire des travaux.

Assesseurs titulaires :

- Mme Evelyne ARBOUN
- M. Pascal COLOMBAT
- M. Louis DEVIERCY
- M. Didier DUCHENE
- M. Arnaud KERAUFFRET
- M. Franck LOTHER
- Mme Martine RIVA ROVEDA
- M. Michel VEYSSIERE.

Assesseurs suppléants :

- M. Bruno BARAC H
- M. Yann BLANDIN
- M. Jacques CHAMPAGNE
- M. Pascal CHARLES
- M. José Manuel DA SILVA
- M. Frédéric GOTEREAU
- Mlle Pascale GROJAN
- Mme Isabelle JUPITER
- M. David LE POULARD.

CENTRE DE VOTE N° 07B

Mairie du 7^e arrondissement

116, rue de Grenelle, 75007 Paris

Scrutin des 13 et 14 novembre 2008

Président titulaire :

- M. Olivier SOLER, attaché d'administrations parisiennes.

Président suppléant :

- Mlle Martine BOLLE, secrétaire administrative de classe supérieure d'administrations parisiennes.

Assesseurs titulaires :

- Mlle Valérie COEFFIER
- M. Philippe COLTEE
- M. Pierre GRALL
- M. Eric GRALL
- Mlle Séverine ROSEAU
- M. Christian SECQUEVILLE.

Assesseurs suppléants :

- Mme Agnès BARREIROS
- Mme Marie HARO MARTINEZ
- Mme Nicole NOEL
- M. Emmanuel POPOTTE
- M. Joël PRADEL
- M. Franck RICOUL
- Mme Houria SAIDI.

Assesseur titulaire (élection CCP) :

- M. Ange TIAMA ZAHIRI.

Assesseur suppléant (élection CCP) :

- Mme Lucie DOUTAU.

CENTRE DE VOTE N° 08A

Mairie du 8^e arrondissement

Salle des Pas Perdus

56, boulevard Malesherbes

3, rue de Lisbonne, 75008 Paris

Scrutin des 13 et 14 novembre 2008

Président titulaire :

- M. Benoît BARATHE, attaché principal d'administrations parisiennes.

Président suppléant :

- Mme Nadine ROLAND, secrétaire administrative de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes.

Assesseeurs titulaires :

- M. Sylvain GENTY
- M. Pascal LE GLOANNEC
- M. Jamel LEHTIHET
- M. Henri MARCHO
- M. Jacky MARTIN
- M. Dominique NECHADI
- M. Dominique OBERHAUSER
- M. Elhadj SAKHO.

Assesseeurs suppléants :

- M. Jean-Marie CAILLON
- M. Gérard DEBBAH
- M. Mamadou DOUMBIA
- M. Rodolphe GERVOISE
- M. Jean-Michel GITRAS
- M. Samy JAZY
- Mme Martine JULIEN
- M. Philippe LURON.

Assesseeur titulaire (élection CCP) :

- Mme Dominique RAZAFINDRAHAINGO.

CENTRE DE VOTE N° 09A
Mairie du 9^e arrondissement
Salle du Conseil
6, rue Drouot, 75009 Paris

Scrutin des 13 et 14 novembre 2008*Président titulaire :*

— Mme Hélène MORAND, attachée principale d'administrations parisiennes.

Président suppléant :

— Mme Solange CATTEAU, attaché d'administrations parisiennes.

Assesseeurs titulaires :

- M. Miloud ABDELMALEK
- Mlle Sonia AYADI
- Mme Stéphanie COIFFE
- M. Christophe DEL MONTE
- Mme Claudette GUET
- Mme Nadine RABAHALLAH
- M. Fred RICECLA
- M. Bakary SAID.

Assesseeurs suppléants :

- M. Jacques GASNIER
- M. Ephrem GUILLAUME
- M. Luc MOUILLARD
- Mme Jacqueline NGAH
- M. Boulla NIAKATE
- M. Thomas NICOLETTO
- M. Frédéric ROOS
- Mme Elisabeth THEBAULT
- M. Philippe TOURNIER.

CENTRE DE VOTE N° 10A
Mairie du 10^e arrondissement
Salle des Fêtes
72, rue du Faubourg Saint-Martin, 75010 Paris

Scrutin des 13 et 14 novembre 2008*Président titulaire :*

— M. Brice DUBOIS, attaché d'administrations parisiennes.

Présidents suppléants :

— Mme Liliane MAGDZIAK, secrétaire administrative de classe supérieure d'administrations parisiennes
— M. Jean-Noël VALLE, attaché principal d'administrations parisiennes.

Assesseeurs titulaires :

- M. Mohamed BAKHTI
- M. Nicolas BORDEY
- Mlle Mariane-Katia CUSTOS
- Mme Françoise DAPOIGNY
- M. Joseph-Jean DROT
- Mme Nathalie LEGRAND
- M. Pascal LOPEZ
- M. David MARCHAL
- M. Clément MILLOT
- M. Helios RADRESA
- Mme Nathalie ROUET
- M. Eugène WILLIAM.

Assesseeurs suppléants :

- Mme Nadine CHOULI
- M. Bruno-Pierre CORTES
- M. Franck DAUTUN
- M. Jean-Paul GAIDO-DANIEL
- M. Denis LALLEMAND
- M. Christian LEROYER
- M. Dominique RENAUDIN
- Mme Marie-Brigitte TAILY
- M. Patrick TOSOLINI.

Assesseeur titulaire (élection CCP) :

- M. Minihadji MOINDJIE.

Assesseeur suppléant (élection CCP) :

- Mme Marie-Christine COMTE.

CENTRE DE VOTE N° 11A
Mairie du 11^e arrondissement
Salle des Mariages
Place Léon Blum, 75011 Paris

Scrutin des 13 et 14 novembre 2008*Président titulaire :*

— Mlle Agnès VACHERET, attachée principale d'administrations parisiennes.

Présidents suppléants :

— Mme Monique EYMARD, chef de service administratif
— Mme Mireille LE MOAN, attachée principale d'administrations parisiennes.

Assesseeurs titulaires :

- Mme Mathilde ALLUCHON
- M. Edouard BISSAINTE
- Mlle Christine CAILLE
- Mme Sidonie CARAVEL
- Mme Véronique FAUVEL VOISINE
- M. Hervé MAILLARD
- M. Emmanuel MATON
- M. Vincent MELEUC
- Mme Sarah PENVERN
- Mme Guillaume PONCEAU.

Assesseeurs suppléants :

- M. Bruno BARRACO
- M. Liess BENMESBAH
- M. Djamel BOUZIDI
- M. Yves BROCHERIEU
- Mme Arsenette CIULE
- Mme Sheila EBION
- M. Serge GOUST
- M. Bernard LOYAU
- Mme Vannina PERFETTI
- M. Marc STEVENIN
- Mlle Marie-José TEBIB RACINE.

CENTRE DE VOTE N° 12C
DPA
Salle de réunion RDC
98, quai de la Rapée, 75012 Paris
Scrutin des 13 et 14 novembre 2008

Président titulaire :

— Mme Nicole DELLONG, attachée principale d'administrations parisiennes.

Présidents suppléants :

— M. Vincent AGNUS, secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes
— M. Daniel MATHOT, ingénieur des travaux.

Assesseeurs titulaires :

— M. Fabien AIGOIN
— M. Patrick AMIABLE
— M. Emmanuel BASSO
— Mme Mireille BERMOND
— Mme Olga FESCOURT
— M. Thierry JEANNIN
— Mme Katia KUNSTLER.

Assesseeurs suppléants :

— Mme Isabelle AZAVANT
— M. Renaud BAILLY
— Mme Marie-Claude DEMESSINE
— Mme Birgit HILPERT
— M. Pascal JUBERT
— M. Peter ORGERIT
— Mme Marielle TEMPORAL.

CENTRE DE VOTE N° 12D
Mairie du 12^e arrondissement
Salle des Fêtes
130, avenue Daumesnil, 75012 Paris
Scrutin des 13 et 14 novembre 2008

Président titulaire :

— Mlle Laurence FRANÇOIS, attachée d'administrations parisiennes.

Présidents suppléants :

— Mme Françoise FOUGERE, attachée d'administrations parisiennes
— M. Hervé HULIN, administrateur de la Ville de Paris.

Assesseeurs titulaires :

— M. Jean-Louis ALIAGA
— M. René BELLIA
— Mme Malika DUPONT
— Mlle Fatma LAHOUARI
— Mme Fatiha LAOUFI
— M. Nicolas LEFEBVRE
— M. Jean-François MAILLOT
— Mme Marie-Claude MARTIN
— Mme Yolène Edmonde MIDDLETON
— M. Marc MONIS
— M. Cédric SCHAEFFER.

Assesseeurs suppléants :

— M. Bruno ANDREZE-LOUISON
— M. Daniel BAUDE
— M. Jean-Jacques CHEVALLIER
— M. Karim DADACHE
— M. Guillaume FLORIS
— M. Ivan GORBATKO
— Mlle Catherine MAULION-TRAILHOU
— Mlle Pascale MIMOUN
— M. Gérard ORY
— Mme Lydia WAWRA.

Assesseeur suppléant (élection CCP) :

— M. Hubert BELISE.

CENTRE DE VOTE N° 12E
Parc Floral
Réfectoire
Route de la Pyramide, 75012 Paris
Scrutin des 13 et 14 novembre 2008

Président titulaire :

— Mme Valérie SANTELLI, attachée d'administrations parisiennes.

Président suppléant :

— Mme Martine ALLAIN, secrétaire administrative de classe normale d'administrations parisiennes.

Assesseeurs titulaires :

— M. Meissa FALL
— Mme Marie-Noëlle GUEGUEN
— M. Philippe IMBERT
— M. Valéry LEULY.

Assesseeurs suppléants :

— M. Didier GAUTHIER
— M. Marie-Daniel LAUPEN
— M. Jean-Philippe ZACHILLE.

CENTRE DE VOTE N° 12F
Salle 309
11, rue Audubon, 75012 Paris
Scrutin des 13 et 14 novembre 2008

Président titulaire :

— M. Roberto NAYBERG, attaché principal d'administrations parisiennes.

Président suppléant :

— Mme Sylvette BLANC, attachée principale d'administrations parisiennes.

Assesseeurs titulaires :

— M. Philippe BARADAT
— M. Laurent BROCHERIEU
— Mme Ida COHEN
— Mlle Anne FARDEAU
— M. Jean-François VANNIERE.

Assesseeurs suppléants :

— M. Eric BLIN
— Mme Valérie DENANCE
— M. Antoine GUTIERREZ FERNANDEZ
— Mme Marie-Noëlle HARBORG
— M. Patrick PERNIN.

CENTRE DE VOTE N° 12G
DPE
37/39, avenue Ledru Rollin, 75012 Paris
Scrutin des 13 et 14 novembre 2008

Président titulaire :

— M. Sébastien GOURNAY, ingénieur des travaux.

Président suppléant :

— M. Ronan LEONUS, attaché d'administrations parisiennes.

Assesseeurs titulaires :

— M. Jocelyn MARTIAL
— M. Jean-Yves MOORS.

Assesseurs suppléants :

- M. Roland BENHAMIDA
- Mlle Isabelle DESCOS
- M. Romain LUBOUÉ
- M. Patrick SCAGLIOLA.

CENTRE DE VOTE N° 13C
Mairie du 13^e arrondissement
Salle bleue
1, place d'Italie, 75013 Paris

Scrutin des 13 et 14 novembre 2008*Président titulaire :*

- M. Jean-Jacques PAVIUS, attaché d'administrations parisiennes.

Présidents suppléants :

- M. Jean-Richard LE NORMAND, ingénieur divisionnaire des travaux
- M. André MENNESSON, attaché principal d'administrations parisiennes.

Assesseurs titulaires :

- M. Denis ADAMCZYK
- M. Frank DESBENE
- M. Lionel DI MARCO
- M. Serge FROIDEVAUX
- M. Thierry HUBSWERLIN
- M. Gilbert LIMBOURG
- Mme Mireille MABILEAU
- Mlle Michèle MATTHEY JEANTET
- M. Paul-François NICOLAI
- M. Jean-Fred PHOUDIAH
- M. Raphaël RAMOZ
- M. Michel ROSSIGNOL
- Mme Corinne VERHULLE.

Assesseurs suppléants :

- Mme Nathalie BARBAROUX
- M. Fabrice BARROT
- M. Patrick BERNIER
- Mlle Sabrina BOUSSOUAR
- M. Jean-Pierre CARITE
- M. Benjamin CLOUDIUS
- M. Timothée CUTMAN
- Mme Chantal ETIENNE
- Mme Agnès LEBEAU
- Mlle Véronique MAIRE
- M. Olivier MONSINJON
- Mlle Clarisse PLANCHE CAZARD
- M. Jocelyn Romain RAMBINAISING
- M. Eric SILMAR.

CENTRE DE VOTE N° 14A
DPE-CAPP

Salle du sous-sol
21, rue Boissonnade, 75014 Paris

Scrutin des 13 et 14 novembre 2008*Président titulaire :*

- M. Cyriaque BROCHARD, ingénieur des travaux.

Président suppléant :

- M. Nabil MIMOUN, attaché d'administrations parisiennes.

Assesseurs titulaires :

- M. Harouna BATHILY
- M. Laurent CAVALLERA
- Mme Marie-Claude FORDEBRAS.

Assesseurs suppléants :

- M. Hocine BENSELEM
- Mme Laurence CASSARINO
- M. Gérard DEBRUYNE
- M. Claude GAMEL.

CENTRE DE VOTE N° 14B

Mairie du 14^e arrondissement
2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris

Scrutin des 13 et 14 novembre 2008*Président titulaire :*

- M. Claude COQUART.

Présidents suppléants :

- Mme Claire CHERIE, administratrice hors classe
- Mme Stéphanie RABIN, attachée d'administrations parisiennes.

Assesseurs titulaires :

- M. Bernard ALAND
- M. Denis BUZENAC
- M. Sylvain CERDAN
- Mme Joëlle CHRISTOPHE
- M. El Mostafa DAHMANE
- M. Thierry DERIEUX
- Mlle Christine DERVAL
- Mlle Ingrid GILBERT
- Mlle Marie-Yvonne JEANNE ROSE
- M. Patrick MONDAIN
- M. Alain OMNES
- Mme Lise SELISE.

Assesseurs suppléants :

- M. Ahmed ALI
- Mme Catherine BALACEY
- M. Yann BARGAIN
- M. Mustapha CHABANE
- M. Pierre MAURY
- Mlle Sophie MORFOUESSE
- M. Vincent MOTAY
- M. Dang Manh Paul NGUYEN
- Mme Madeleine SCHONBERG
- M. Mieczyslaw STANUCH.

Assesseur suppléant (élection CCP) :

- M. Omar ABDALLAH.

CENTRE DE VOTE N° 15A

Mairie du 15^e arrondissement
Salle du Conseil partie public
31, rue Pécelet, 75015 Paris

Scrutin des 13 et 14 novembre 2008*Président titulaire :*

- Mlle Angéla LAMELAS, attachée d'administrations parisiennes.

Présidents suppléants :

- Mlle Anne-Flore BRUNET, attachée d'administrations parisiennes.
- M. Laurent CORBIN, ingénieur des services techniques.

Assesseeurs titulaires :

- M. Didier BONFILS
- M. Michel BONINE
- M. Marcel CENIER
- M. Sada DIAWARA
- M. Serge FERRER
- M. Jean-Luc KOBON YAPO
- M. Christian LAQUAY
- Mme Gaëlle LE PIRONNEC
- M. Eric LEDEME
- M. Philippe LEMONNIER
- M. Philippe LEQUAIRE
- Mlle Maud MENDES DA COSTA
- Mme Marie-Christine PAUC.

Assesseeurs suppléants :

- M. Patrick BRAVO
- M. Elie ELKAYAM
- Mme Carole FOFANA DUPAU
- Mlle Elisabeth GOBIN
- M. Thierry LEPINEUX
- Mlle Séverine MAITIA
- M. Thierry MOATI
- M. Marc ROBERT
- Mme Géraldine ROUSSEAU
- Mlle Gilberte SICSIC
- M. Abdoulaye SISSOKHO
- Mlle Angélique SYDA.

CENTRE DE VOTE N° 15B

Centre sportif

Salle de réunion

13, rue du Général Guillaumat, 75015 Paris

Scrutin des 13 et 14 novembre 2008*Président titulaire :*

— Mme Claude FOUILLARD, attachée principale d'administrations parisiennes.

Président suppléant :

— M. Patrick BERTHEUX, secrétaire administratif de classe supérieure d'administrations parisiennes.

Assesseeurs titulaires :

- M. Désiré JOHNSON
- M. Patrick LECHAT
- M. Pascal RIDEAU
- Mme Marisette ROLAND.

Assesseeurs suppléants :

- M. Jean-Stéphane DASSOT
- M. Christophe GUETTE
- Mlle Nicole LANG
- Mme Marie-Claude RADELLE
- M. Mustafa REBADJ
- M. Morel SAKO.

CENTRE DE VOTE N° 16A

DEVE

Salle de réunion du SSTV

1, avenue Gordon Bennett, 75016 Paris

Scrutin des 13 et 14 novembre 2008*Président titulaire :*

— M. Huong TAN, attaché d'administrations parisiennes.

Président suppléant :

— M. Alain ARHUIS, attaché d'administrations parisiennes.

Assesseeurs titulaires :

- M. Moussa CAMARA
- M. Olivier MICHOT.

Assesseeurs suppléants :

- M. Jacques FARINOTTE
- M. Franck LOUVET
- M. Jean-Christophe MOREAU.

CENTRE DE VOTE N° 16B

Mairie du 16^e arrondissement

Salle Marie de Régnier

71, avenue Henri Martin, 75016 Paris

Scrutin des 13 et 14 novembre 2008*Président titulaire :*

— Mlle Judith HUBERT, attachée d'administrations parisiennes.

Présidents suppléants :

— Mlle Gaëlle BITAUD, attachée d'administrations parisiennes

— Mme Françoise HOUVENAGHEL, attachée principale d'administrations parisiennes.

Assesseeurs titulaires :

- M. Alain ATTAB
- M. Mondher BEN YOUSSEF
- M. Alain DREUX
- Mme Mariette HIRBEC
- Mlle Frédérique LAIZET
- M. Ngoc Hung NGUYEN
- Mlle Marie-Claude PEDRON
- M. Patrick SARRAZIN.

Assesseeurs suppléants :

- M. Yanick AVRIL
- M. Alex AYASSAMY
- Mlle Sylvie BARBESOLLE
- M. Christian BERGER
- Mme Marie EKOLLO NKOUGOUROU
- M. Marc GEVIN
- M. Philippe GOISLARD
- M. Didier MOITY
- M. Gilles PETIT
- M. Nicolas SAUTEL-CAILLE.

Assesseeur titulaire (élection CCP) :

- M. Philippe FORT.

CENTRE DE VOTE N° 16D

DEVE

Local cafétéria

Route de l'Hippodrome, 75016 Paris

Scrutin des 13 et 14 novembre 2008*Président titulaire :*

— M. Jean Pierre LELIEVRE, agent supérieur d'exploitation.

Président suppléant :

— Mme Muriel MANSION, ingénieur des travaux.

Assesseeurs titulaires :

- M. Jean-Marc CANET
- M. Serge DELALAY.

Assesseeurs suppléants :

- M. Patrice DECROZE
- Mme Sylvie HERAUX
- M. Sylvère PIERRE-GABRIEL.

CENTRE DE VOTE N° 16E
DPE
Salle de réunion
9 ter, rue Boulainvilliers, 75016 Paris
Scrutin des 13 et 14 novembre 2008

Président titulaire :

— M. Alain PANTEL, agent supérieur d'exploitation.

Président suppléant :

— M. Reynald GILLERON, ingénieur des travaux.

Assesseeur titulaire :

— M. Raymond OLIVER

Assesseeurs suppléants :

- M. Eric BORDIER
- M. Hugues BOUCQUEY
- M. Olivier CHARDENOUX
- M. Benoit DELESALLE.

CENTRE DE VOTE N° 17A
Mairie du 17^e arrondissement
Salle 24
20 bis, rue des Batignolles, 75017 Paris
Scrutin des 13 et 14 novembre 2008

Président titulaire :

— M. Félix DE VALOIS, attaché d'administrations parisiennes.

Présidents suppléants :

- Mlle Elizabeth CHARPENTIER, attachée d'administrations parisiennes
- M. Dominique WATRIN, attaché d'administrations parisiennes.

Assesseeurs titulaires :

- M. Thierry ALLIZARD
- M. Jacques BEKKAL
- Mme Sabine DELASSUS
- M. Yvon JACOB
- Mme Ya KONE
- Mme Catherine LANCIEN
- M. Jean-Jacques MANCEAUX
- M. Cyril MOSSION
- M. Jean VANDERSTOCKEN
- M. Mamadou WAGUE.

Assesseeurs suppléants :

- Mme Michelle BOTRAN
- Mlle Pascale COCUET
- M. Bertrand DOLLE
- M. Thierry GRAVILLON
- Mme Dorise JOSEPH
- M. Pascal KADHEL
- M. Félix KAMTE
- M. Jean-François LONCHAMBON
- M. Bruno SAINT-AMAND
- M. Dominique TASSIN
- M. Thierry TOIFIC.

CENTRE DE VOTE N° 17C
Garage Pouchet
4, boulevard du Bois Leprêtre, 75017 Paris
Scrutin des 13 et 14 novembre 2008

Président titulaire :

— Mlle Claude SOURON, ingénieur divisionnaire des travaux.

Président suppléant :

— M. Jacques TOUSSAINT, agent supérieur d'exploitation.

Assesseeurs titulaires :

- M. Bernard BRUYAS
- M. Patrick GALANTINE.

Assesseeurs suppléants :

- M. Mohammed BENOMARI
- Mlle Christine GENEVEY
- M. Dominique LAYGUES
- M. Bernard LIARD.

CENTRE DE VOTE N° 18A
Mairie du 18^e arrondissement
Salle des Fêtes
1, place Jules Joffrin, 75018 Paris
Scrutin des 13 et 14 novembre 2008

Président titulaire :

— M. Cyril AVISSE, attaché d'administrations parisiennes.

Présidents suppléants :

- Mme Chantal LE BOUFFANT, conseillère socio-éducative
- Mlle Natacha Ingrid TINTEROFF, attachée d'administrations parisiennes.

Assesseeurs titulaires :

- M. Jérôme COBB
- Mme Corinne COMPERE
- M. Jean-François LAFOND
- Mlle Frédérique MARECHAL
- Mme Edith MELISSE
- M. Marcel MININ
- M. Eugène PATTIAMA
- M. Philippe PIGUEL
- Mme Marie-Chantal ROCHARD.

Assesseeurs suppléants :

- M. Franck DARGOS
- Mme Anita DOMARD
- Mlle Marie-Pierre NESKOVIC
- Mme Murielle PELLAN
- Mme Sylviane PHILIPPE
- M. Mohamed SAADI
- M. Alassane SAKHO
- Mlle Berthe SELLAM
- M. Farid VANESSE.

Assesseeur titulaire (élection CCP) :

— Mme Yamina MADI.

CENTRE DE VOTE N° 18B
DPE
Salle RDC n° 3
58, rue Joseph de Maistre, 75018 Paris
Scrutin des 13 et 14 novembre 2008

Président titulaire :

— M. Jean-François VINCENT, attaché principal d'administrations parisiennes.

Président suppléant :

— M. Alain FROMENT, attaché d'administrations parisiennes.

Assesseeurs titulaires :

- M. Didier CHRUSCICKA
- M. Alain VILLATA.

Assesseeurs suppléants :

- M. Amar IDIRI
- Mme Laurence LEBLOIS
- M. Georges POTHIN
- M. Eduardo RODRIGUES

CENTRE DE VOTE N° 19A

DPE

Salle n° 2

17, rue Delesseux, 75019 Paris

Scrutin des 13 et 14 novembre 2008*Président titulaire :*

- M. Patrick DELFOSSE, ingénieur divisionnaire des travaux.

Président suppléant :

- M. Stéphane LE BRONEC, ingénieur des travaux.

Assesseeurs titulaires :

- M. Pascal ARBRISSEAU
- M. Fred PLANTIER.

Assesseeurs suppléants :

- M. Dominique AUDIOT
- M. Jean-Luc MARCHAND
- Mme Marie PELLETIER
- Mme Frédérique RETAUX.

CENTRE DE VOTE N° 19B

DPE

Salle polyvalente

17, rue Radiguet, 75019 Paris

Scrutin des 13 et 14 novembre 2008*Président titulaire :*

- M. Jean FRANCESCONI, ingénieur des travaux.

Président suppléant :

- M. Bruno COVA, agent supérieur d'exploitation.

Assesseeurs titulaires :

- M. Patrice BOURGEAULT
- M. Ahmed BOUTKHILI
- M. Frédéric HARDY
- M. Thierry MARRE.

Assesseeurs suppléants :

- Mlle Sandrine BILLECARD
- M. Jean-Pierre FORTUNE
- M. Anthony GIAMI
- M. Philippe GUERIN
- M. Eric OUANNA.

CENTRE DE VOTE N° 19D

Mairie du 19^e arrondissement

5-7, place Armand Carrel, 75019 Paris

Scrutin des 13 et 14 novembre 2008*Président titulaire :*

- M. José DASTUGUE, attaché principal d'administrations parisiennes.

Présidents suppléants :

- M. Patrick NYOKAS, secrétaire administratif de classe normale
- M. Patrick Roger VASSELIN, attaché principal d'administrations parisiennes.

Assesseeurs titulaires :

- M. Lisbert BARCOT
- M. Thierry BONUS
- M. Marcel DEBON
- M. Gauderic FAIVRE
- M. Eric FEGER
- Mme Nunzia FERNANDES-CAMACHO
- M. Fredy HADJADJ
- Mme Véronique LIBER
- Mme Assia MANSEUR
- M. Philippe MININ
- M. Eric HABIB SERRAF
- Mlle Ingrid SIMON
- Mme Dora VENGGER BARUCH.

Assesseeurs suppléants :

- Mme Juliette BISSON
- M. Michaël BLANCHET
- M. Abdoul DIALLO
- Mme Patricia DUMESNIL
- Mme Frédérique JACQUOT
- M. Cyrille LEDOUX
- Mme Carole LEFEBVRE
- M. Jackie MAHE
- Mme Simone MARGUERITTE
- M. Thierry RAULIN
- M. Sylvestre SOLEIL

Assesseeur suppléant (élection CCP) :

- Mme Myriam NICOLAS.

CENTRE DE VOTE N° 20A

DPE - UVH

26, rue Paul Meurice, 75020 Paris

Scrutin des 13 et 14 novembre 2008*Président titulaire :*

- Mme Dominique OUAZANA, ingénieure des travaux.

Présidents suppléants :

- M. Eric POISSON, agent supérieur d'exploitation
- M. Franck ROPERS, agent supérieur d'exploitation.

Assesseeurs titulaires :

- M. Emmanuel GOMER
- M. Jean-Marc HERRERO.

Assesseeurs suppléants :

- M. Pascal BOUCHER
- M. Yves DENAX
- M. Patrick DUBOIS
- Mme Béatrice HERVE
- M. Christophe TOUBE DI KONGO
- M. Hervé THEVENIN
- M. Daniel GUILLOT
- M. Maurice PREPIN.

CENTRE DE VOTE N° 20B

Mairie du 20^e arrondissement

6, place Gambetta, 75020 Paris

Scrutin des 13 et 14 novembre 2008*Président titulaire :*

- M. Bernard FAVAREL, attaché d'administrations parisiennes.

Présidents suppléants :

- Mme Françoise ARREDONDO, attachée principale d'administrations parisiennes
- M. Patrice DESROCHES, attaché d'administrations parisiennes.

Assesseurs titulaires :

- M. Philippe AUBE
- M. Stéphane BIALECKI
- Mme Armelle CASSE
- M. Christophe HARNOIS
- M. Papa Saly KANE
- Mlle Emmanuelle LAVANDIER
- Mme Valérie PALOSSE
- Mme Monique ROUSSET
- M. Bourahima SIDIBE
- Mme Jérôme Michelle TOTO.

Assesseurs suppléants :

- M. José CHRONE
- M. Didier CLEMENCEAU
- M. Christophe DENIZET
- M. Gilbert HUBSWERLIN
- M. Fabrice WALLE
- Mme Nadine NORMAND
- M. Roger PIRON
- Mme Marie-Line PROMENEUR
- M. Jean-Jacques REITH
- M. Nicolas SEGERS.

Assesseur titulaire (élection CCP) :

- Mme Kankou CISSE.

CENTRE DE VOTE N° 21A

Garage d'Ivry
37, rue Victor Hugo, 94200 Ivry sur Seine
Scrutin des 13 et 14 novembre 2008

Président titulaire :

- Mlle Anne BORIES, attachée d'administrations parisiennes.

Président suppléant :

- M. Christian GASSELIN, agent supérieur d'exploitation.

Assesseurs titulaires :

- M. Daniel BECOURT
- M. Fausto CATALLO
- M. Hervé DAILLEAU
- M. Saint-Ange DENYS
- M. Daniel PINEL.

Assesseurs suppléants :

- M. Joël BENJAMIN
- M. Daniel BERNARD
- M. Laurent HAMON
- M. Didier LABRUYERE
- M. Fabrice RIVIERE
- M. Abdslam SEGHIRI.

CENTRE DE VOTE N° 21B

Station d'épuration d'Achères
78600 Maisons Laffitte

Scrutin des 13 et 14 novembre 2008*Président titulaire :*

- M. Frédéric VAN BEVEREN, ingénieur divisionnaire des travaux.

Président suppléant :

- M. Alain DESLANDES, agent supérieur d'exploitation.

Assesseur titulaire :

- M. Alain GALLAS.

Assesseurs suppléants :

- M. Marc BENOIT
- M. Jean-Claude BERTRAND
- M. Stéphane BROCHUS
- M. Thierry LANGLET.

CENTRE DE VOTE N° 21C

Cimetière de Bagneux
43, avenue Max Dormoy, 92200 Bagneux
Scrutin des 13 et 14 novembre 2008

Président titulaire :

- M. Xavier FRANÇOIS, ingénieur des travaux.

Président suppléant :

- M. Guy LELIEVRE, agent supérieur d'exploitation.

Assesseur titulaire :

- M. Fabien DEBBAH.

Assesseurs suppléants :

- Mme Régina DIAS REBELO
- M. Jean-Marc KERMOISON.

CENTRE DE VOTE N° 21D

Cimetière de Pantin
164, avenue J. Jaures, 93500 Pantin
Scrutin des 13 et 14 novembre 2008

Président titulaire :

- Mlle Julie CAZENAVES, ingénieure des travaux.

Président suppléant :

- M. Biagio MILANO, attaché d'administrations parisiennes.

Assesseur titulaire :

- M. Thierry LASNE.

Assesseurs suppléants :

- Mlle Andrée BALTUS
- M. Pierre JANOTS.

CENTRE DE VOTE N° 21F

Centre de production horticole
27, avenue de Fresnes, 94200 Rungis
Scrutin des 13 et 14 novembre 2008

Président titulaire :

- M. Didier JACQUIN, ingénieur des travaux.

Président suppléant :

- M. Jean-Pierre LEHERQUIER, agent supérieur d'exploitation.

Assesseur titulaire :

- M. Michel BAILLY.

Assesseurs suppléants :

- M. Xavier COULANT
- M. Joann LE CHAIX.

Art. 2. — Sont également désignés, en qualité d'assesseurs complémentaires, membres des centres de vote de la Commune et du Département de Paris chargés de recueillir, les 13 et 14 novembre 2008, les votes émis à l'occasion des élections générales des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires :

- Nassur ABOUDOU
- Rachida BEN JILANI
- Yasmine BENAMAR
- David DELIMA
- Laurent DIOT

— Pascal DRUEZ
 — Laurence DURET
 — Hugues LOUSSERT
 — Marc MAUPIN
 — Joseph MBEUMOU
 — Maoulida MOURIDI
 — Dany NAUDAUD
 — Henri PICAS
 — Nathalie SAGNA
 — Emmanuel SAUTY
 — Eliane SOROMAN
 — Hervé THEVENIN
 — Pierre VINGADASSALON

Pendant les jours de scrutin, ces agents sont affectés, en tant que de besoin, dans les centres de vote où leur présence est requise par l'administration.

Art. 3. — Chaque président (titulaire ou suppléant) de centre de vote est habilité à retirer, à la boîte postale du bureau de poste correspondant au centre de vote dont il est responsable, les enveloppes de vote adressées par correspondance à ce centre de vote.

Art. 4. — Chaque agent désigné pour assurer la présidence d'un centre de vote établit la liste nominative des membres du centre de vote habilités à retirer, à la boîte postale du bureau de vote correspondant au centre de vote dont il est responsable, les enveloppes de vote adressées par correspondance à ce centre de vote.

Art. 5. — Le présent arrêté tient lieu d'autorisation d'absence pour les membres des bureaux de vote désignés à l'article premier.

Art. 6. — La Secrétaire Générale, Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 octobre 2008

Pour le Maire de Paris
 et Maire de Paris, Président du Conseil de Paris
 siégeant en formation de Conseil Général
 et par délégation,

Pour la Secrétaire Générale de la Ville de Paris,
 Directrice Générale des Services administratifs
 du Département de Paris,

Le Directeur des Ressources Humaines

Michel YAHIEL

Direction des Ressources Humaines. — Désignation des membres du bureau de vote central de la Commune et du Département de Paris chargés de recueillir, lors du scrutin des 13-14 novembre 2008, les votes émis à l'occasion des élections générales des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires et aux Commissions Consultatives Paritaires.

Le Maire de Paris,
 et Maire de Paris, Président du Conseil de Paris
 siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 14 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux Commissions Administratives Paritaires ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 16 janvier 1984 susvisée et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération DRH 106 des 17, 18 et 19 décembre 2007, fixant les compétences, la composition et les règles de fonctionnement des Commissions Consultatives Paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires de la Commune et du Département de Paris ;

Vu les arrêtés du 13 juin 2008 relatifs à l'organisation des élections aux Commissions Administratives Paritaires et aux Commissions Consultatives Paritaires de la Commune et du Département de Paris ;

Vu la note de service du 17 juin 2008 relative aux élections générales des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires et aux Commissions Consultatives Paritaires de la Commune et du Département de Paris ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale, Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Le Directeur des Ressources Humaines est désigné pour présider le bureau de vote central prévu à l'article 7 des arrêtés des 13 juin 2008. Le Directeur Adjoint chargé de la Sous-Direction du Développement des Ressources Humaines est chargé de suppléer, en tant que de besoin, le Directeur des Ressources Humaines à la présidence du bureau de vote central.

Art. 2. — Sont également désignés en qualité d'assesseurs au bureau de vote central :

Gestion Ressources Humaines

Assesseurs titulaires :

— M. Jean-Pierre ARNAULT
 — Mme Chrystel CARISTAN
 — M. Henri DAVID
 — Mme Chantal ETIENNE
 — Mme Magda HUBER
 — Mme Marie-Pierre JEANNIN
 — Mme Denise LEPAGE
 — Mme Françoise LILAS
 — M. Jean-Jacques MALFOY
 — Mme Pascale MIMOUN
 — Mme Sophie OLLIVIER
 — M. Régis VIECELI.

Assesseur suppléant :

— Mme Marie-Noëlle HARBORG.

Direction des Affaires Culturelles

Assesseurs titulaires :

— Mme Pascale LACROIX
 — M. Christian TAMBY.

**Direction des Achats, de la Logistique
des Implantations Administratives et des Transports**

Assesseur titulaire :

— M. Xavier DELAHAYE.

Assesseur suppléant :

— M. Jacky THIEFFINE.

Direction des Affaires Scolaires

Assesseurs titulaires :

— Mme Martine BLONDELON

— Mme Joëlle CHRISTOPHE

— Mme Fatma LAHOUARI

— Mme Nathalie LEGRAND

— Mme Françoise VISCONTE

— Mme Corinne VERHUELLE.

Assesseurs suppléants :

— Mme Sidonie CARAVEL

— M. Jean-François LAFFOND

— Mme Frédérique LAIZET

— M. Stéphane RUFFIN.

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

Assesseur titulaire :

— M. Bruno CORDONNIER.

Assesseur suppléant :

— Mme Gaëlle LEPIRONNEC.

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

Assesseurs titulaires :

— M. Emmanuel LEFEVRE

— M. Germain M PASSI.

Assesseurs suppléants :

— Mme Habibata BARRY

— M. Fabrice BATAILLARD

— M. Malal DIALLO

— M. Christian JONON

— Mme Passima Prudence VOGEL.

Direction des Familles et de la Petite Enfance

Assesseurs titulaires :

— Mme Catherine BALACEY

— Mme Fanny CHAZOTTE

— Mme Maria DA COSTA PEREIRA

— M. Laurent DURET.

Assesseur suppléant :

— Mme Marie-Claire DUQUESNOY.

Direction de l'Information et de la Communication

Assesseur titulaire :

— M. Raoul COMTE.

Direction de la Jeunesse et des Sports

Assesseurs titulaires :

— M. Sakho ALLASANE

— M. Jean-Louis ALLIAGA

— M. Alain DREUX

— M. Ephrem GUILLAUME

— M. Félix KAMTE

— M. Christian PIGAGLIO.

Assesseurs suppléants :

— M. Robert KUCA

— M. Fabrice RIVIERE.

Direction de la Propreté et de l'Eau

Assesseurs titulaires :

— M. Patrick AUFFRET

— M. Christian BARBET

— M. Gérard BARBET

— M. Daniel BECOURT

— M. Jacques BEKKAL

— M. Bruno CORTES

— M. Jacky MARTIN

— M. Olivier MONSINJON

— M. Dominique RENAUDIN.

Assesseurs suppléants :

— M. Didier CHRUSCICKA

— M. Christophe DENIZET

— M. Michel FOUACHE

— M. Guy MAGUERO

— M. Vincent MELEUC

— M. Jean VANDERSTOCKEN

— M. Didier VEYSSIERE

— M. Michel VEYSSIERE.

Direction de la Prévention et de la Protection

Assesseur titulaire :

— M. Yannick LAMARI

Assesseur suppléant :

— M. Amar TAMARA.

Direction de la Voirie et des Déplacements

Assesseur titulaire :

— M. Dominique AUDIOT.

Art. 3. — La Secrétaire Générale, Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 31 octobre 2008

Pour le Maire de Paris,
et Maire de Paris, Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

Pour la Secrétaire Générale de la Ville de Paris,
Directrice Générale des Services administratifs
du Département de Paris

Le Directeur Adjoint des Ressources Humaines

Philippe SANSON

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2008-00736 portant autorisation aux cycles à deux roues d'utiliser les voies de circulation réservées à certains véhicules.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-3 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 412-7, R. 412-11, R. 431-7 et R. 431-8 ;

Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 74-16716 du 4 décembre 1974, portant création et utilisation de voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 00-10110 du 24 janvier 2000 modifiant l'arrêté préfectoral n° 74-16716 du 4 décembre 1974 précité ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 01-15042 du 12 janvier 2001 modifié, portant autorisation aux cycles à deux roues d'utiliser les voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Considérant que l'ouverture à la circulation des cyclistes de certaines voies de circulation réservées présente un intérêt pour la valorisation des modes de transports non polluants ;

Considérant que l'autorisation pour les cyclistes de circuler dans certaines voies réservées participe à une politique au service d'un partage plus équilibré du domaine public routier ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures propres à assurer la sécurité des usagers empruntant les voies de circulation réservées ;

Considérant qu'il importe de faciliter la progression des cycles dans les voies de la Capitale ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — L'article 6-1 de l'arrêté préfectoral susvisé du 12 janvier 2001 est complété comme suit :

1^{er} arrondissement :

- Echelle (rue de l') :
 - côté pair : de la rue de Rivoli à l'avenue de l'Opéra ;
- Louvre (rue du) :
 - côté pair : de la rue Berger à la rue Adolphe Jullien,
 - côté impair : de la rue du Colonel Driant à la rue Berger ;
- Madeleine (boulevard de la) :
 - côté impair : de la place de la Madeleine à la rue des Capucines ;
- Opéra (avenue de l') :
 - côté pair : de la place André Malraux à la rue des Petits Champs,
 - côté impair : de la rue Danielle Casanova à la place André Malraux.

2^e arrondissement :

- Capucines (boulevard des) :
 - côté impair : de la rue des Capucines à la place de l'Opéra ;
- Opéra (avenue de l') :
 - côté pair : de la rue des Petits Champs à la place de l'Opéra,
 - côté impair : de la rue de la Paix à la rue Danielle Casanova ;

- Opéra (place de l') :
 - côté pair : de l'avenue de l'Opéra à la rue du Quatre Septembre.

3^e arrondissement :

- Beaumarchais (boulevard) :
 - côté impair : de la rue du Pont aux Choux à la rue du Pas de la Mule ;
- Fille du Calvaire (boulevard des) :
 - côté impair : de la rue des Filles du Calvaire à la rue du Pont aux Choux ;
- Temple (boulevard du) :
 - côté impair : de la place de la République à la rue des Filles du Calvaire.

4^e arrondissement :

- Beaumarchais (boulevard) :
 - côté impair : de la rue du Pas de la Mule à la rue de la Bastille.

6^e arrondissement :

- Sèvres (rue de) :
 - côté impair : de la rue Saint-Romain à la rue du Cherche-Midi.

7^e arrondissement :

- Invalides (boulevard des) :
 - côté impair : de l'avenue Daniel Lesueur à la rue Oudinot ;
- Raspail (boulevard) :
 - côté pair : du boulevard Saint-Germain à la rue de Sèvres,
 - côté impair : de la rue de Sèvres au boulevard Saint-Germain.

8^e arrondissement :

- Champs-Élysées (avenue des) :
 - côté impair : du rond-point des Champs-Élysées/Marcel Dassault à la place Clemenceau ;
- Courcelles (rue de) :
 - côté pair : de la rue de la Baume au boulevard Haussmann ;
- Franklin D. Roosevelt (avenue) :
 - côté pair : de l'avenue du Général Eisenhower au rond-point des Champs-Élysées/Marcel Dassault ;

Friedland (avenue de) :

- côté impair : de la rue Arsène Houssaye à la rue Lamennais ;
- Haussmann (boulevard) :
 - côté pair : de l'avenue de Messine à la rue Monceau,
 - côté impair : de la rue de Berri à la rue de Miromesnil ;

La Boétie (rue) :

- côté pair : de la place Saint-Augustin à la place Chassaing-Goyon, et de la rue de Ponthieu à l'avenue des Champs-Élysées ;

Matignon (avenue) :

- côté pair : de la rue du Faubourg Saint-Honoré à la rue de Penthièvre ;

Royale (rue) :

- côté pair : de la place de la Concorde à la rue du Faubourg Saint-Honoré,
- côté impair : de la rue du Faubourg Saint-Honoré à la place de la Concorde.

9^e arrondissement :

- Capucines (boulevard des) :
 - côté pair : de la place de l'Opéra à la rue Caumartin ;
- Opéra (place de l') :
 - côté impair : de la rue Auber au boulevard des Capucines.

11^e arrondissement :

- Bastille (place de la) :
- côté pair : de la place de la Bastille à la rue de la Roquette ;
- Beaumarchais (boulevard) :
- côté pair : du boulevard Richard Lenoir à la rue Saint-Sébastien ;
- Filles du Calvaire (boulevard des) :
- côté pair : de la rue Saint-Sébastien à la place Padeloup ;
- Temple (boulevard du) :
- côté pair : de la place Padeloup à la place de la République.

12^e arrondissement :

- Bercy (rue de) :
- côté impair : de la rue Van Gogh au boulevard de Bercy ;
- Charles de Gaulle (pont) : du quai d'Austerlitz au quai de la Rapée ;
- Diderot (boulevard) :
- côté pair : du vis-à-vis de la rue Hector Malot à l'avenue Daumesnil ;
- Van Gogh (rue) : du quai de la Rapée au quai de Bercy.

13^e arrondissement :

- France (avenue de) : de la rue Thomas Mann à la rue Neuve Tolbiac ;
- Hôpital (boulevard de l') :
- côté impair : du boulevard Saint-Marcel à la cour d'Austerlitz.

14^e arrondissement :

- Denfert-Rochereau (place) :
- côté pair : de la rue de Grancey à l'avenue du Général Leclerc.

15^e arrondissement :

- Lecourbe (rue) :
- côté impair : de la rue Blomet à la rue des Volontaires.

16^e arrondissement :

- Versailles (avenue de) :
- côté pair : du n° 166 à 50 mètres en amont de la place de la Porte de Saint-Cloud ;
- Lannes (boulevard) :
- côté impair : de l'accès à la trémie du passage souterrain Henri Gaillard à la place du Maréchal de Lattre de Tassigny.

18^e arrondissement :

- Marx Dormoy (rue) :
- côté pair : de la place de la Chapelle à la rue Philippe de Girard.

20^e arrondissement :

- Porte de Vincennes (avenue de la) : le long de la bretelle de sortie du périphérique intérieur au boulevard Davout.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 29 octobre 2008

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
Le Préfet, Directeur du Cabinet
Christian LAMBERT

Arrêté n° 2008-00741 portant modification de l'arrêté n° 98-10922 du 10 juin 1998, modifié par les arrêtés n° 98-11033 du 30 juin 1998, n° 02-11563 du 9 octobre 2002 et n° 05-21164 du 28 décembre 2005, interdisant l'exercice des professions d'artiste-peintre, de portraitiste, de silhouettiste, de caricaturiste et autre artiste plasticien dans certaines voies de la capitale.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, en sa partie législative ;

Vu l'arrêté des consuls du 12 Messidor an VIII ;

Vu le Code pénal, notamment l'article R. 644-3 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté n° 98-10922 du 10 juin 1998 modifié par les arrêtés n° 98-11033 du 30 juin 1998, n° 02-11563 du 9 octobre 2002 et n° 05-21164 du 28 décembre 2005, interdisant l'exercice des professions d'artiste-peintre, de portraitiste, de silhouettiste, de caricaturiste et autre artiste plasticien dans certaines voies de la capitale ;

Considérant que la place Jean Marais nouvellement baptisée se situe à l'intersection des rues Norvins et du Mont-Cenis, voies dans lesquelles l'exercice des professions d'artiste-peintre, de portraitiste, de silhouettiste, de caricaturiste et autre artiste plasticien est interdit dans un créneau horaire et sur une période déterminés ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1^{er} de l'arrêté du 10 juin 1998 susvisé est modifié comme suit :

L'exercice des professions d'artiste-peintre, de portraitiste, de silhouettiste, de caricaturiste et autre artiste plasticien est interdit, de 10 h à 22 h, pour la période d'avril à octobre, et de 10 h à 20 h, pour la période de novembre à mars, dans les rues et espaces publics du 18^e arrondissement mentionnés ci-dessous :

— en totalité :

- rue Norvins,
- rue Poulbot,
- place et rue du Calvaire,
- impasse du Tertre,
- rue Saint-Rustique,
- rue Saint-Eleuthère,
- rue du Cardinal Dubois,
- rue Azaïs,
- rue du Cardinal Guibert,
- parvis du Sacré Cœur et place Saint Pierre,
- place Jean-Baptiste Clément,
- place Jean Marais.

— en partie :

- rue du Mont-Cenis jusqu'à la rue Cortot,
- rue du Chevalier de la Barre, dans sa partie comprise entre les rues du Mont-Cenis et du Cardinal Guibert.

Art. 2. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 31 octobre 2008

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
Le Préfet, Directeur du Cabinet
Christian LAMBERT

Arrêté n° 2008/3118/00035 portant modification de l'arrêté n° 2006-21049 du 20 septembre 2006 fixant la représentation de l'administration et du personnel au sein du Comité Technique Paritaire Central compétent à l'égard des personnels de la Préfecture de Police relevant du statut des administrations parisiennes.

Le Préfet de Police,

Vu l'arrêté n° 2006-21049 du 20 septembre 2006 modifié, fixant la représentation de l'administration et du personnel au sein du Comité Technique Paritaire Central compétent à l'égard des personnels de la Préfecture de Police relevant du statut des administrations parisiennes ;

Sur proposition du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — A l'article 1^{er} de l'arrêté du 20 septembre 2006 susvisé, après :

— « en qualité de représentant titulaire de l'administration :
- *remplacer* « Le Directeur Adjoint des Ressources Humaines »,
- *par* : « Le Sous-Directeur de l'action sociale à la Direction des Ressources Humaines ».

— « en qualité de représentant suppléant de l'administration :

- *remplacer* « Le Sous-Directeur de l'action sociale à la Direction des Ressources Humaines »,
- *par* : « Le Chef du service des affaires juridiques et du contentieux ».

A l'article 3 de l'arrêté du 20 septembre 2006 susvisé, après :

— « en qualité de représentant titulaire du personnel :
- *remplacer* « Mme Martine SITBON, CGT PP »,
- *par* : « M. Christophe ESNAULT, CGT PP ».

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 29 octobre 2008

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Jacques SCHNEIDER

Liste d'immeubles faisant l'objet d'un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 41, rue des Poissonniers, à Paris 18^e (arrêté du 15 octobre 2008).

Immeubles sis 45, boulevard de Sébastopol/68 et 70, rue Saint-Denis, à Paris 1^{er} (arrêté du 23 octobre 2008).

Immeuble sis 10, rue Debelleye, à Paris 3^e (arrêté du 23 octobre 2008).

Immeuble sis 75, rue Capron, à Paris 18^e (arrêté du 23 octobre 2008).

Immeuble sis 32, rue Joseph de Maistre, à Paris 18^e (arrêté du 24 octobre 2008).

Liste d'immeubles faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 85, rue des Poissonniers, à Paris 18^e (arrêté du 17 octobre 2008).

L'arrêté de péril du 28 mars 2007 est abrogé par arrêté du 17 octobre 2008.

Immeuble sis 9, rue de Rochechouart, à Paris 9^e (arrêté du 23 octobre 2008).

L'arrêté de péril du 28 mai 2008 est abrogé par arrêté du 23 octobre 2008.

Immeuble sis 7, rue Henri Chevreau et 3/5, rue Henri Chevreau, à Paris 20^e (arrêté du 23 octobre 2008).

L'arrêté de péril du 26 mars 2008 est abrogé par arrêté du 23 octobre 2008.

**AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ORGANISMES DIVERS**

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2008-4136 fixant la composition du jury du concours sur titre complété d'épreuves d'adjoint technique 1^{re} classe — spécialité lingère.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles L. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté n° 2008-2033 du 26 mai 2008 modifié, portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Hayet ZEGGAR, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération modifiée n° E 5 du 29 octobre 1996 fixant la liste des corps du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris dont l'accès est ouvert aux ressortissants des Etats membres de l'Union européenne autre que la France ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 77 en date du 28 juin 2007 fixant les dispositions statutaires applicables aux corps des adjoints techniques du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° 138 en date du 5 octobre 2007 fixant les spécialités professionnelles des adjoints techniques du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° 70 du 10 juillet 2008 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves du concours sur titres complété d'épreuves d'adjoint technique de 1^{re} classe spécialité lingère ;

Vu l'arrêté n° 2008-2971 du 31 juillet 2008 portant ouverture d'un concours sur titres complété d'épreuves pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris d'un adjoint technique 1^{re} classe, spécialité lingère ;

Arrête :

Article premier. — Le jury du concours sur titres complété d'épreuves pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris d'un adjoint technique 1^{re} classe spécialité lingère, est fixé comme suit :

Président :

— M. Christian GOEPFERT, contremaître environnement, responsable logistique à l'Hôpital « André Grégoire » (93) ;

Membres :

— M. Pierre LERENARD, Conseiller municipal à la Mairie de Noisy le Sec (93) ;

— Mme Agnès MEIGNANT, Conseillère municipale à la Mairie de Noisy le Sec (93) ;

— M. Christian BOZZI, Cadre supérieur de santé, responsable du service logistique à l'hôpital « Ambroise Paré » (92) ;

— Mme Nadine COLSON, Directrice du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale « Pauline Roland » (75) ;

— Mme Odile SADAoui, Directrice de la 10^e section d'arrondissement du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (75).

Art. 2. — Est désigné en tant qu'examinateur spécialisé, chargé de participer à l'examen des dossiers, à la notation de l'épreuve pratique d'admissibilité, ainsi qu'à l'audition des candidats lors de l'épreuve orale d'admission :

M. Daniel MASSON, responsable de la blanchisserie du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Pauline Roland (75).

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement du Président du jury, M. Christian BOZZI le remplacerait.

Art. 4. — Un agent de la Section des Concours au Service des Ressources Humaines sera chargé du secrétariat de ce concours.

Art. 5. — La Chef du Service des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 28 octobre 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
et par délégation,
La Directrice Générale
Hayet ZEGGAR

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2008-4148 relatif aux fonctions et emplois de chef de service administratif.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles L. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-39 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n° 68-1 du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris en date du 10 juillet 2006 relative aux dispositions statutaires applicables à l'emploi de chef de service administratif ;

Arrête :

Article premier. — En application de l'article 3-I de la délibération susvisée, les fonctions pouvant être exercées par les chefs de services administratifs sont :

— Directeur de section ;

— Adjoint de Directeur de section responsable d'un service social départemental ;

— Directeur d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;

— Chef de service central ;

— Chargé de mission ou Conseiller technique auprès de la Directrice Générale ou d'un Sous-Directeur.

Art. 2. — Le nombre total d'emplois de chef de service administratif prévus à l'article 3-I de la délibération susvisée est fixé à 8 en 2008, 12 en 2009.

Art. 3. — En application de l'article 3-II de la délibération susvisée, les fonctions permettant, dans la limite des postes budgétaires prévue à l'article 4, l'accès à l'échelon spécial de l'emploi de chef de service administratif sont :

— Directeur de section ;

— Directeur d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;

— Chef de service central.

Art. 4. — Conformément à l'article 3-II de la délibération susvisée, le nombre d'emploi permettant l'accès à l'échelon spécial est fixé à 3.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 29 octobre 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
et par délégation,
La Directrice Générale
Hayet ZEGGAR

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Tableau d'avancement au grade d'agent supérieur d'exploitation, au titre de l'année 2008.

— M. Jean-Luc RENAUD.

Fait à Paris, le 29 octobre 2008

La Directrice Générale
Hayet ZEGGAR

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris — Registre des inscriptions au concours externe d'adjoint administratif — spécialité administration générale, du 19 novembre 2008.

Liste par ordre alphabétique des candidats :

- Mlle ACHAIBOU Malica
- M. ACHITE-HENNI Sébastien
- M. ADELE Pascal
- M. AFRIC Frédéric
- Mlle AGBOKE Dogouabie
- Mlle AGRAIMBAH Aïcha
- M. AHAMADA Chakira
- Mlle AIT-HAMOUDI Farida
- Mlle AIT-TLAKBA Sabrina
- M. AITATMANE Zaair
- Mlle ALLEM Samia
- M. ALOUGAY Ali
- Mlle ALVAREZ Christiane
- Mlle ALVES Laëtitia
- Mlle AMAH Odette
- Mme AMARI, née HASSED Amel
- Mme AMEGNRAN, née MOUGIN Nathalie
- M. AMMOUCHE Abdelatif
- Mlle AMMOUCHE Noria
- M. ANDRE Jonathan
- M. ANDRIAVALOHERINAINA Harintsoandrainy
- Mme ANDRIEUX, née RAZAFINDRATSIRA Anna
- Mlle ANROUZ Ismahan
- M. ANSART Yvon
- Mlle ARQUIER Christel
- Mme ATENGA, née CHRISTINE TECLAIRE Elise
- Mlle ATLAN Alexandra
- Mlle ATTIA Ora
- Mlle ATTIA Stéphanie
- Mlle AUSTER Françoise
- Mlle AYAMANA Caroline
- AYOUB, née AAD Souad
- Mme BA, née WATT Aissatou
- M. BA Dame
- M. BA Mamadou
- Mlle BA Zeinabou
- M. BABA Abdelghani
- Mme BABOU, née FALL Oumy Ndeye
- Mlle BABY Tacko
- Mme BADIROU, née DJINADOU Oussamatou
- Mme BAHLOUL, née AMZAL Aïcha
- Mlle BALHAZA Rose-Marie
- Mlle BALTHAZAR Emma
- Mlle BAMBY Aissatan
- Mlle BARADJI Maryama
- M. BARHOME Michel
- Mlle BARONI Sandra
- Mme BARRA ARRIAGADA Maria
- Mlle BARRE Winka Karine
- M. BARRE Philippe
- Mlle BARSALI Rahma
- Mlle BASIR Khadija
- M. BAUDOUIN Ludovic
- Mme BEAUDART, née NEMORIN Valérie
- Mme BEAUDOU, née LOC'H Kristell
- M. BEAUVAL Alain
- M. BELABED Mohammed
- Mme BELABED, née OULHADJ Zahoua
- Mlle BELAHOUEL Yamina
- Mme BELAN, née ROY Marlyne
- Mme BELGHIT, née TAMTOUIR Nadia
- Mme BELHADI, née BELHADI Nadia
- Mme BELHOUCHE Lila
- Mlle BELIA Brigitte
- Mlle BELIZON Nathalie
- M. BELLAICHE Michaël
- Mlle BELLANGER Sylviane
- Mlle BELLITO Denise
- Mlle BENABDELOUAHED Zoubida
- Mlle BENBRAHAM Rafika
- Mme BENCHEIKH Soraya
- Mme BENDAR, née LEMAIRE Valérie
- Mlle BENGUIGUI Olivia
- Mme BENHADJ, née FOURNIER Karine
- Mme BENHASSINE, née KOUAS Amel
- Mlle BENMENNI Yasmina
- Mlle BENMESSOUD Maniha
- Mlle BENREBIHA Fatma
- Mlle BER Aurélie
- Mme BESSAH, née HOCINI Akila
- M. BI BAPO Ruffin
- Mme BISPO, née ROSE Sylvette
- M. BIZAT Georges
- Mme BLONDEL, née KERGUILLEC Michelle
- M. BOADE MOAKA Yves
- Mlle BODINATE Corinne
- Mme BOKA Marie
- Mme BOLINOIS, née LUCIATHE Jocelyne
- Mlle BOLMIN Guislaine
- Mlle BOMAIS Céline
- Mlle BONALAIR Fanelie
- Mme BONIN, née GRAMMONT Céline
- Mlle BONNAMY Fanny
- Mlle BONNET Marie-Albane
- Mlle BORDES Elodie
- Mlle BORDEY Florence
- M. BORICAUD Christophe
- Mlle BORNAT Maïté
- Mlle BORVON Christelle
- Mme BOUADI, née AYAD Loubna
- Mlle BOUCAUD Guilène
- M. BOUCHOUAREB Amrane
- M. BOUDON Olivier
- Mlle BOUDRAA Kalida
- Mlle BOUFOUDI Sabrina
- Mlle BOUGOUDI Hanan
- M. BOUKNADEL Abdelali
- M. BOULANGER Jean-Michel
- Mlle BOULAY Marie-Aimée
- Mlle BOURASS Myriam
- Mlle BOUZID Rachida
- Mlle BOUZID Fatima
- Mlle BOYER Coralie
- Mlle BRAULT Sylvie
- M. BRIAS Sébastien
- Mlle BRIHI Lynda
- Mme BROT, née VAUDELIN Christelle
- M. BRUNET Jérôme
- Mlle BRUNIE Christine
- Mme BULTEZ, née TRAORE Fatoumata
- Mlle BUNET Malika
- Mme CABALO, née FLESER Carole
- Mlle CABAN Véronique
- Mme CACHET, née LOCK SAW PENE Erika
- M. CADILLON Bernard
- Mme CAILLON, née MINATCHY Sabine
- Mme CAMARA, née DIOP Salimata
- Mlle CAMBON Emily
- Mlle CAMILLE Catherine
- M. CARLOS Olivier
- Mlle CARPHASIE Sandra

— M. CART Charles
 — Mlle CAVIGLIOLI Fernanda
 — Mme CAZARD, née JOUVION Noëlle
 — M. CERDAN Juan
 — Mlle CETOUT Audrey
 — Mme CEYRAT, née PAUL Emmanuelle
 — M. CHACHOUA Djamel
 — M. CHANTEUR Loïc
 — M. CHAPEAU Philippe
 — Mlle CHAPELET Caroline
 — Mlle CHARIF Sittina
 — Mlle CHARLES EDOUARD Sandrine
 — M. CHATENOU D Boris
 — Mlle CHECKMODINE Chrystelle
 — M. CHERON Alexis
 — Mlle CHIFFOLEAU Céline
 — Mlle CHINJOIE Anne-Sophie
 — M. CHIOUKH Hamid
 — Mme CHIOUKH, née SLIMANI Katia
 — Mlle CIDOLIT Lorry
 — M. CISINSKI Fabrice
 — M. CISSOKO Adama
 — Mlle CLEMENCE Valérie
 — Mlle CLIMAUD Carole
 — Mme COLIN, née IMBERNON Maria del Carmen
 — M. COLINEAU Wenceslas
 — Mlle CONDEMINE Anne-Laure
 — Mlle CONTOGOURIS Sophie
 — Mlle COULIBALY Tenin Massa
 — Mlle COULIBALY Kankou
 — M. COURTIN Cédric
 — Mlle CREMOUX Sibylle
 — Mlle CREUSOT Nathalie
 — Mlle CUEILLE Patricia
 — Mme DA COSTA, née RODRIGUES Maria
 — Mlle DA NATHA Sabine
 — M. DACHE Romaric
 — Mlle DAHAN Soazic
 — M. DARAME Dime
 — Mlle DAUDIER Andréa
 — Mme DAVID, née SAINT-NARCISSE Linora
 — Mlle DAVIDAS Natacha
 — M. DE SURVILLE Christophe
 — Mlle DECASTEL Karine
 — M. DECORPS Daniel
 — Mlle DEINE Gertrude
 — M. DEKLI Karim
 — Mlle DEMAY Fabienne
 — Mlle DEMBELE Cisse
 — Mlle DEMBELE Fatoumata
 — Mlle DENAUD Claire
 — M. DERANGERE Franck
 — Mme DESTABLE, née SUEUR Stéphanie
 — Mme DEWOST Nadine
 — Mlle DIADIRA Maimouna
 — Mme DIAKITE Sadio
 — Mme DIALLO, née KALISSA Ngady
 — M. DIALLO Djibril
 — Mlle DIALLO Sira
 — Mlle DIARRA Orokia
 — Mlle DIAZ Violette
 — M. DIKOUS Augustin
 — Mme DIOUF, née RONOT Marie-Christine
 — Mme DJAFRI, née KACI Fatima
 — Mlle DJAILEB Virginie
 — Mlle DJBATANTU WUMBA VOUIDIBIO Marielle
 — Mlle DJEDDI Michèle
 — Mlle DJIMBI BYLLE Owanda

— M. DJOUDI Younès
 — Mme DONNAT, née LE FRANT Sonia
 — Mme DORET, née PATOUT Sandra
 — Mlle DOS SANTOS Virginie
 — Mme DOUBA ALIFA, née NELIMTA NANGTOINGUE
 Hortense
 — Mlle DOUINE Virginie
 — Mme DOUMBE LOBE, née TCHATAT DJAPOM
 Andréenne
 — M. DRU Jérôme
 — Mme DUBARD Jacqueline
 — Mlle DUFRESNE Natacha
 — M. DUFRESNE Patrick
 — Mlle DUPIN Virginie
 — M. DUPONT Georges
 — Mme DURIC, née ANGEVIN Nathalie
 — Mlle DYVRANDE Laurence
 — Mlle EBRING Christine
 — Mme EDIAWO-KASSY Jean-Philippe
 — Mme EDOUARD, née REMY Faustine
 — Mlle EL BOUCHIKI Hadija
 — Mlle EL YOUSFI Hayat
 — Mlle ELISABETH Andréa
 — Mme ELLAPIN Patricia
 — Mme ENGO, née DEBARGE Fabienne
 — Mlle ERRIN Francette
 — Mlle ETIENNE Jessica
 — Mlle FACCHINI Alexia
 — M. FALA Fabrice
 — M. FATES Saïd
 — M. FAVREAU Alain
 — M. FERGUENIS Yacine
 — Mlle FERJUL Denise
 — Mlle FERNANDES Maryline
 — Mme FERREIRA, née FREMAUX M.-Christine
 — Mlle FERRER Carole
 — Mme FICHOUX, née PERBAL Laurence
 — Mlle FIDELIN Nicoletta
 — Mme FIJEL, née CANTITEAU Christelle
 — Mme FIX Nadège
 — Mme FOFANA, née PELESTIN Marie-Angela
 — M. FOM NENKAM Mathurin
 — Mme FRANCO, née PUZZOVIO Linda
 — M. FRESSINET Pascal
 — Mlle FRIART Elise
 — Mlle FRICKER Christine
 — M. GABRIEL Steeve
 — Mlle GAGNER Sylvia
 — Mlle GAKWAYA Jacqueline
 — M. GAMBET Mathieu
 — M. GANDUS Laurent
 — M. GAOUZI Karim
 — Mlle GASQ Anne
 — M. GAVAUD Grégory
 — M. GAYE Amadou-Gueny
 — Mme GBANE, née GBANE Siata
 — Mlle GENE Mélissa
 — Mme GERARD, née MULAZZANI Brigitte
 — M. GILLARD Frédéric
 — Mlle GIRARD Nathalie
 — Mlle GIRAudeau Sylvie
 — Mlle GNAGBO Léa
 — M. GODET Laurent
 — Mlle GOJKOVICS Flora
 — Mme GOLLY ABO, née KOFFI Akissi
 — Mlle GOMBA Danielle
 — Mlle GONCALVES Martine
 — M. GOUREVITCH Jean-Patrick

- Mlle GREGORI Cécilia
- Mlle GREMILLON Laura
- Mlle GRILLON Rita
- Mlle GRONDIN Dena
- Mlle GROUGI Nathalie
- Mlle GUENNOUNE Samia
- Mlle GUEPPOID Katia
- Mlle GUETTOUCHE Sabrina
- Mme GUETZOYAN, née LEROY Christine
- Mlle GUICHAOUA Sylvie
- M. GUILLOT Alexandre
- Mme GUIRAT, née NAKOURI Hizar
- Mlle GUIRO Houmou
- Mlle GUSTAVE dit DUFLO Manuela
- Mme HABCHI, née CHELBABI Ouria
- Mlle HAMADY Sarah
- Mlle HAMON Judith
- Mlle HANHANI Achouak
- Mme HANNACHI, née DJERMANI Lynda
- Mlle HARBON Marie-Joëlle
- M. HATCHI Frédéric
- Mlle HAVARD Emmanuelle
- Mlle HEGBA Marie
- Mme HENRIQUES, née ABREU Catherine
- M. HEQUET Nicolas
- M. HERELIUS Constantin
- Mme HERMARIN, née HERMANN Micheline
- M. HERVE Ludovic
- Mlle HILAIRE Catherine
- Mlle HODEBAR Nicolette
- Mme HODIS, née SCHIRRER Emmanuelle
- Mlle HOTTET Mélody
- Mlle HOUNDJO Nathalia
- Mme HOURADI, née MADDAH-ZERRAKH Nadia
- Mlle HUCHET Carine
- Mlle HUET Emilie
- Mlle IDOUDI Jennifer
- Mlle INGLEBERT Marie-Hélène
- Mme INTHASOROTH, née OJEDA Julie
- Mme JACKONO, née RUFFE Marie-Joëlle
- M. JACQUES SEBASTIEN Roland
- Mlle JAMET Marine
- Mme JANER Fiammetta
- Mme JANGOT, née ADDISON Marie-Ange
- Mlle JASSAR Alice
- Mme JAUBERT Carol
- Mlle JEAN-ANGELE Sylviane
- M. JEAN-CHARLES Paterne
- M. JEAN-LOUIS Francis
- Mlle JESBAC Florence
- Mme JORAM Catherine
- Mlle JOUANET Cindy
- Mlle KABASELE Laura
- Mlle KACOU Huguette
- Mlle KAHLOUI Faten
- Mlle KANDA KIFOUANI Urielle
- Mme KAYAMBA, née MONTOUT Ketty
- M. KAYUMBA Grégoire
- Mlle KEBE Maryamu
- M. KEBE Mahamadou
- M. KEITA Alassane
- Mlle KEITA Aminata
- Mme KHOLER, née TEMERREVA Svetlana
- Mlle KHOOM Nerisophoine
- Mme KOFFI, née SINGOU Léontine
- Mlle KONG Annie
- Mlle KOUTALA Jessica
- Mlle KOYAMOYABE Taty
- Mlle KOZLOWSKI Alexie
- Mlle LAFON Laurence
- Mlle LAINE Alicia
- Mme LAKHDAR, née ICHANA Christelle
- Mlle LAKHDARI Nacera
- Mlle LAMBERT Aurélie
- M. LAMBLIN Yves
- Mlle LANOIX Tanya
- Mlle LARABA Balkis
- Mlle LARCHER Sylvie
- M. LARDINOIS Gérald
- M. LASSON Laurent
- Mme LAY Viengvilay Viviane
- M. LE BA Thien
- Mlle LE CORRE Charlotte
- Mlle LE GALL Rose-Line
- M. LE MER Christian
- Mme LE PISSART, née LE GAUDION Murielle
- Mlle LE PONTOIS Magali
- Mlle LE POUPON Audrey
- M. LEBLIC Benjamin
- M. LECERF Guillaume
- M. LECOSNIER Thierry
- M. LEFEL-SPRIET François
- Mlle LEGUE Claire
- Mme LEMOINE, née DA SILVA FRANCISCO Maria
Amelia
- Mlle LEPAGE Linda
- Mlle LETRANGE Sandrine
- Mlle LEVEQUE Maïté
- Mme LIARD, née ARNAUD Nathalie
- Mlle LIBERIS Admirada
- Mme LITOU, née DIMOUAMOUA ELONG Hélène
- M. LORENTE Alain
- M. LORNE Damien
- Mlle LOUISY Geneviève
- Mme LOUISY JOSEPH, née BINGUE Juliette
- Mlle LUBESPERE Christelle
- Mlle LY Louise
- Mlle M'DAHOMA Farda
- M. MAAREK Benjamin
- Mme MAHDAOUI, née BACHIR Faroudja
- M. MAILLY David
- Mlle MALAHEL Patricia
- M. MALBERT Jean-Marc
- Mlle MALBERT Marie-Claire
- Mlle MALLE Marianne
- Mlle MAMELOUK Sophie
- Mlle MARCHAL Elodie
- Mme MARNET Florence
- Mlle MAROT Jennifer
- Mlle MARTIAL Anna
- Mlle MARTIN Cécile
- Mlle MAUGRAN Fanny
- Mlle MAUZOLE Rose-Aimée
- Mlle MAZOUZ Nora
- Mlle MBARANDI Georgette
- Mme MBENGUE, née FALL Fatou
- Mlle MEKHAZNI Sophia
- Mme MENCE Octavie
- Mlle MENEKHI Malika
- M. MESSAOUDI Kamel
- Mme MEZURAT, née MEZURAT Corinne
- Mlle MICHARD Elodie
- M. MIGUERDITA Djimsayeme
- M. MLADENOVIC Dejan
- Mlle MOAMES Jenny
- Mlle MOHAMED Fatma

- Mme MOKHTARI, née MEZIANE MOHSINI Myriam
- M. MONGIE Joël
- M. MONGROLLE Alain
- Mlle MONGUELIA Habiba
- Mlle MONJOLE Daphnée
- Mlle MONNIER Stéphanie
- Mme MONPERT, née TORRES Céline
- Mlle MORDUAN PAUL-LOUIS Sandy
- Mlle MOREAU Eliette
- Mme MORIAN, née GALLOIS Isabelle
- Mlle MORIN Mylène
- Mlle MORLET Nathalie
- Mme MOTAIB, née BENTAHAR Malika
- Mlle MOUBOTE Michelle
- Mlle MOUNIGADOU Gilberte
- Mme MOURAT, née DIEYE Thioya dite Fatou
- Mme MOURougAYANE, née OUMAMAGUESVARY

Sonia

- Mme MOUSSAOUI, née BENSEGHIR Salima
- Mlle MROZEK Perrine
- M. MUNUWAR Arfan
- Mme MVILA, née MILONGO NGANGOULA Audrey
- Mlle MZARA Hanya
- Mlle MZE Halima
- Mlle N'SATO Jennifer
- Mlle NAY Michelle
- M. NAZI Ali
- Mme NEAUMET, née DU FAY DE CHOISINET Sabine
- Mlle NEHALKHAN Fatmabi
- Mlle NEPERT Marie-France
- M. NERINY Kévin
- Mlle NGOM Mame-Yande
- M. NGUYEN Jean
- M. NICOLLE Bernard
- Mme NISSAN, née NISSAN TAIEB Céline
- Mme NOEC Monique
- Mlle NORMAND Elsa
- Mlle NSEE MEDJO Nathalie
- Mlle NSI ZEH Stella
- Mme NYAMEY, née KINGUE LOBE SARA SEEH

Sara Claudine

- Mme OBERTELLI, née JUMEAUX Martine
- Mme ODOT, née ODOT FLEREAU Honorine Tatiana
- M. OGNARD Bruno
- M. OHAYON Charles
- M. OMAR ALI Yasser
- M. OULEDDIAF Franck
- M. OUMMAAMAR Chafaa
- M. OUNG Christian
- Mme OURAOUI, née HERPERT Pauline
- Mlle OURMIAH Gaëlle
- M. OUTERELO Daniel
- M. PADRA Steve
- Mlle PAISLEY Christine
- Mlle PAIVA Maria de Fatima
- Mlle PAKA Stéphanie
- M. PALE Henri
- Mlle PASI Candy
- Mlle PASTOUREAU Monique
- Mme PATEA, née MUSULAMU Sylvana
- Mlle PAULUZZI Virginie
- M. PECQUET Eric
- Mme PEGARD, née GORVEL Cristelle
- M. PENDANT Victor
- Mlle PERDIUS Willyne
- Mlle PEREZ GONZALEZ Marie-Thérèse
- Mme PERON, née WEIXLER Alexandra
- Mlle PERRIN Sylvie

- Mlle PERRIN Julie
- M. PESQUER Yann
- Mlle PETREIN Estelle
- Mlle PETREIN Mélissa
- Mlle PETTINOTTI Mélanie
- Mme PHILOCLES, née BULVER Chantal
- M. PIERRE Curtis
- Mme PIERRE AMBROISE Christine
- Mlle PIERRE-MICHEL Corinne
- Mlle PIERRE-MICHEL Thessany
- Mme PIETRI, née GRAMMATICO Marie-France
- Mlle PILLE Stéphanie
- Mlle PINTO Stéphanie
- M. PIRIOU Arnaud
- Mlle PLUMAIN Sindy
- Mme POELAERT, née BROCHE Suzy
- Mme POMMIER, née IRAOLA Josefa
- Mlle POPYK Sandrine
- Mlle POTART Nadège
- Mlle POULAIN Annie
- Mme PRIGENT, née PHILIPPE Corinne
- Mlle PROUCHANDY Emilie
- Mlle PRZEDZIK Karine
- Mlle QUATREVENTS Gladys
- M. QUINTIN Jérôme
- Mlle RABARISOA Mavo Olga
- M. RABARIVELO Bertino
- M. RABEMAZAVA Andriampanalina
- Mme RABEMAZAVA, née RASOANAIVO Nicole
- Mlle RAHMA Fatma
- Mme RAMAHEFARIVONY, née RAZAFIMANANTSOA

Dodine

- Mlle RAMASAMY Sabine
- Mme RAMBELOARISON, née RALAIMIHOATRA

Suzette

- M. RANAIVO Frank
- Mlle RAPHAEL Audrey
- M. RAVIER Frédéric
- Mlle RAZAFINDRAVAO Iony
- Mlle REBAA Samiha
- M. REGENT Steeve
- M. REMY Stéphane
- M. RENOARD Jacques
- Mlle RENOUX Céline
- Mlle REVOLUS Claudia
- Mlle RIGARD Ingrid
- Mlle RION Corinne
- M. RIVIERE Gérard
- Mlle ROBERT Aurélie
- Mme ROBERT, née HOARAU Sandrine
- M. RODENAS Alain
- Mlle RODRIGUES Christine
- Mlle ROGERS Patricia
- Mlle ROIZ Pascale
- Mlle ROMDHANE Chiraz
- Mlle ROMIGNAC Edith
- Mme ROSEAU, née FAIRN Anna
- Mlle RUBIO Tatiana
- Mlle RYMARCZYK Elodie
- Mlle SAADI Alexandra
- Mme SABOTIC, née KOLIC Enisa
- Mlle SAIDI Sumia
- Mlle SAINT-AIME Lindsay
- M. SAINT-HILAIRE Arnaud
- Mme SAINT-ALME, née ALENDROIT Marie-Béatrice
- M. SALABER Guy
- Mlle SALEM Naoëlle
- Mlle SALENGH Géraldine
- M. SALENGH Nicolas

- Mlle SALMIER Edilberte
- Mlle SANIKA Marina
- M. SAPPEI Bernard
- Mme SATHIYAROUBAN Swarnanalatha
- Mme SATTIANARAYANANE, née RAMANATHAN Mangalam
- M. SAVERIMOUTOU Rodrigue
- Mlle SCHEIBER Nadine
- Mlle SCHMIDTKE Isabelle
- Mlle SCHMITT Carole
- Mlle SEIGNARD Charène
- Mme SEKWENDA, née BELISE Cédrine
- Mlle SERRY Armelle
- Mlle SIDDIQUI Farah
- Mlle SIMON Christelle
- M. SIN Laurent
- M. SIOUL Jean-Michel
- Mlle SIOUMANDAN Sophie
- Mlle SISSOKO Bandion
- Mlle SIVATTE Karine
- M. SOOPRAMANIEN Stanislas
- M. SORIANO Antoine
- Mlle SOURGET Sabrina
- M. SOUSTELLE Thomas
- Mme STAMBOULI, née FARAUD Justine
- M. STAUB Christophe
- M. STEFANESCO Tebre
- M. STELLA Pierre
- Mme STEPHAN, née KOUROUGHLI Malika
- Mlle STOLARSKI Carole
- Mlle SURAY Rosine
- Mlle SYLVAIN Rose
- Mlle SYTADIN Valérie
- Mlle TAGUERCIF Zahira
- Mme TAKANIKO, née PATEA Malia
- Mme TAMBIDORE, née BOYOT Coujaly
- Mme TAMBAY, née THARSIS Gustave
- M. TANGUY Jean-Claude
- Mlle TAPE DOGORE Anastasie
- Mme TARDA, née GREMONT Delphine
- Mme TASSIUS, née LORAGE Yolande
- M. TCHEUYWEULEU Axel
- M. THARSIS Julio
- Mlle THELCIDE Tatiana
- M. THOMAS Ludovic
- Mlle TOILLIEZ Clémence
- Mlle TORRENT Caroline
- Mlle TOUFAILI Toilaanti
- Mme TOUIBI, née EL YOUSFI Hakima
- Mlle TOUMI Vanessa
- M. TRAN Cong Thanh
- Mlle TRAN VAN CAN Olivia
- M. TRAORE Saibou
- Mme TRAVESSA-LAPA Rosa-Maria
- Mlle TROUFFLARD Aurélie
- Mlle VALLY Karen
- M. VALMY Mike
- Mlle VANEL Sandrine
- Mme VARET, née DELEAU Delphine
- Mlle VENT Horiane
- Mme VERGEROLLE, née VERGEROLLE ADRUBAL Claudine
- Mme VEZZOSO, née BOGOTA RUIZ Janeth
- Mlle VINGLASSALON Sylvie
- Mlle VO-VAN Meghann
- Mlle VU DINH Valérie
- Mlle WALLE Sandrine

- Mlle WAMY Eliane
- Mlle WEILAND Nathalie
- Mlle WIEGEN Michèle
- Mlle WLACHE Céline
- Mlle YAKOU Sonia
- M. YOUSOUF Mouigni
- Mlle ZADIGUE Julia
- Mlle ZADIGUE Sophie
- Mlle ZEGANADIN RAMSAMY Isabelle
- Mme ZEGGOUT, née MESSAID Nadia
- Mlle ZERROUK Sourya
- Mlle ZOZOR Frédérique.

Liste arrêtée à 610 (six cent dix) candidats.

Fait à Paris, le 23 octobre 2008

Le Directeur Adjoint

Patrick GEOFFRAY

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris — Registre des inscriptions au concours interne d'adjoint administratif — spécialité administration générale, du 19 novembre 2008.

Liste par ordre alphabétique des candidats :

- M. ABBAS Hocine
- Mlle ABDECHCHAFIQ Leïla
- M. ALI Bacari
- M. AMBOMO EWOLO Yannick
- Mme AUGER Christine
- Mme AUGUSTAVE Fabienne
- Mlle BARLAGNE Claudine
- Mme BENARD Angélique
- Mlle BENZERGUA Aïcha
- Mme BEOUINDE, née DONDASSE Brigitte
- Mme BLONDIN, née BENZINA Sahla
- Mme BOREL, née NOZACMEUR Nadège
- Mlle BOUCAUD Marie-Line
- Mme BOUCHAHOUA, née MAZRANI Khaddouja Amira
- M. BOUILLANNE Frédéric
- Mme BOURDON, née GUYOUX Martine
- Mme BRAHMIA, née PAPE Fabienne
- Mme BROQUIN, née BOURGEUIL Carine
- M. CHAMAYOU Jean-Pierre
- Mme CHATZITZIVAS, née VANACKOVA Vera
- Mme DACLINAT, née LIMEA Myriam
- M. DAOUDOU François-Xavier
- Mme DARENNE, née BUKASA Philomène
- M. DELY Fred
- Mme DEMETRIUS, née JACOB Sabrina
- Mme DENNOUN, née MABROUKI Louisa
- M. DIA Hadama
- M. DJOUMOI Adam
- Mme EL OURAOUI, née LARBI Fatma
- M. ETCHEVERRY Arnaud
- M. FOGEL Cybil
- Mme GBALLOU, née DAKO GNONKO Otrome
- Mlle GENGOUL Céline
- Mlle GLOVERT Marie-Julie
- Mlle GNENEGBE Likokoa
- Mlle GUERNI Zakia
- Mme GWET, née NGO BASSONG Régine
- Mme HAMELIN, née FREMIN Elisabeth
- M. HUERTAS Juan
- Mlle JEAN-BAPTISTE Camille
- Mme JERSIER, née DESCHAMPS Véronique
- Mme JOSEPH, née LERON Ariane
- M. JULE Jean-Marc
- Mlle KOUADIO Ahoune
- M. KRAMAR Pierre

- Mlle LAGUERRE Isabelle
- Mlle LAINE Mathilde
- Mme LAVERDURE, née MBIAKOP MBAKOP Pélagie
- Mme LOPES, née LIEURAY Priscilla
- Mlle MANNOURY Aude
- Mlle MASSIAS Elodie
- Mlle MIRACULEUX Gladys
- M. MOHAMED YOUSSEF Faharddine
- Mlle MORVANY Carine
- Mlle MOULON Jacqueline
- Mlle MUKOKO Prudence
- Mme NARIN Marie-Christine
- Mlle NIANG Daba
- Mme PAILLET, née KAPUSTINA Alana
- M. PALCZEWSKI Hervé
- Mlle PHARDIN Jennifer
- Mme RAJANAH Sardha
- Mlle RICHE Nadège
- Mme RKHA, née EL AZZOUZI Lala-Zahra
- Mlle SERVIUS Marie-Claude
- Mlle SOTER Fabienne
- Mlle TALBOT Liliane
- Mlle TERRICHE Yamina
- Mme TORVAL Marie-Laurence
- Mme TOURE, née LUCETTE Marie-Agnès
- Mlle VAILLENT Sandie
- Mme VERT-PRE, née MEZRARA Zora
- Mlle VINCENO Isabelle
- Mme VISSE, née LE BERRE Marcelle
- Mme ZANONI, née OULD-AHMED Zaoua-Soraya.

Liste arrêtée à 75 (soixante-quinze) candidats.

Fait à Paris, le 23 octobre 2008

Le Directeur Adjoint

Patrick GEOFFRAY

SEMAEST

**(Société d'Economie Mixte d'Aménagement
de l'Est de Paris)**

**Offres de location des locaux commerciaux
acquis par la SEMAEST**

— 66, rue Guy Môquet, Paris 17^e ;

Rez-de-chaussée : 85 m² — Sous-sol : 25 m².

Fait à Paris, le 29 octobre 2008

Le Directeur Général

Jean-Paul ALBERTINI

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours public sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des éducatrices et éducateurs de jeunes enfants de la Commune de Paris. — Rappel.

Un concours sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des éducatrices et éducateurs de jeunes enfants de la Commune de Paris sera ouvert à partir du 16 mars 2009, pour 180 postes.

Ce concours est ouvert aux candidat(e)s :

— soit titulaires du diplôme d'éducateur de jeunes enfants ou susceptibles d'en justifier la possession dans les 8 mois qui suivent les résultats du concours (la nomination restant subordonnée à la possession du diplôme) ;

— soit justifiant d'une équivalence reconnue conformément aux dispositions du décret n° 2007-1986 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps ou cadres d'emploi de la fonction publique.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 10 novembre au 11 décembre 2008 inclus par voie télématique sur le site internet de la Ville de Paris www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront être également retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe (format 32 x 22,5) libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,18 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres au concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 11 décembre 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2^e classe — dans la spécialité installations sportives. — Rappel.

1) Un concours externe pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2^e classe — dans la spécialité installations sportives, s'ouvrira à partir du 16 mars 2009 à Paris ou en proche banlieue, pour 2 postes.

Les candidat(e)s doivent être titulaires d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification équivalente.

2) Un concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2^e classe — dans la spécialité installations sportives, s'ouvrira à partir du 16 mars 2009 à Paris ou en proche banlieue, pour 3 postes.

Il est ouvert aux fonctionnaires et agent(e)s non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière comptant, au 1^{er} janvier 2009, au moins une année de services civils.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr du 10 novembre au 11 décembre 2008 inclus.

Les dossiers d'inscription pourront être également retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du Recrutement et des Concours — 2, rue de Lobau, 75196 Paris Cedex 04, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à

2,18 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 11 décembre 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

POSTES A POURVOIR

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 18570.

LOCALISATION

Secrétariat Général de la Ville de Paris — Quai des Célestins, 75004 Paris — Accès : métro Saint-Paul.

NATURE DU POSTE

Titre : chargé de la coordination opérationnelle des actions Ville et Département en direction des campements.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du délégué aux actions à l'égard des personnes sans domicile fixe au sein du Secrétariat Général.

Attributions : le coordinateur anime une cellule opérationnelle regroupant les directions, les services et établissements de la Ville et du Département de Paris concernés par les personnes sans abri à Paris : circulation de l'information, coordination des alertes, de la prévention, amélioration de la prise en charge des personnes, proposition de solutions opérationnelles et suivi de leur mise en œuvre. Il est, dans ce domaine, un interlocuteur de l'Etat et des autres partenaires, notamment les grands organismes et associations, en lien avec les Adjoints et le Cabinet du Maire. Le coordinateur a vocation à se rendre auprès des sans abri pour réaliser sa mission de mobilisation des acteurs.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : BAC + 3.

Qualités requises :

N° 1 : expérience professionnelle dans le suivi des populations exclues et sans abri ;

N° 2 : connaissance du réseau parisien spécialisé.

Connaissances particulières : connaissance de la législation/réglementation afférente.

CONTACT

Mme Valérie de BREM — Bureau 450.2 — Secrétariat Général de la Ville de Paris — 5, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 82 40 — Mél : valerie.debrem@paris.fr.

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 18541.

LOCALISATION

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens — Sous-Direction de la Vie Associative — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Accès : Métro Hôtel de Ville.

NATURE DU POSTE

Titre : Chef du Pôle « Maisons des associations ».

Attributions : Contexte : le Bureau de la Vie associative comporte deux « pôles » : un pôle « soutien à la vie associative », qui traite de subventions aux actions de soutien aux associations, de diffusion d'informations associatives et de prestations diverses aux associations ; un pôle « Maisons des associations » qui est en charge de coordonner et d'animer le réseau des 20 Maisons des associations, équipements publics d'appui à la vie associative, ouvertes entre 2002 et 2007. Chaque arrondissement est doté d'une Maison des associations animée par une équipe de 3 à 5 collaborateurs. Attributions : La D.D.A.T.C. est la direction gestionnaire centrale dont relèvent les équipements de proximité « Maisons des associations ». Le chef du pôle M.D.A. assure l'animation du réseau formé par ces équipements. Il s'assure de la diffusion et à la mise en œuvre cohérente des orientations générales applicables à toutes les Maisons des associations. Il veille au développement des compétences des directeurs et des agents des M.D.A. (75 personnes) ainsi qu'à la diffusion de l'expertise (formation interne). A ce titre il participe, aux côtés du Chef de Bureau, à la gestion des ressources humaines (managériale et administrative) des collaborateurs des M.D.A. Il veille à la bonne gestion courante et à la continuité du fonctionnement des Maisons, notamment en termes d'organisation, de communication, et de gestion financière. A ce dernier titre, il assure la synthèse des travaux de préparation budgétaire pour la part concernant les M.D.A. Il conduit le processus de déconcentration de ces établissements (CMP, relations avec les mairies d'arrondissement).

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : aptitude à l'animation d'équipes déconcentrées. Sens et goût des contacts ;

N° 2 : ouverture d'esprit et adaptabilité : gestion de dossiers aux dimensions multiples ;

N° 3 : expérience de la gestion d'établissements recevant du public.

Connaissances particulières : l'expérience du travail avec le monde associatif serait un plus.

CONTACT

Sous-Directeur de la Vie associative : Jean-Paul COLLAS — Chef du Bureau de la Vie associative : Isabelle CHAUVENET-FORIN — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 75 99 / 01 42 76 76 05.

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur des travaux.

Poste : Chef de la division sud — Service de l'arbre et des bois — 21, place du Panthéon, 75005 Paris.

Contact : M. Jean-Pol NEME — Chef du Service de l'arbre et des bois — Téléphone : 01 58 39 35 12 — Mél : jeanpol.neme@paris.fr.

Référence : Intranet : Ingénieur des travaux n° 18574.

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (E.I.V.P.). — Avis de vacance d'un poste d'enseignant en charge de l'International et du département langues

LOCALISATION

Employeur : E.I.V.P. — Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, Ecole Supérieure du Génie Urbain, régie administrative

dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière — 15, rue Fénelon, 75010 Paris — RER-Métro : Gare du Nord, Poissonnière.

NATURE DU POSTE

Fonction : Enseignant responsable coopération internationale et du département langues.

Mission globale du service : L'E.I.V.P. est une école d'ingénieurs qui recrute des élèves qui pourront exercer leur métier dans des sociétés privées ou publiques et dans la fonction publique territoriale ainsi que des élèves fonctionnaires pour la Ville de Paris.

Environnement hiérarchique : Le Directeur.

Description du poste :

— Participer à la politique de développement à l'international de l'école,

— Coordonner et développer l'enseignement des langues (l'apprentissage de deux langues vivantes est prévu dans la scolarité des élèves ingénieurs),

— Négociation et gestion des conventions de coopération avec des établissements d'enseignements supérieurs étrangers,

— Mise en place des procédures validation de formations, ECTS, suppléments au diplôme,

— Suivi des procédures de programmes d'échanges Erasmus, programmes LLP, etc, ...

Interlocuteurs : Responsables de départements, enseignants, élèves, équipe administrative de l'école, autres organismes ou établissements d'enseignement supérieur associés.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : Professeur ou chargé d'enseignement supérieur en langues dans une université française ou d'un Etat de l'U.E. en charge d'actions de coopération internationale

Grade : Poste ouvert en détachement ou en contrat à un enseignant de l'enseignement supérieur français ou d'un Etat de l'U.E.

Aptitudes requises :

— Connaissance des règles européennes des formations supérieures (expérience appréciée),

— Gestion des ECTS, connaissance des modalités de reconnaissance européenne et internationale des diplômes,

— Sens de l'initiative et de l'organisation,

— Qualités relationnelles,

— Sens de la négociation,

— Aptitudes comptables et informatiques.

CONTACT

M. Régis VALLEE, Directeur — Ecole Supérieure du Génie Urbain — 15, rue Fénelon, 75010 Paris — regis.vallee@eivp-paris.fr.

Date de la demande : novembre 2008.

Poste à pourvoir à compter dès janvier 2009.

Caisse des Ecoles du 4^e arrondissement. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie C (F/H) — responsables de cuisines titulaires en restauration scolaire.

Postes : 2 postes de Responsables de cuisines titulaires en restauration scolaire (F/H). A pourvoir immédiatement.

NATURE DES POSTES

Contexte hiérarchique : placés sous l'autorité directe du Chef des Services Economiques de la Caisse des Ecoles.

Responsables de cuisine (F/H) — catégorie C — à temps complet.

Attributions :

— Réalisation des repas scolaires et des centres de loisirs dans l'une de nos sept cuisines en liaison chaude,

— Gestion d'équipe composée de 4 à 9 agents,

— Gestion des dossiers administratifs, des inventaires,

— Coordonner les actions avec l'Assistante technique, la Diététicienne et les différents intervenants du site,

— Répondre favorablement aux différents organismes de contrôle.

Conditions particulières :

— Expérience en restauration collective indispensable à ce niveau de responsabilité (minimum 5 ans). Maîtrise de la méthode HACCP — CAP/BEP cuisine.

CONTACT

Les candidatures (lettre de motivation et curriculum-vitae) sont à adresser avant le 30 novembre 2008 à la Caisse des Ecoles du 4^e arrondissement — M. Dominique FOSSAT — 2, place Baudoyer, 75181 Paris Cedex 04.

Caisse des Ecoles du 6^e arrondissement. — Avis de vacance d'un poste d'adjoint administratif (F/H).

Etablissement : Caisse des Ecoles du 6^e arrondissement.

Titre : adjoint administratif.

Attributions : au sein d'une équipe de quatre personnes, vos principales missions seront :

Secrétariat :

— accueil du public (limité et partagé) :

- inscription à la restauration scolaire ;

- tarifications scolaire et périscolaire ;

- inscriptions colonie ;

— suivi des commandes de repas ;

— suivi des visites médicales annuelles ;

— frappe du courrier.

Service comptabilité :

— saisie des paies et de diverses écritures comptables (logiciel vega).

Profil :

— maîtrise de l'informatique (Excel, Word) ; la connaissance du logiciel Vega serait appréciée ;

— capacité d'analyse et de synthèse, autonomie ;

— rigueur et discrétion ;

— expérience similaire souhaitée.

Contact :

M. Xavier CŒUR-JOLLY — Directeur de la Caisse des Ecoles du 6^e arrondissement — Téléphone : 01 40 46 75 80.

Poste à pourvoir au 1^{er} février 2009.

Le Directeur de la Publication :

Nicolas REVEL